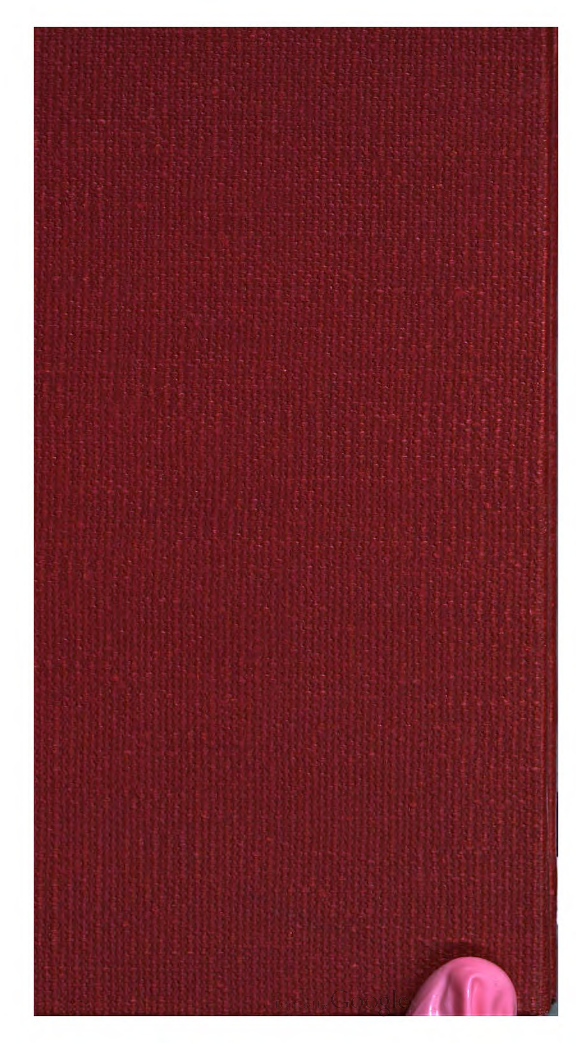





INTER·FOLIA·FRUCTUS
ANDREW DICKSON WHITE
CORNELL
LIBRARY
JUL 18
AUG 15 19
DEC 1 9
PRINTED IN

Date Due

JUL 18 1962 M P			
AUG 15 1962 M P			
DEC 15 1997			

PRINTED IN U. S. A. bd CAT. NO. 23233

L'HISTOI

PAR LE

ISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

HENRI III

LES DÉBUTS DE LA LIGUE

(1574 — 1578)

EXTRAITS

DES MÉMOIRES DE L'ESTOILE,
DE L'HISTOIRE DE D'AUBIGNÉ, DES MÉMOIRES DE MARGUERITE
DE VALOIS, DES ÉCONOMIES ROYALES

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER
Maitre de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,
Répétiteur à l'École Polytechnique

Ouvrage contenant 7 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1887



L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

Chaque vol. in-16 broché, 50 cent.

L'histoire de notre pays a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exactes et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS se compose déjà de trente-trois volumes : 1° *La Gaule romaine;* 2° *La Gaule chrétienne;* 3° *Les invasions barbares en Gaule;* 4° *Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils;* 5° *Les fils de Clotaire;* 6° *Les Rois fainéants et les maires du palais ;* 7° *Charlemagne ;* 8° *La succession de Charlemagne : Louis le Pieux ;* 9° *La succession de Charlemagne: Charles le Chauve;* 10° *Les derniers Carolingiens ;* 11° *Les premiers Capétiens ;* 12° *Les Capétiens du XIIe siècle : Louis VI et Louis VII;* 13° *Philippe Auguste et Louis VIII;* 14° *L'empire français d'Orient; la IVe croisade;* 15° *Saint Louis;* 16° *Philippe le Hardi : Mœurs et institutions du XIIIe siècle;* 17° *Philippe le Bel et ses trois fils;* 18° *Philippe VI et Robert d'Artois;* 19° *La guerre de Cent Ans : Jean le Bon;* 20° *Le Dauphin Charles et la commune de Paris;* 21° *La grande invasion anglaise;* 22° *Charles V et du Guesclin;* 23° *Charles V, sa cour et son gouvernement;* 24° *Charles VI; le gouvernement des oncles ;* 25° *Louis de France et Jean sans Peur;* 26° *les Armagnacs et les Bourguignons;* 27° *La France anglaise; Azincourt et le traité de Troyes;* 28° *Charles VII et Jeanne d'Arc;* 29° *Charles VII et la monarchie absolue;* 30° *Charles IX et François de Guise;* 31° *Catherine de Médicis et les protestants ;* 32° *La Saint-Barthélemy;* 33° *Henri III; les débuts de la Ligue.*

Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des événements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible, font connaître les

auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit. On s'est attaché à ne donner que des images authentiques, tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 gravures. » 50
La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 gravures. » 50
Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gravures. » 50
Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50
La succession de Charlemagne : Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. » 50
La succession de Charlemagne : Charles le Chauve. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50
Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Les Capétiens du XII[e] siècle : Louis VI et Louis VII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Philippe Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 18 gravures. » 50
L'empire français d'Orient, la IV[e] croisade. 1 vol. in-16, avec 12 gravures. » 50
Saint Louis. 1 vol. petit in-16, avec 24 gravures. » 50
Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du XIII[e] siècle. 1 vol. petit in-16, avec 27 gravures. » 50
Philippe le Bel et ses trois fils. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 28 gravures. » 50
Philippe VI et Robert d'Artois. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
La guerre de Cent Ans : Jean le Bon. 1 vol. petit in-16, avec 19 gravures. » 50
Le Dauphin Charles et la commune de Paris. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
La grande invasion anglaise. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Charles V et du Guesclin. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Charles V, sa cour et son gouvernement. 1 vol. petit in-16, avec grav. » 50
Charles VI, le gouvernement des oncles. 1 vol. petit in-16, avec grav. » 50
Louis de France et Jean sans Peur. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Les Armagnacs et les Bourguignons, 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
La France anglaise ; Azincourt et le traité de Troyes. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50



Charles VII et Jeanne d'Arc. 1 vol. petit in-16, avec 20 gravures. » 50
Charles VII et la monarchie absolue. 1 vol. petit in-16 avec 15 gravures. » 50
Charles IX et François de Guise. 1 vol. petit in-16 avec gravures. » 50
Catherine de Médicis et les protestants. 1 vol. petit in-16 avec 24 grav. » 50
La Saint-Barthélemy. 1 vol. in-16 avec 12 gravures. » 50
Henri III et les débuts de la Ligue. 1 vol. avec gravures. » 50

Richelieu. 1 vol. in-16. 1 fr.
Henri IV. 1 vol. in-16. 1 fr.
Richelieu et les ministres de Louis XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie Française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie

Henri IV et Marie de Médicis. (Ouvrage couronné par l'Académie Française.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Le connétable de Luynes; Montauban et la Valteline. (Ouvrage couronné par l'Académie Française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois.

HENRI III

LES DÉBUTS DE LA LIGUE

I

LE RETOUR DU ROI DE POLOGNE.
SÉJOUR A LYON ET A AVIGNON.— SACRE ET MARIAGE.
DÉVOTIONS ET EXACTIONS.

(Mai 1574-mars 1575.)

---

§ 1. — CONSTITUTION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT APRÈS LA MORT DE CHARLES IX. — CATHERINE DE MÉDICIS RÉGENTE. — DÉPUTATION AU NOUVEAU ROI HENRI III.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le dimanche 30 mai, jour de Pentecôte 1574, sur les trois heures après midi, Charles IX, roi de France, atténué d'une longue et violente maladie de flux de sang, à raison de laquelle on avait prévu son décès plus de trois mois auparavant, mourut au château de Vincennes-lès-Paris, âgé de vingt-trois ans onze mois et quatre ou cinq jours; après avoir régné treize ans six mois ou environ, en guerres et urgentes affaires continuelles. Et laissa une seule fille de madame Isa-

belle d'Autriche, son épouse, nommée Marie Isabelle de France, âgée de dix-neuf mois ou environ, et le royaume de France troublé de guerres civiles, sous les prétextes de guerres de religion et bien public quasi par toutes les provinces de celui-ci; spécialement ès pays de Languedoc, Provence et Dauphiné, Poitou, Saintonge, Angoumois et Normandie, où les huguenots et leurs catholiques associés, mal contents, avaient occupé plusieurs villes et places fortes et tenaient les champs en grandes troupes.

Le lundi dernier jour dudit mois de mai, au matin, la cour de parlement s'assembla au palais, combien qu'il fût fête, et députa certains présidents et conseillers d'elle, pour aller au château de Vincennes supplier madame Catherine de Médicis, mère du feu roi, d'accepter la régence et entreprendre le gouvernement du royaume en l'absence et en attendant la venue du roi Henri, son fils, étant en Pologne.

A même effet, ledit jour, l'après-dîner, les prévôt des marchands et échevins de Paris, suivis de plusieurs conseillers et notables bourgeois de ladite ville, allèrent audit château de Vincennes faire semblables prières et requêtes à ladite reine, mère du feu roi, qui volontiers accepta ladite régence et charge, suivant l'intention du feu roi, son fils, qui peu d'heures avant son décès l'avait ainsi déclaré et ordonné.

Cette même après-dîner, le corps du feu roi, qui par l'espace de vingt-quatre heures avait demeuré mort en son lit, le visage découvert, où chacun le pouvait voir, fut, par les médecins et chirurgiens, ouvert et embaumé et mis dedans un plomb.

Le même jour, la reine dépêcha en Pologne un seigneur de la cour, pour apprendre au roi de Pologne la mort du roi de France, son frère, et le presser de tout quitter pour repasser en France.

Le mardi premier jour de juin au soir, la reine mère et tout le surplus de la cour vint coucher au château du Louvre, à Paris, laissant le corps du roi mort audit lieu de Vincennes, accompagné des seigneurs de Lansac et de Rostain, et de religieux faisant les prières jour et nuit à la manière accoutumée.

Le mercredi 2 juin, la reine régente fit murer toutes les portes et entrées du château du Louvre, et n'y laissa autre entrée que celle de la grande porte, qui est entre les jeux de paume, regardant vers l'hôtel de Bourbon, de laquelle encore ne laissa-t-on que le guichet ouvert avec grande garde d'archers par le dedans et un corps de garde de Suisses par le dehors, même fait clore de murs les deux bouts de la rue du Louvre (y laissant portes de chaque côté pareillement gardées de Suisses). Et était bruit que ce faisait-elle pour doute des entreprises et conspirations secrètes.

Le jeudi 3 juin, les lettres de la régence de la reine furent publiées en la cour en pleine audience, ouï et ce requérant le procureur général du roi, entérinées et homologuées et puis imprimées.

Le vendredi 4 juin furent dépêchés de la part de la reine, de monsieur le duc d'Alençon et du roi de Navarre, trois signalés gentilshommes, à savoir : le seigneur de Rambouillet, pour la reine, le jeune seigneur d'Estrées pour M. le duc, et le sieur de Miossans pour le roi de Navarre, pour aller en Pologne annoncer au roi la mort du feu roi son frère, lui congratuler l'adeption de la couronne de France et le prier d'accélérer sa venue en son royaume (pour y établir son état et obvier aux grands maux et inconvénients qui pouvaient advenir par sa plus longue demeure).

§ 2. — SUPPLICE DU COMTE DE MONTGOMMERRI (16 JUIN 1574).

Le samedi 26 juin, le comte de Montgommeri, par arrêt de la cour de parlement de Paris, fut tiré de la Conciergerie du Palais, mis en un tombereau, les mains liées derrière le dos, avec un prêtre et le bourreau, et de là mené en la place de Grève, où il fut décapité et son corps mis en quatre quartiers. Par ledit arrêt, il fut condamné, comme atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, à souffrir en son corps les peines susdites, ainsi que l'exécution en suivit, et encore à avoir la question extraordinaire qu'il eut, déclaré dégradé de noblesse, ses enfants qu'il laissa onze en nombre, neuf fils et deux filles, vilains, intestables, incapables d'office, ses biens acquis et confisqués au roi, et autres auxquels la confiscation en pourrait appartenir. Quand son arrêt lui fut prononcé, et en le menant au supplice, il disait à haute voix qu'il mourait pour sa religion, qu'il n'avait oncques fait trahison ni autre faute à son prince; combien que la vérité fût qu'ayant sa vie, ses moyens et sa religion assurés en Angleterre, où il était bien venu, même près de la reine, il avait passé la mer exprès pour venir troubler son pays et l'État de son maître; dont il s'excusait sur le commandement que lui en avait fait un grand, sans l'avoir jamais voulu nommer, même à la question, sinon qu'on le tenait pour la seconde personne de France.

Il disait aussi qu'il n'avait fait mal ou offense à personne, qu'il était prisonnier de guerre, et qu'on ne lui gardait pas les promesses qu'on lui avait faites à Domfront quand il s'y rendit prisonnier, entre les mains du seigneur de Vassé, à charge expresse qu'il aurait vie et bagues sauves.

Il ne voulut point se confesser à notre maître Vigor

archevêque de Narbonne, qui s'alla présenter à lui en la chapelle pour l'admonester, ni prendre ou baiser la croix qu'on a coutume de présenter à tous ceux qu'on mène au dernier supplice, ni aucunement écouter et regarder le prêtre qu'on avait mis au tombereau près de lui, même à un cordelier qui, le pensant divertir de son erreur, lui commença à parler et dire qu'il avait été abusé, le regardant fermement, lui répondit : « Comment abusé! si je l'ai été, ça été par ceux de votre ordre; car le premier qui me bailla jamais une bible en français et qui me la fit lire, ce fut un cordelier comme vous, et là dedans j'ai appris la religion que je tiens, qui seule est la vraie, et en laquelle ayant depuis vécu, je veux, par la grâce de Dieu, y mourir aujourd'hui ».

Étant venu sur l'échafaud, il pria le peuple de prier Dieu pour lui, récita tout haut le symbole, en la confession duquel il protesta de mourir, puis, ayant fait sa prière à Dieu à la mode de ceux de la religion, eut la tête tranchée, laquelle, le lundi ensuivant 28 juin, fut mise sur un poteau en la place de Grève, et la nuit en fut ôtée par le commandement de la reine mère, qui assista à l'exécution, et fut à la fin vengée, comme dès longtemps elle désirait, de la mort du feu roi Henri son mari, encore qu'il n'en pût mais, par le moyen du seigneur de Vassé, qui, usant de la foi du temps, lui mit entre les mains ce pauvre gentilhomme, auquel la justice n'eût su faire plaisir quand elle eût voulu.

§ 3. — LE ROI HENRI III DONNE DE SES NOUVELLES. FUNÉRAILLES DE CHARLES IX.

Le mardi 6 juillet furent en la cour de parlement de Paris publiées et registrées des lettres patentes

du roi Henri III, portant confirmation, ratification et ampliation du pouvoir de la reine sa mère, touchant la régence et administration des affaires de France durant son absence, données à Cracovie en Pologne le quinzième jour de juin, et depuis imprimées.

Le jeudi 8 juillet, le cœur du feu roi Charles fut porté aux Célestins de Paris par M. le duc son frère, et là inhumé avec les solennités et cérémonies en tel cas accoutumées. Et le dimanche ensuivant, fut le corps, de Saint-Antoine-des-Champs porté à Notre-Dame de Paris, et le lendemain porté de Notre-Dame à Saint-Denis en France, où le mardi il fut enterré, avec toutes les magnificences d'obsèques et cérémoniales solennités qu'on a accoutumé d'observer aux enterrements des rois de France.

En ces obsèques, et en l'ordre de marcher et tenir rang, se murent quelques différends et propos d'altercation entre messieurs de la cour de parlement de Paris et messire Jacques Amiot, évêque d'Auxerre, grand aumônier de France; messire Pierre de Gondi, évêque de Paris; messire Albert de Gondi, comte de Retz, maréchal de France; le seigneur de Fontaines et autres gentilshommes de la chambre du feu roi, qui revinrent enfin à quelques insolences, qui furent faites par ledit sieur de Fontaines, et à hautes paroles, qui furent dites de part et d'autre. Toutefois enfin la cour de parlement le gagna, et tint, à l'accoutumé, les environs et les plus prochains lieux de l'effigie du feu roi, pour raison desquels lieux était survenue ladite contention.

§ 4. — LA REINE RÉGENTE VA AU-DEVANT DE HENRI III[1].

Le dimanche 8 août, la reine régente partit de Paris pour aller au-devant du roi jusqu'à Lyon, et emmena avec elle Monsieur, frère du roi, et le roi de Navarre, son gendre, auxquels, suivant certaines lettres que le roi lui avait écrites à cette fin, elle lâcha la bride et les remit comme en liberté, après avoir pris le serment d'eux qu'ils n'attenteraient ou innoveraient aucune chose au préjudice de la majesté du roi et de l'état de son royaume. Et quant aux deux maréchaux prisonniers[2], avant que de partir, leur fit renforcer leurs gardes et donna ordre à ce qu'ils fussent soigneusement gardés toutes les nuits par deux ou trois dizaines de Paris.

§ 5. — LE VOYAGE DE HENRI III. — SÉJOUR EN ITALIE.

Cependant le roi, qui, environ le seizième jour de juin, s'était secrètement, et au desçu du sénat et seigneurs polonais, retiré avec huit ou neuf chevaux

1. « Le roi de Pologne en treize jours fut averti de cet accident, et aussitôt se déroba de ses domestiques polonais, s'enfuit du pays, et s'en vint en France en résolution, suivant les conseils qu'il en avait reçus en passant pays, de l'empereur Maximilien, du duc et sénat de Venise, et du vieux duc Charles de Savoie, de donner la paix à tous ses sujets, avec libre exercice à ceux de la religion et traitement égal aux autres. » (Sully, *Économies royales*.)

2. Les maréchaux de Montmorency et de Cossé enfermés à la suite de la prise d'armes du mardi gras. (Voir le volume précédent de la collection, *la Saint-Barthélemy*.)



seulement du pays et royaume de Pologne, pour revenir en France prendre possession du royaume français, à lui échu par le décès du feu roi Charles IX, son frère, décédé sans hoirs mâles procréés de sa chair, fut suivi par le palatin Laski, auquel le roi, du commencement, fit grise mine, pensant qu'il le suivît pour l'arrêter, mais, après avoir raisonné ensemble, ils départirent amis. Et donna le roi audit Laski un diamant qu'il avait au doigt, et Laski au roi un bracelet d'or qu'il portait en son bras, prenant congé l'un de l'autre, sur les confins du pays d'Autriche, où le roi arriva le 25 dudit mois de juin. Et fut à Vienne fort bien et magnifiquement reçu par l'Empereur, qui envoya ses deux fils au-devant de lui pour l'accueillir, et, après y avoir séjourné quatre ou cinq jours, fut accompagné, par toutes les terres de l'Empereur où il passa, par lesdits seigneurs. Puis, traversant en toute diligence par le duché de Bavière et comté de Tyrol, vint en Friol, pays des Vénitiens, où, arrivé, fut reçu par les ambassadeurs et seigneurs députés de la seigneurie de Venise, lesquels défrayèrent lui et tout son train tant qu'il demeura sur leurs terres. Entra à Venise le dix-huitième juillet, en la plus grande magnificence et avec le plus haut, brave et somptueux appareil de réception qui oncques fut vu ni ouï en ladite ville, où l'accompagnèrent toujours les ducs de Ferrare et de Nevers. Et le mardi 20, l'y vint trouver le duc de Savoie, comme aussi firent le duc de Mantoue et le grand prieur de France, le vendredi ensuivant. Et en partirent tous ensemble le mardi vingt-septième, prenant le chemin de Padoue, et de là tirant à Ferrare et Mantoue, où il fut par les ducs desdits lieux grandement et magnifiquement reçu et traité. D'où partant, se mit sur l'eau pour venir à Casal et à Turin, où il arriva le

onzième d'août, et y fut à grande joie et magnificence reçu par le duc et par la duchesse de Savoie, sa tante.



A Turin, le vint trouver le seigneur Damville, maréchal de France, lequel la reine régnante, comme soupçonné de la conjuration dessusdite, et chargé

de ne s'être, avec la diligence et fidélité requises, opposé aux entreprises des rebelles au pays de Languedoc, duquel il était gouverneur, s'était efforcée, dès environ les Pâques précédentes, faire arrêter prisonnier à Narbonne. Desquelles charges après s'être excusé le mieux qu'il put envers le roi, fut licencié par Sa Majesté de retourner en son gouvernement de Languedoc, au cas qu'il se sentît net des crimes à lui imposés, desquels toutefois il voulait communiquer avec la reine sa mère. Ouïe laquelle réponse, ledit seigneur maréchal craignant que pis ne lui advînt, ne bougea de la ville de Turin auprès du duc de Savoie son parent, sous les ailes duquel il se cacha quelque temps et sagement ainsi qu'on disait.

§ 6. — LE NOUVEAU ROI DE FRANCE A LYON.

Le lundi 6 septembre, le roi, après avoir passé le mont Cenis et séjourné un jour à Chambéry, en Savoie, accompagné des ducs de Savoie et d'Arescot, arriva en sa ville de Lyon, où il fut vu et reçu à grande joie des habitants de la ville, et de plusieurs seigneurs et gentilshommes qui s'étaient là acheminés pour le saluer et bienveigner, tous bien joyeux de le voir sain et sauf retourné de Pologne en son royaume de France. Le duc d'Alençon, son frère, et le roi de Navarre, son beau-frère, allèrent au-devant de lui jusqu'au Pont-de-Beauvoisin, et la reine sa mère jusqu'au château de Bourgouin, où elle le vit et s'embrassèrent affectueusement, le dimanche 5 du mois de septembre.

Le vendredi 10, le roi donna audience aux ambassadeurs du comte Palatin et autres seigneurs d'Alle-

magne, qui étaient venus lui faire remontrances de la part du prince de Condé, qui, dès Pâques, s'était retiré en Allemagne, et autres huguenots français de toutes qualités, à ce qu'il plût à Sa Majesté leur permettre l'exercice de la religion qu'ils appellent réformée, et au surplus les remettre en leurs biens et honneurs. Auxquels le roi fit réponse : que les rois de France ses prédécesseurs avaient toujours eu et maintenu le nom et l'effet de très chrétiens; qu'à leur exemple il voulait celui avoir et maintenir de sa part, et comme eux vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, laquelle il entendait aussi être gardée et reçue par tous ses sujets; auxquels, nommément aux huguenots, il était content de remettre et pardonner les anciennes offenses, pourvu que, laissant les armes et lui remettant en son obéissance les villes, lieux et places par eux occupés et tenus de force en plusieurs endroits de son royaume contre le devoir de bons sujets, ils vécussent dorénavant catholiquement et selon les lois anciennes du royaume, autrement qu'ils vidassent sondit royaume et en emportassent leurs biens, ce qu'il leur permettrait volontiers et leur en ferait dépêcher à cet effet lettres et toutes provisions qu'ils jugeraient nécessaires pour leur sûreté.

Ainsi Sa Majesté cherchant tous moyens honnêtes de pacifier son royaume, se resserra aussi d'autre côté au maniement des affaires de son État, se rendit plus sévère et moins communicatif que les rois ses prédécesseurs, ce que la noblesse, n'étant accoutumée à telles façons, trouva fort étrange; aussi ne permettait parler en mangeant, ni s'approcher de lui toutes personnes. Néanmoins donnait à certaines heures du jour audience à tout le monde; mais ne répondait requête de ceux qui demandaient ou se

plaignaient de torts faits, s'ils n'étaient présents et déduisaient leurs raisons par leur bouche.

§ 7. — MORT DE LA PRINCESSE DE CONDÉ (30 OCTOBRE 1574).

Le samedi 30 du mois d'octobre, dame Marie de Clèves, marquise d'Isle, femme de messire Henri de Bourbon, prince de Condé, douée d'une singulière bonté et beauté, à raison de laquelle le roi l'aimait éperdûment et si fort qu'il fallut que le cardinal de Bourbon, son oncle pour festoyer le roi, la fit ôter de son abbaye de Saint-Germain-des-Prés, disant Sa Majesté qu'il n'était possible qu'elle y entrât tant que son corps y serait, mourut à Paris en sa première couche et en la fleur de son âge et laissa une fille son héritière. Elle dit en mourant qu'elle avait épousé le prince de France le plus généreux, mais le plus jaloux de la terre, et auquel toutefois elle pensait en avoir donné le moins d'occasion, Son mari était en Allemagne, et, en ayant reçu la nouvelle, en fit grande démonstration de deuil et dit : « Dieu sauve le demeurant et ma fille de la main de mes ennemis » ; car elle lui était de grande conséquence pour les biens; qui fut cause qu'il en écrivit à la reine mère, et la lui recommanda affectueusement.

§ 8. — INTRIGUES DE COUR. — LE ROI HENRI III, MARGUERITE DE VALOIS ET LE ROI DE NAVARRE.

(Mémoires de Marguerite de Valois.)

Le roi de Pologne, possédé encore par le Guast[1], rendit de mêmes causes mêmes effets et, croyant

1. Favori de Henri III, persécuteur acharné de Marguerite de Valois. (Voir, p. 11, le volume précédent de notre collection, *la Saint-Barthélemy*.)

aux avis de ce pernicieux esprit, qu'il avait laissé en France pour maintenir son parti, conçut extrême jalousie contre mon frère d'Alençon, ayant pour suspecte et portant impatiemment l'union de lui et du roi mon mari, estimant que j'en fusse le lien et le seul moyen qui maintenait leur amitié, et que les plus propres expédients pour les divorcer étaient, d'un côté, de me brouiller et mettre en mauvais ménage avec le roi mon mari, et d'autre, de faire que madame de Sauve[1], qu'ils servaient tous deux, les ménagerait tous deux de telle façon qu'ils entrassent en extrême jalousie l'un de l'autre. Cet abominable dessein, source et origine de tant d'ennuis, de traverses et de maux, que mon frère et moi avons depuis soufferts, fut poursuivi avec autant d'animosité, de ruses et d'artifice qu'il avait été pernicieusement inventé.

Toutefois il se passa quelques jours sans que le roi découvrît la haine et le mauvais dessein que le malicieux Guast lui avait fait concevoir contre moi, par les rapports qu'il lui avait faits, que depuis la mort du roi j'avais tenu le parti de mon frère d'Alençon

1. Charlotte de Beaune de Semblançay, fille unique de Jeanne de Beaune et de Gabrielle de Sade, arrière-petite-fille du malheureux Jacques de Semblançay, général des finances, injustement pendu, par suite de l'inimitié de Louise de Savoie, mère de François Ier. Elle épousa en premières noces Simon de Fizet, baron de Sauves, secrétaire d'État, et fut dame d'atours de Catherine de Médicis. Madame de Sauves se trouva le centre des intrigues de la cour, tout à la fois la maîtresse du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du duc de Guise et de du Gast. Devenue veuve en 1579, elle se remaria en 1584 à François de la Trémouille, marquis de Noirmoutier, et mourut le 30 septembre 1619, à l'âge de soixante-six ans.

en son absence, et l'avais fait affectionner au roi mon mari. Par quoi épiant toujours une occasion pour parvenir à l'intention prédite de rompre l'amitié de mon frère d'Alençon et du roi mon mari, en nous mettant en mauvais ménage le roi mon mari et moi, et les brouillant tous deux sur le sujet de la jalousie de leur commun amour de madame de Sauve, une après-dîner, la reine ma mère étant entrée en son cabinet pour faire quelques longues dépêches, madame de Nevers, votre cousine, madame de Retz, aussi votre cousine [1], Bourdeille et Surgères [2], me demandèrent si je me voulais aller promener à la ville. Sur cela mademoiselle de Montigny, nièce de madame d'Uzès, nous dit que l'abbaye de Saint-Pierre était une fort belle religion. Nous résolûmes d'y aller. Elle nous pria qu'elle vînt avec nous, parce qu'elle y avait une tante, et que l'entrée n'y est pas libre, sinon qu'avec les grandes. Elle y vint, et, comme nous montions en chariot, Liancourt, premier écuyer du roi, et Camille s'y trouvèrent, qui se jetèrent sur les portières du chariot, encore qu'il fût tout plein de nous six et de madame de Curton, ma dame d'honneur, qui allait toujours avec moi, et de Thorigny [3]. Eux néanmoins tenant sur les portières, comme ils purent, et gaussant, comme ils étaient d'humeur bouffonne, dirent qu'ils voulaient venir voir ces belles religieuses. La compagnie de mademoiselle de Monti-

1. Jeanne de Bourdeille, parente de Brantôme, fille d'honneur de la reine mère.

2. Hélène de Fonsègues, fille du baron de Surgères.

3. Gillone Govion, fille du maréchal de Govion, à laquelle Marguerite de Valois était tendrement attachée et dont le roi de Navarre, mal conseillé par du Gast, exigea bientôt l'éloignement d'auprès de sa femme.

gny, qui ne nous était aucunement familière, et d'eux deux qui étaient confidents du roi fut, que je crois, une providence de Dieu pour me garantir de la calomnie que l'on me voulait imputer.

Nous allâmes à cette religion, et mon chariot, qui était assez reconnaissable, pour être doré, et de velours jaune garni d'argent, nous attendit à la place, entour de laquelle y avait plusieurs gentilshommes logés. Pendant que nous étions dans Saint-Pierre, le roi, ayant seulement avec lui le roi, mon mari, d'O, et le gros Ruffec, s'en allant voir Quélus qui était malade, passant par cette place et voyant mon chariot vide, se tourne vers le roi mon mari et lui dit : « Voyez, voilà le chariot de votre femme, et voilà le logis de Bidé », qui était lors malade. Ainsi nommait-il aussi celui qui a depuis servi votre cousine. « Je gage, dit-il, qu'elle y est », et commanda au gros Ruffec, instrument propre de telle malice, pour être ami du Guast, d'y aller voir; lequel, n'y ayant trouvé personne, et ne voulant toutefois que cette vérité empêchât le dessein du roi, lui dit tout haut devant le roi mon mari : « Les oiseaux y ont été, mais ils n'y sont plus ». Cela suffit assez pour donner sujet d'entretenir jusqu'au logis le roi mon mari par tout ce qu'il pensait lui pouvoir donner de la jalousie, pour avoir mauvaise opinion de moi; mais mon mari, témoignant en cela la bonté et l'entendement de quoi il s'est toujours montré accompagné, détestant en son cœur cette malice, jugea aisément à quelle fin il le faisait. Et le roi se hâtant de retourner avant moi pour persuader à la reine ma mère cette invention et m'en faire recevoir un affront, j'arrivai qu'il avait eu tout loisir de faire ce mauvais effet, et que même la reine ma mère en avait parlé fort étrangement devant des dames, partie

pour créance, partie pour plaire à ce fils qu'elle idolâtrait. Moi revenant après, sans savoir rien de tout ceci, j'allai descendre en ma chambre avec toute la troupe susdite qui m'avait accompagnée à Saint-Pierre. J'y trouvai le roi mon mari, qui, soudain qu'il me vit, se prit à rire et me dit : « Allez chez la reine votre mère, que je m'assure que vous en reviendrez bien en colère ». Je lui demandai pourquoi et ce qu'il y avait. Il me dit : « Je ne vous le dirai pas, mais suffise à vous que je n'en croie rien, et que ce sont inventions pour nous brouiller vous et moi, pensant par ce moyen me séparer de l'amitié de monsieur votre frère ».

Voyant que je n'en pouvais tirer autre chose, je m'en vais chez la reine ma mère. Entrant en la salle, je trouvai M. de Guise, qui, prévoyant, n'était pas marri de la division qu'il voyait arriver en notre maison, espérant bien que du vaisseau brisé il en recueillerait les pièces. Il me dit : « Je vous attendais ici pour vous avertir que le roi vous a prêté une dangereuse charité ». Et me fit tout le discours susdit, qu'il avait appris de d'O, qui, étant lors fort ami de votre cousine, l'avait dit à M. de Guise pour nous en avertir. J'entrai en la chambre de la reine ma mère, où elle n'était pas. Je trouvai madame de Nemours et toutes les autres princesses et dames, qui me dirent : « Mon Dieu, madame, la reine votre mère est en si grande colère contre vous, je ne vous conseille pas de vous présenter devant elle. » — « Non, ce dis-je, si j'avais fait ce que le roi lui a dit; mais, en étant du tout innocente, il faut que je lui parle, pour l'en éclaircir. » J'entrai dans son cabinet, qui n'était fait que d'une cloison de bois, de sorte que l'on pouvait aisément entendre de la chambre tout ce qui s'y disait. Soudain qu'elle me voit, elle commence à jeter feu et à dire

tout ce qu'une colère outrée et demesurée peut jeter dehors. Je lui représente la vérité, et que nous étions dix à douze, et la suppliai de les enquérir, et ne pas croire celles qui m'étaient amies et familières, mais seulement Mlle de Montigny, qui ne me hantait point, et Liancourt et Camille, qui ne dépendaient que du roi. Elle n'a point d'oreille pour la vérité, ni pour la raison; elle n'en veut point recevoir, fût pour être préoccupée du faux, ou bien pour complaire à ce fils que d'affection, de devoir, d'espérance et de crainte, elle idolâtrait, et ne cesse de tancer, crier et menacer. Et lui disant que cette charité m'avait été prêtée par le roi, elle se met encore plus en colère, me voulant faire croire que c'était un sien valet de chambre qui passant par là m'y avait vue. Et voyant que cette couverture était grossière, que je la recevais pour telle, et restais infiniment offensée du roi, cela la tourmentait et aigrissait davantage, ce qui était ouï de sa chambre toute pleine de gens.

Sortant de là, avec le dépit que l'on peut penser d'une telle offense, je trouve en ma chambre le roi mon mari, qui me dit : « Eh bien! n'avez-vous pas trouvé ce que je vous avais dit? » Et me voyant si affligée : « Ne vous tourmentez pas de cela, dit-il; Liancourt et Camille se trouveront au coucher du roi, qui lui diront le tort qu'il vous a fait, et m'assure que demain la reine votre mère sera bien empêchée à faire les accords ». Je lui dis : « Monsieur, j'ai reçu un affront trop public de cette calomnie, pour pardonner à ceux qui me l'ont causé; mais toutes les injures ne me sont rien au prix du tort qu'on m'a voulu faire, me voulant procurer un si grand malheur que de me mettre mal avec vous ». Il me répondit : « Il s'y est, Dieu merci, failli ». Je lui dis : « Oui, Dieu merci, et votre bon naturel; mais de ce

mal si faut-il que nous en tirions un bien. Que ceci nous serve d'avertissement à l'un et à l'autre pour avoir l'œil ouvert à tous les artifices que le roi pourra faire pour nous mettre mal ensemble; car il faut croire, puisqu'il a ce dessein, qu'il ne s'arrêtera pas à celui-ci, et ne cessera qu'il n'ait rompu l'amitié de mon frère et de vous. » Sur cela, mon frère arriva, et les fit par nouveau serment obliger à la continuation de leur amitié. Mais quel serment peut valoir en amour?

Le lendemain matin, un banquier italien qui était serviteur de mon frère pria mondit frère, le roi mon mari et moi, et plusieurs autres princesses et dames d'aller dîner en un beau jardin qu'il avait à la ville. Moi, ayant toujours gardé ce respect à la reine ma mère, tant que j'ai été auprès d'elle fille ou mariée, de n'aller en un lieu sans lui en demander congé, je l'allai trouver en la salle, revenant de la messe, pour avoir sa permission pour aller à ce festin. Elle, me faisant un refus public, me dit que j'allasse où je voudrais, qu'elle ne s'en souciait pas. Si cet affront fut ressenti d'un courage comme le mien, je le laisse à juger à ceux qui, comme vous, ont connu mon humeur. Pendant que nous étions à ce festin, le roi, qui avait parlé à Liancourt et Camille et à mademoiselle de Montigny, connut l'erreur où la malice du gro Ruffec l'avait fait tomber, et, ne se trouvant moins e peine à la rhabiller qu'il avait été prompt à la recevoi et à la publier, venant trouver la reine ma mère, le confessa le vrai, et la pria de rhabiller cela en quelq façon que je ne lui demeurasse pas ennemie; crai gnant fort, parce qu'il me voyait avoir de l'entende ment, que je ne m'en susse plus à propos revanch qu'il ne m'avait su offenser. Revenus que nous fûm du festin, la prophétie du roi mon mari fut véritabl

La reine ma mère m'envoya querir en son cabinet de derrière, qui était proche de celui du roi, où elle me dit qu'elle avait su la vérité de tout et que je lui avais dit vrai; qu'il n'était rien de tout ce que le valet de chambre qui lui avait fait ce rapport lui avait dit; que c'était un mauvais homme, qu'elle le chasserait. Et, connaissant à ma mine que je ne recevais pas cette couverture, elle s'efforça par tous moyens de m'ôter l'opinion que ce fût le roi qui m'eût prété cette charité. Et, voyant qu'elle n'y avançait rien, le roi entra dans le cabinet, qui m'en fit force excuses, disant qu'on le lui avait fait accroire, et me faisant toutes les satisfactions et démonstrations d'amitié qui se pouvaient faire.

§ 9. — RÉCONCILIATION DU ROI DE FRANCE ET DU ROI DE NAVARRE. — LEVÉE DE RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — DÉPART POUR AVIGNON.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le lundi 1er de novembre, jour et fête de Toussaint, le roi, le roi de Navarre et le duc d'Alençon firent à Lyon leurs Pâques, et reçurent ensemble leur Créateur. A ladite communion, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, prosternés à genoux, protestèrent devant le roi de leur fidélité, le suppliant de mettre en oubli tout le passé, et lui jurant, sur la part qu'ils prétendaient en paradis, et par le Dieu qu'ils allaient recevoir, être fidèles à lui et à son État, comme ils avaient toujours été, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et lui rendre service et obéissance inviolable, comme ils reconnaissaient lui devoir.

Le 4 dudit mois de novembre, furent extraordinairement, en temps de vacations, publiées en la cour

de parlement de Paris, les lettres patentes du roi en forme d'édit, pour la vente et aliénation de deux cent mille livres de rente du temporel du clergé de France.

Le mardi 16 de novembre, le roi partit de Lyon pour aller en Avignon, où était par avant allé M. le cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, pour y faire apprêter les logis au roi. Plusieurs personnes ne trouvaient pas bon que le roi fît ce voyage. Aussitôt n'alla-t-il pas sitôt droit en Avignon, ains s'arrêta à Tournon, ayant eu avis que de là en Avignon les passages n'étaient assurés.

§ 10. — SIÈGE INUTILE DE LIVRON (10 JANVIER 1574). — COMMENCEMENT DE LA DÉCONSIDÉRATION DE HENRI III.

(*Economies royales.*)

A son arrivée il trouva une trêve faite pour trois mois, laquelle par l'instance de la reine mère et de ses conseillers à elle affidés, il changea en une guerre contre ceux de la religion et plusieurs catholiques associés que le maréchal de Damville y avait joints avec lui à cause de la prison de son frère; il se fit de fort faibles factions de guerre. Livron fut deux fois assiégé, à la dernière desquelles le roi s'y trouva avec toute la cour, et fut contraint de se retirer avec mille sortes de reproches et d'injures que les femmes et enfants crièrent contre lui et la reine sa mère, avec laquelle il s'en alla en Avignon. Ce honteux décampement, l'aversion que le roi témoigna dès lors de toutes choses généreuses et de la vraie gloire, qui ne s'acquiert que par les armes, et une inclination et disposition portée toute au repos, aux délices et plaisirs, le firent tomber en mépris, qui engendra la

haine, et la haine l'audace d'entreprendre contre lui, de laquelle procéda sa perdition avec infamie.

§ 11. — VOYAGE A AVIGNON. — SÉJOUR DU ROI.
(Mémoires de L'Estoile.)

Continua toutefois tôt après son voyage et arriva en Avignon le 23 dudit mois.

En y allant, le train des roi et reine de Navarre, suivant en bateau sur le Rhône, fit naufrage au Pont-Saint-Esprit, où se perdirent beaucoup de bons meubles; et de trente-cinq à quarante personnes qui étaient dans le bateau s'en noyèrent et perdirent les vingt ou vingt-cinq, entre autres messire Alphonse de Gondi, maître d'hôtel de ladite reine.

En ce voyage aussi l'argent se trouva si court, que la plupart des pages du roi se trouvèrent sans manteaux, étant contraints de les laisser en gage pour vivre par où ils passaient; et sans un trésorier nommé le Comte, qui accommoda la reine mère de cinq mille francs, il ne lui fût demeuré ni dame d'honneur, ni demoiselle aucune pour la servir, comme étant réduite en extrême nécessité. On ne parlait lors à la cour que de ce diable d'argent, qu'on disait être mort et trépassé, duquel un certain courtisan s'ébattit à faire l'épitaphe, qui fut incontinent divulguée partout et fort bien accueillie.

Le roi étant en Avignon va à la procession des Battus, et se fait confrère de leur confrérie. La reine mère, comme bonne pénitente, en voulut être aussi, et son gendre le roi de Navarre, que le roi disait en riant n'être guère propre à cela. Il y en avait de trois sortes audit Avignon : de blancs, qui étaient ceux du



roi; de noirs, qui étaient ceux de la reine mère, e de blancs, qui étaient ceux du cardinal d'Armagnac

Le dimanche 26 décembre, à cinq heures du matin Charles, cardinal de Lorraine, âgé de cinquante ans mourut en Avignon, d'une fièvre symptômée d'u extrême mal de tête provenu du serein d'Avignon qui est fort dangereux, qui lui avait offensé le cer veau à la procession des Battus, où il s'était trouv en grande dévotion, avec le crucifix à la main, le pieds à moitié nus et la tête peu couverte, qui est l poison qu'on a depuis voulu faire accroire qu'on lu avait donné.

§ 12. — SACRE DU ROI A REIMS (13 février 1575).

Le vendredi 11 février 1575, le roi arriva à Reims, où il fut sacré le dimanche 13 dudit mois, l'an révolu de son sacre en Pologne, qui fut à même jour e heure.

Quand on vint à lui mettre la couronne sur la tête il dit assez haut qu'elle le blessait, et lui coula pa deux fois comme si elle eût voulu tomber; ce qui fu remarqué et interprété à mauvais présage.

§ 13. — MARIAGE DU ROI ET DE LOUISE DE VAUDEMONT.

Le lundi 14 dudit mois de février, qui était le le demain de son sacre, le roi fiança demoiselle Louis de Lorraine, appelée mademoiselle de Vaudemon fille de messire Nicolas de Lorraine, comte de Va demont, et de défunte dame Catherine de Lalai sœur du comte d'Egmont, sa première femme; le mardi 15 dudit mois, l'épousa en ladite ville église de Reims.

Plusieurs seigneurs, même des plus grands du royaume de France, et autres étrangers, trouvèrent ce mariage fort inégal, et néanmoins précipité et avancé et quasi plutôt consommé que pourparlé. Mais on disait que le roi, l'an précédent, allant en Pologne, l'avait vue passant par la Lorraine, et, la trouvant belle et de bonne grâce, même averti qu'elle avait été fort bien nourrie et était bien sage, en avait pris dès lors quelque opinion, laquelle, lui continuant depuis son retour et avènement à la couronne, avait été confortée par la reine sa mère, qui trouva ce mariage fort bon, et l'avança d'autant qu'elle espéra que de si belle et bien formée princesse, le roi pourrait tôt avoir belle et abondante lignée; qui était la chose selon le commun bruit que ladite reine mère désirait le plus, ou le moins selon les autres.

Quoi que c'en soit, il est bien certain que ce qui en fit plus d'envie à la reine, ce fut l'esprit paisible et dévot de cette princesse; laquelle elle jugea devoir plutôt s'adonner à prier Dieu qu'à se mêler de l'état des affaires du monde, comme il est advenu, et qu'elle prierait Dieu pour elle pendant qu'elle n'y pouvait entendre.

Le jeudi 17 dudit mois de février, le roi ayant avisé messire François de Luxembourg, de la maison de Brienne, venu à son sacre et mariage, et sachant qu'il avait fait l'amour à la reine sa femme, prétendant l'épouser, lui dit ces mots : « Mon cousin, j'ai épousé votre maîtresse, mais je veux en contre-échange que vous épousiez la mienne », entendant la Châteauneuf[1], demoiselle bretonne, de la suite de la reine mère, qui avait été sa favorite, avant qu'il fût

1. Voir au volume précédent de la collection, *la Saint-Barthélemy*, la note de la page 99.



roi et marié. A quoi ledit de Luxembourg lui répondit qu'il était fort joyeux de ce que sa maîtresse avait rencontré tant d'heur et de grandeur, et tant gagné au change; mais qu'il lui plût l'excuser d'épouser Châteauneuf pour encore, et qu'il lui donnât temps pour y penser. A quoi le roi lui répondit qu'il voulait et désirait que tout à l'heure il l'épousât. Sur quoi se sentant ledit de Luxembourg si fort pressé, supplia très humblement le roi de lui donner la patience de huit jours; laquelle étant modérée par le roi à trois jours seulement, il monta à cheval et se retira de la cour en diligence.

§ 14. — RENTRÉE DU ROI A PARIS.

Le lundi 21 février, le roi partit de Reims et passa à Saint-Marcou, où il fit faire sa neuvaine par son grand aumônier, puis vint à Paris, où, étant arrivé le dimanche 27 de ce mois, alla descendre de son coche au Louvre, où ayant salué la reine blanche[1] vint loger au logis neuf de du Mortier, près les Filles-Repenties, avec la reine sa mère et la reine sa femme.

§ 15. — DÉVOTIONS ET EXACTIONS DU ROI.

Le roi, séjournant à Paris le long du carême de cet an 1575, va tous les jours par les paroisses et autres églises de Paris, l'une après l'autre, ouïr le sermon et la messe, et faire ses dévotions. Et cependant exquiert tous moyens de faire argent en toutes sortes que ses

1. La veuve de Charles IX, qui portait le deuil en blanc, suivant l'usage.

ingénieux peuvent pourpenser. De fait il leva sur toutes les bonnes villes de son royaume trois millions de livres, outre le million qu'il lève sur le clergé de France, dont la ville de Paris fut chargée d'un million pour sa part, par capitation sur les plus aisés. Il érigea quatre conseillers nouveaux aux requêtes du palais pour le prix de quinze mille livres chacun; fit publier un édit pour couper et vendre deux arbres en chaque arpent de toutes les forêts de France; bailla à ferme les parties casuelles de son royaume, à la charge de fournir par les fermiers à son épargne quatre-vingt mille livres d'avance chaque premier jour de tous les mois de l'an. De quoi les officiers royaux se trouvent fort scandalisés, disant que c'est un moyen de rechercher et enquérir leur mort, afin d'avoir office à vendre. Bref, le bruit de la cour de ce temps n'était autre, sinon que le roi n'avait pas de quoi avoir à dîner et que moyen qu'il avait de vivre n'est que par emprunts. De fait, le dix-huitième jour de mars, le roi envoya au premier président de la cour et au lieutenant civil de Châtelet mandement pour savoir des conseillers, avocats et procureurs desdits sièges, combien chacun d'eux lui voulait gracieusement prêter de deniers comptants, pour subvenir à ses affaires. Et furent à cet effet mandés les plus riches et aisés, dont on prit des uns douze cents francs; des autres six cents et cinq cents livres; des autres moins, selon leurs facultés. Et furent lesdits deniers employés par le roi à faire un présent au capitaine Gast, de la valeur de cinquante mille livres et plus.

II

LA CINQUIÈME GUERRE DE RELIGION. ÉVASIONS D'ALENÇON ET DE NAVARRE. — LA PAIX DE MONSIEUR.

(Mars 1575-juillet 1576.)

---

§ 1. — DÉMARCHES DES PROTESTANTS AUPRÈS DU ROI POUR OBTENIR UN ÉDIT DE PACIFICATION.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le 22 mars 1575, les députés de monsieur le prince de Condé, maréchal Damville et autres associés, tant de l'une que de l'autre religion, selon la permission qu'ils avaient eue du roi, d'envoyer vers lui tels personnages qu'ils aviseraient pour l'avancement et conclusion d'une paix générale et assurée à tout son royaume, ayant par un commun avis articulé leurs conditions, et celles dressées en forme de requête, partirent de Bâle ledit 22 mars, pour venir trouver Sa Majesté à Paris, où ils arrivèrent le mardi 5 avril. Et le lundi ensuivant, 11 dudit mois, étant mandés par le roi, furent ouïs en son conseil privé, Sa Majesté y assistant. Portant la parole, maître Jean Daunet, seigneur d'Eresnes, jadis conseiller du parlement de Paris. Lequel ayant fini sa harangue, qui fut assez

longue, le roi ayant pris lui-même leurs cahiers, leur commanda de se retirer en son antichambre, d'où une heure après il les fit rappeler et leur dit, en présence de la reine sa mère : « qu'il s'était fait lire leurs articles, mais qu'il les trouvait si étranges, déraisonnables, qu'il s'étonnait comme ils avaient eu la hardiesse de se présenter devant lui pour lui faire de telles requêtes ». Sur quoi ledit d'Eresnes répliqua qu'il suppliait très humblement Sa Majesté de les vouloir excuser, et ne s'aigrir davantage contre eux pour le contenu desdits articles, attendu qu'ils n'en étaient que simples porteurs. A quoi Sa Majesté aurait répondu qu'il savait le contraire, et qu'ils n'avaient été délibérés sans eux, « même sans vous, dit-il à d'Eresnes, que je sais être de leur conseil et des plus avant. Vous demandez la paix, mais je ne vois point que vous l'affectionniez, comme vous dites, et quant à l'affection que vous protestez avoir à mon service, il ne m'en apparaît non plus, mais tout le contraire. Mais quand vous et ceux qui vous ont envoyés me rendront l'obéissance qui m'est due, et qu'ils montreront par effet ce qu'ils veulent que je croie d'eux, à cette heure-là, je leur donnerai la paix, et les traiterai comme mes bons sujets, les assurant en foi de roi que tout ce que je leur promettrai sera entretenu, et que, pour le faire entretenir, j'y exposerai, s'il est besoin, jusqu'à ma propre vie. » Dont d'Eresnes le remercia très humblement; et à l'instant, s'adressant à la reine mère, lui dit : « Madame, monsieur le prince de Condé, tant pour lui que pour ses associés, m'a chargé de supplier très humblement Votre Majesté d'employer votre pouvoir et autorité à une si sainte entreprise, et ajouter encore cette obligation aux autres dont la France vous est redevable. » — « Je le ferai volontiers, dit la reine,

tant pour leur particulier que pour le bien général et repos de ce pauvre royaume; toutefois je me garderai bien de conseiller à mon fils de leur accorder ce qu'ils demandent, car leurs requêtes sont un peu bien hautes et trop déraisonnables, comme tendant à donner la loi à leur maître, duquel ils sont tenus de la recevoir. Je sais bien que ce sont des chats que vos huguenots, qui se retrouvent toujours sur leurs pieds; mais quand ils auraient cinquante mille hommes en campagne, avec l'Amiral vivant et tous leurs chefs debout, il ne sauraient parler plus haut qu'ils font. Et néanmoins je ferai pour eux, comme j'ai toujours fait, tout ce qui me sera possible, moyennant qu'ils me croient et se mettent à la raison. »

Le lendemain, le roi ordonna trois de son privé conseil pour, avec les députés et devant soi, examiner chaque point de leurs articles; où ils commencèrent de besogner tôt après, et continuèrent jusqu'au commencement de mai, que le roi leur permit de retourner vers ceux qui les avaient envoyés leur porter ses réponses à chacun point, avec injonction de retourner au plus tôt pour résoudre du tout. Par leurs articles, entre autres choses, ils demandaient l'édit de janvier, ce qui semblait comme prodigieux et étrange, vu la journée et plaie Saint-Barthélemy, encore sanglante et toute fraîche.

§ 2. — LES PASSE-TEMPS DU ROI DE NAVARRE.

(*Économies royales.* — Mémoires de L'Estoile.)

Le duc d'Alençon, ci-après dit Monsieur, et le roi de Navarre, durant quelques mois, avaient toujours marché par pays en coches, accompagnés de gardes; mais, après le sacre et le mariage, il leur fut donné

quelque espèce de plus grande liberté, laquelle de fois à autre leur était retranchée par le roi et la reine mère, selon les divers avis, fussent vrais ou faux, qui se recevaient de leurs menées, projets et desseins. (*Économies royales.*)

Le jeudi 26 mai, messire Henri de Bourbon, roi de Navarre, étant dans la chambre de madame la princesse de Condé, sa tante, où il prenait plaisir à voir toucher le luth à un gentilhomme nommé de Noailles, qui avait le bruit d'aimer et être aimé de madame la princesse, sa tante, comme il accordait mélodieusement sa voix à l'instrument, chantant dessus cette chanson :

Je ne vois rien qui me contente
Absent de ta divinité.

Et répétant un peu trop souvent et passionnément ce mot de divinité, avec l'œil toujours fiché sur madame la princesse, le roi de Navarre se prenant à rire de fort bonne grâce, et regardant sa tante d'un côté et de l'autre Noailles :

N'appelez pas ainsi ma tante (dit-il),
Elle aime trop l'humanité. »

Le roi l'ayant entendu dès le jour même, y prit fort grand plaisir et dit : « Voilà une rencontre digne de mon frère; je voudrais que lui et les autres ne s'amusassent qu'à cela, nous aurions bientôt la paix ». (L'Estoile.)

§ 3. — INTRIGUES DE COUR. — BROUILLES ET RÉCONCILIATION DU ROI DE NAVARRE ET DU DUC D'ALENÇON POUR AFFAIRES D'AMOUR. — PROJETS D'ÉVASION.

(Mémoires de Marguerite de Valois.)

Après avoir demeuré quelque temps à Lyon, nous allâmes en Avignon. Le Guast n'osait plus inventer de telles impostures, et voyant que je ne lui donnais aucune prise en mes actions pour, par la jalousie, me mettre mal avec le roi mon mari et ébranler l'amitié de mon frère et de lui, il se servit d'une autre voie, qui était de madame de Sauve, la gagnant tellement qu'elle se gouvernait du tout par lui, et usant de ses instructions non moins pernicieuses que celles de la Célestine, en peu de temps, elle rendit l'amour de mon frère et du roi mon mari, paravant tiède et lente comme celle de personnes si jeunes, en une telle extrémité (oubliant toute ambition, tout devoir et tout dessein) qu'ils n'avaient plus autre chose en l'esprit que la recherche de cette femme. Et en viennent à une si grande et véhémente jalousie l'un de l'autre, qu'encore qu'elle fût recherchée de monsieur de Guise, du Guast, de Souvray et plusieurs autres, qui étaient tous plus aimés d'elle qu'eux, ils ne s'en souciaient pas; et ne craignaient ces deux beaux-frères que la recherche de l'un et de l'autre. Et cette femme, pour mieux jouer son jeu, persuade au roi mon mari que j'en étais jalouse, et que pour cette cause je tenais le parti de mon frère. Nous croyons aisément ce qui nous est dit par personnes que nous aimons. Il prend cette créance, il s'éloigne de moi, et s'en cache plus que de tout autre, ce que jusqu'alors il n'avait fait; car, quoiqu'il en eût eu la fantaisie, il m'en avait toujours parlé aussi librement

qu'à une sœur, connaissant bien que je n'en étais aucunement jalouse, ne désirant que son contentement. Moi, voyant ce que j'avais le plus craint être advenu, qui était l'éloignement de sa bonne grâce, pour la privation de la franchise de quoi il avait jusqu'alors usé avec moi, et que la méfiance qui prive de la familiarité est le principe de la haine, soit entre parents ou amis, et connaissant d'ailleurs que si je pouvais divertir mon frère de l'affection de madame de Sauve, j'ôterais le fondement de l'artifice que le Guast avait fabriqué à notre division et ruine susdite à l'endroit de mon frère, j'usai de tous les moyens que je peux pour l'en tirer, ce qui eût servi à tout autre qui n'eût eu l'âme fascinée par l'amour et la ruse de si fines personnes.

Mon frère, qui en toute chose ne croyait rien que moi, ne put jamais se regagner soi-même pour son salut et le mien, tant forts étaient les charmes de cette Circé, aidés de ce diabolique esprit du Guast, de façon qu'au lieu de tirer profit de mes paroles, il les redisait toutes à cette femme. Que peut-on céler à ce que l'on aime? Elle s'en animait contre moi, et servait avec plus d'affection au dessein du Guast, et pour s'en venger disposait toujours davantage le roi mon mari à me haïr et s'étranger de moi; de sorte qu'il ne me parlait presque plus. Il revenait de chez elle fort tard, et, pour l'empêcher de me voir, elle lui commandait de se trouver au lever de la reine, où elle était sujette d'aller, et après tout le jour il ne bougeait plus d'avec elle. Mon frère ne rapportait moins de soin à la rechercher, elle leur faisait accroire à tous deux qu'ils étaient uniquement aimés d'elle : ce qui n'avançait moins leur jalousie et leur division que ma ruine.

Quelques bons serviteurs du roi mon mari lui

ayant fait connaître l'artifice par le moyen duquel on le menait à sa ruine, le mettant mal avec mon frère et moi, pour le séparer de ceux de qui il devait espérer le plus d'appui, pour après le laisser là, et ne tenir compte de lui, comme le roi commençait à n'en faire pas grand état et à le mépriser, ils le firent parler à mon frère, qui, depuis le partement de Bussy, n'avait pas amendé sa condition (car le Guast toujours lui faisait recevoir quelques indignités) et connaissant qu'ils étaient tous deux en même prédicament à la cour, aussi défavorisés l'un que l'autre; que le Guast seul gouvernait le monde; qu'il fallait qu'ils mendiassent de lui ce qu'ils voulaient obtenir auprès du roi; que s'ils demandaient quelque chose, ils étaient refusés avec mépris; que si quelqu'un se rendait leur serviteur, il était aussitôt ruiné et attaqué de mille querelles que l'on lui suscitait; ils se résolurent, voyant que leur division était leur ruine, de se réunir et de se retirer de la cour, pour, ayant ensemble leurs serviteurs et amis, demander au roi une condition et un traitement digne de leur qualité; mon frère n'ayant eu jusqu'alors son apanage, et s'entretenant seulement de certaines pensions mal assignées, qui venaient seulement quand il plaisait au Guast; et le roi mon mari ne jouissant nullement de son gouvernement de Guyenne, ne lui étant permis d'y aller, ni en aucune de ses terres.

Cette résolution étant prise entre eux, mon frère m'en parla, me disant qu'à cette heure ils étaient bien ensemble et qu'il désirait que nous fussions bien, le roi, mon mari et moi, et qu'il me priait d'oublier tout ce qui s'était passé; que le roi mon mari lui avait dit qu'il en avait un extrême regret, et qu'il connaissait bien que nos ennemis avaient été plus fins que nous, mais qu'il se résolvait de m'aimer et

de me donner plus de contentement de lui. Il me priait aussi, de mon côté, de l'aimer et de l'assister en ses affaires en son absence. Ayant pris résolution tous deux ensemble que mon frère partirait le premier, se dérobant dans un carrosse comme il pourrait, et qu'à quelques jours de là le roi mon mari, feignant d'aller à la chasse, le suivrait, regrettant beaucoup qu'ils ne me pussent emmener avec eux, toutefois s'assurant qu'on ne m'oserait faire déplaisir, les sachant dehors; aussi qu'ils feraient bientôt paraître que leur intention n'était point de troubler la France, mais seulement de s'établir une condition digne de leur qualité, et se mettre en sûreté; car, parmi ces traverses, ils n'étaient pas sans crainte de leur vie, fût ou que véritablement ils fussent en danger, ou que ceux qui désiraient la division et ruine de notre maison pour s'en prévaloir, leur fissent donner des alarmes par les continuels avertissements qu'ils en recevaient.

§ 4. — L'ÉVASION DU DUC D'ALENÇON (15 sept. 1575).

(*Économies royales.* — Mémoires de Marguerite de Valois. L'Estoile.)

La guerre se continuant toujours dans le royaume, en quelques provinces éloignées, les jalousies et défiances de cour, à cause de toutes ces intrigues, leur tenant tellement l'esprit occupé qu'ils ne pensaient point à y mettre une telle fin, mais seulement à semer des dissensions entre Monsieur et le roi de Navarre, tantôt par le moyen des mêmes maîtresses qui leur étaient suscitées et instruites par la reine mère, lesquelles, par divers rapports et jalousies qu'ils leur donnaient essayaient de les mettre en

querelles; tantôt en faisant espérer la lieutenanc
générale du royaume, aujourd'hui à l'un et demai
à l'autre; et tous les conseillers d'État et ministre
de lui songeant plutôt à leur particulier et à s
maintenir en autorité, ou à se débuter les uns le
autres, qu'à chercher des remèdes à tant de mal
heurs qui menaçaient le royaume, par les escapade
de ces deux princes et les menées de leurs parti
sans, sans y voir prendre aucune résolution, jus
qu'au 15 septembre 1575 qu'elles commencèrer
d'éclater par la sortie de Monsieur, lequel, aprè
plusieurs remises et délais, se travestit un soir et s'er
fuit de la cour. (*Économies royales.*)

Le soir venu, peu avant le souper du roi, mon frèr
changeant de manteau et le mettant autour du ne
sort seulement suivi d'un des siens, qui n'était pa
reconnu, et s'en va à pied jusqu'à la porte de Saint
Honoré, où il trouve Simié avec le carrosse d'ur
dame, qu'il avait emprunté pour cet effet, dans le
quel il se mit, et va jusqu'à quelques maisons à u
quart de lieue de Paris, où il trouva des chevaux qu
l'attendaient, sur lesquels montant, à quelques lieue
de là il trouva deux ou trois cents chevaux de se
serviteurs qui l'attendaient au rendez-vous qu'il leu
avait donné.

L'on ne s'aperçoit point de son partement que su
les neuf heures du soir. Le roi et la reine ma mèr
me demandèrent pourquoi il n'avait point soup
avec eux, et s'il était malade. Je leur dis que je r
l'avais point vu depuis l'après-dîner. Ils envoyèren
en sa chambre voir ce qu'il faisait; on leur vint dir
qu'il n'y était pas. Ils disent qu'on le cherche pa
toutes les chambres des dames où il avait accou
tumé d'aller. On cherche par le château, on cherch
par la ville, on ne le trouve point. A cette heu

l'alarme s'échauffe; le roi se met en colère, se courrouce, menace, envoie querir tous les princes et seigneurs de la cour, leur commande de monter à cheval, et le lui ramener vif ou mort, disant qu'il s'en va troubler son État pour lui faire la guerre, et qu'il lui fera connaître la folie qu'il faisait de s'attaquer à un roi si puissant que lui. Plusieurs de ces princes et seigneurs refusent cette commission, remontrant au roi de quelle importance elle était; qu'ils voudraient mettre leur vie en ce qui serait du service du roi, comme ils savaient être de leur devoir; mais d'aller contre Monsieur son frère, ils savaient bien que le roi leur en saurait un jour mauvais gré; et qu'il s'assurât que mon frère n'entreprendrait rien qui pût déplaire à Sa Majesté, ni qui pût nuire à son État; que peut-être c'était un mécontentement qui l'avait convié à s'éloigner de la cour; qu'il leur semblait que le roi devait envoyer devers lui pour s'informer de l'occasion qui l'avait mû à partir, avant que prendre résolution à toute rigueur comme celle-ci. Quelques autres acceptèrent et se préparèrent pour monter à cheval. Ils ne purent faire telle diligence qu'ils pussent partir plus tôt que sur le point du jour, qui fut cause qu'ils ne trouvèrent point mon frère et furent contraints de revenir, pour n'être pas en équipage de guerre.

Le roi, pour ce départ, ne montra pas meilleur visage au roi mon mari; mais, en faisant aussi peu d'état qu'à l'accoutumée, le tenait toujours de même façon; ce qui le confirmait en la résolution qu'il avait prise avec mon frère. (Marguerite de Valois.)

Jeudi 15e jour de septembre, François de France, duc d'Alençon, frère unique du roi, lequel, depuis dix-huit mois, avait toujours été exactement observé

et gardé et tenu comme prisonnier, pratiqué sous mains par les huguenots et mal contents, sortit, sur les six heures du soir, de Paris, en coche et en cachette, passa par Meudon, où il trouva Guiteri, l'attendant avec quarante ou cinquante chevaux, alla souper à Saint-Léger, près Montfort-l'Amaury, puis tira à Dreux, ville de son apanage, où il séjourna huit jours, pendant lesquels vinrent à lui plusieurs gentilshommes et autres gens de guerre de son parti et intelligence. De quoi le roi, toute la cour et la ville de Paris furent merveilleusement troublés.

Le samedi 17 septembre Monsieur publia sa déclaration, fondée, comme elles sont toutes, sur la conservation et rétablissement des lois et statuts du royaume. En effet, c'était la querelle du bien public ressuscitée, laquelle ne se pouvait apaiser que par un plus grand et riche apanage. Le roi l'ayant reçue ce jour même, la montra en présence de la reine sa mère, du roi de Navarre, son beau-frère, lequel leur dit : « Je sais assez que valent toutes ces déclarations-là; on m'en a assez fait faire de telles pendant que j'étais avec le feu amiral et les autres huguenots [1]; avant qu'il soit peu de temps, Monsieur m'en dira des nouvelles et de ces gens qui le mettent en besogne. Il sera du commencement leur maître, mais peu à peu ils en feront leur valet; je sais qu'en vaut l'aune, dissimulant décidément l'intelligence qu'il avait en cette entreprise. » (L'Estoile.)

A Dreux, une grande quantité de noblesse mal contente des mauvais traitements qu'ils avaient reçus des ministres et conseillers du roi, le vinrent trouver; comme fit incontinent après la reine mère, pen-

1. « Pour les réformés, c'était friandise d'avoir un fils de France pour chef. » (D'Aubigné).

sant le cajoler et le ramener à la cour, mais il fuyait toujours et elle courait après sans lui pouvoir rien persuader, les armes se prenant de tous côtés en faveur de ce prince, tant en France qu'en Allemagne, où M. le prince de Condé avait si bien travaillé que le prince Casimir en personne, avec une grande armée, se trouva prêt pour entrer en France.

Le roi de Navarre, voyant la France et l'Allemagne en armes pour la défense de ceux qu'il affectionnait en son cœur, et rebuté des remises de cette lieutenance générale que l'on lui avait tant promise, prit résolution de se mettre en liberté tout entière. (*Économies royales* [1].)

§ 5. — LA REINE MÈRE NÉGOCIE. — LE ROI FAIT DES PROCESSIONS.

(L'Estoile.)

Ce jour, la reine parla à monsieur le duc son fils, à Chambourg, qui lui dit qu'il n'entrerait plus avant en propos avec elle sur le fait de la capitulation et accord dont elle lui parlait, que les maréchaux de Montmorency et Cossé ne fussent en liberté. Suivant laquelle résolution elle dépêcha incontinent à Paris pour supplier le roi son fils de les faire élargir. Ce qui fut fait le dimanche 2 octobre, et furent tous deux délivrés de prison et mis en liberté.

Le samedi premier jour d'octobre, monsieur le duc partit de Blois à minuit, averti que la reine sa mère, qui l'y avait fait venir sous ombre de pour parler la paix ou la trêve, l'y voulait surprendre, et

1. « La reine soupçonnait le vigoureux esprit et le corps laborieux de son gendre. » (D'Aubigné.)



s'en alla à Romorantin avec ses troupes, où il e par force, et fit mourir aucuns des habitants lui avaient voulu empêcher l'entrée. Passa plus o par Vatan et Argenton, jusqu'à Châtellerault, monsieur le duc de Montpensier l'alla trouver p lui persuader quelque bon accord et appointem

Le dimanche 9 octobre, fête de saint Denis, le fit faire procession générale et solennelle à Pa en laquelle il fit porter les saintes reliques d Sainte-Chapelle; et y assista tout du long, disant chapelet en grande dévotion. Le corps de la c avec celui de la ville et toutes les autres com gnies s'y trouvèrent; aussi firent par le comman ment de Sa Majesté tous les princes, seigne officiers et gentilshommes de sa maison, hormis dames, que le roi ne voulut qu'elles s'y trouvass disant qu'il n'y avait point de dévotion là où e étaient.

§ 6. — LA VICTOIRE DU DUC HENRI DE GUISE A DORMANS LE BALAFRÉ (11 octobre 1575.)

Le mardi 11 octobre, le seigneur de Fervaques ar à Paris et apporta nouvelles au roi de deux m que reîtres que Français, conduits par monsieu Thoré, défaits par le duc de Guise, près Fismes passant la rivière de Marne au-dessus de Dorma Dont le roi fait chanter le *Te Deum* solennel. C défaite était advenue le jour de devant 10 octo entre Dameri et Dormans, dont le bruit fut grand que l'effet, car il n'y mourut point cinqu hommes de part et d'autre, et après que deux trois cornettes de reîtres, pratiquées par arg eurent fait semblant de se rendre à la merci du du Guise, le seigneur de Thoré passa sain et sauf à Nog

sur-Seine avec mille ou douze cents chevaux, et s'alla rendre à monsieur le duc à Vatan.



Henri de Guise.

Le duc de Guise, en cette rencontre, par un simple soldat à pied qu'il attaqua fut grièvement blessé

d'une arquebusade qui lui emporta une grar
partie de la joue et de l'oreille gauche; tellem
qu'on disait à Paris et à la cour que le roi et
France recevaient beaucoup plus de dommage
coup de ce jeune prince, que de gain de toute
prétendue défaite susdite.

§ 7. — POURPARLERS PACIFIQUES. — PASSION DU ROI POUR LES PETITS CHIENS.

Le vendredi 14 octobre, les maréchaux de Mo
morency et de Cossé, par le commandement du r
sortirent de Paris pour aller à Blois trouver la rei
sa mère et le duc de Montpensier, et avec eux ca
tuler quelque traité d'accord, de trêve ou paix a
Monsieur le duc son frère, qui s'y devait trouver
seizième dudit mois.

Au commencement de novembre, le roi fait
mettre sus par les églises de Paris les oratoir
autrement dit les paradis, et y va tous les jours fa
ses aumônes et prières en grande dévotion, lai
ses chemises à grands goldrons, dont il était aup
ravant si curieux, et en prend à collet renversé
l'italienne. Va en coche, avec la reine son épou
par les rues et maisons de Paris prendre les pet
chiens damerets, qui à lui et à elle viennent à pl
sir; va semblablement par tous les monastères
femmes étant aux environs de Paris faire parei
quête de petits chiens, au grand regret et déplai
des dames auxquelles les chiens appartenaient.
fait lire la grammaire et apprend à décliner. S
lequel mot qui semblait présager la déclinaison
son éclat, vu les grandes affaires qu'il avait sur
bras, furent faits et semés des vers par des mé
sants.

Le seigneur de Biron en ce temps va et vient et fait plusieurs voyages pour la capitulation d'une trêve ou d'une paix, et cependant les compagnies de gens de guerre levés par le commandement du roi, épars par toute la France, vaguent sans aucune discipline militaire, pillent, volent et saccagent le pauvre peuple à toute outrance pis qu'ennemis déclarés, dont Sa Majesté reçoit de grandes plaintes. Et même le vendredi 11 de ce mois, jour de Saint-Martin, on lui donne avis d'un capitaine de Provence qui s'était élevé et faisait comme un parti à part; ce que le roi ayant entendu, comme il allait à la messe, dit assez haut ces mots : « Voilà que c'est des guerres civiles; un connétable, prince du sang, jadis ne sut faire parti en France; maintenant les valets y en font ».

§ 8. — LA MORT DE DU GAST, FAVORI DE HENRI III.

Le lundi dernier octobre (1575), veille de la Toussaint, sur les dix heures du soir, le capitaine Guast, gentilhomme dauphinois, favori du roi, lequel il avait suivi en Pologne, fut tué dans sa maison à Paris, rue Saint-Honoré, et avec lui son valet de chambre et un sien laquais, par certains hommes armés et masqués qui l'assassinèrent à coups d'épées et de dagues, sans être connus ni retenus. Il dit mourant que c'était le baron de Viteaux, qui était à Monsieur, qui l'avait tué; toutefois cela ne fut point avéré, encore que la présomption en fût grande, et que ce coup avait été fait sous bon aveu et par commandement, d'autant que ce mignon superbe et audacieux, enflé de la faveur de son maître, avait bravé Monsieur jusqu'à être passé un jour devant lui en la

rue Saint-Antoine sans le saluer, ni faire sembl
de le connaître, et avait dit par plusieurs fois qu'il
reconnaissait que le roi, et que quand il lui au
commandé de tuer son propre frère, qu'il le fer
Autres disaient qu'un grand l'avait fait tuer
jalousie de sa femme. Quoi que c'en soit, il n'en
fait autre instance ni poursuite, sinon que le roi
fit faire un beau service après sa mort, et enter
solennellement à côté du grand autel de Saint-G
main-l'Auxerrois, se chargeant de payer ses dett
qu'on disait se monter à cent mille francs et plus

Ce capitaine avait répandu beaucoup de sang
nocent à la Saint-Barthélemy, dont ne se faut ét
ner si, suivant la parole de Dieu, le sien fut a
répandu, et comme il en avait pris quelques-
dans le lit, dont il se vantait, aussi y fut-il lui-mê
pris et tué, qui sont tous effets de cette divine P
vidence admirable et adorable.

§ 9. — DÉPART DE PARIS DE LA REINE ISABELLE, REGRETTÉ ET PLEURÉE DU PEUPLE.

Le lundi 5 décembre, la reine veuve Madame I
belle d'Autriche, partit de Paris pour s'en reto
ner à Vienne chez son père et sa mère; et lui ba
le roi Messieurs de Luxembourg, comte de Retz
l'évêque de Paris, pour l'accompagner; qui la ren
rent entre les mains des députés par l'empereur s
père, pour la recevoir à Nancy en Lorraine. Elle
fort aimée et honorée par les Français, tant qu'e
demeura en France, nommément par le peuple
Paris, lequel, pleurant et gémissant à son départ, dis
qu'elle emportait avec elle le bonheur de la France

1. Isabelle ou Élisabeth d'Autriche, née en 1554 de l'e

§ 10. — PARIS MIS A CONTRIBUTION.

Le lundi 12 décembre est faite, par commandement du roi, assemblée de bourgeois en la grande salle de l'Hôtel de Ville de Paris, en laquelle, par le prévôt des marchands Charron, fut aux assistants proposée la demande que le roi faisait qu'on lui fît aide et secours, par forme d'impôt ou emprunt à faire par capitation sur les bourgeois de la ville et autres lieux de la prévôté de Paris, pour la solde de trois mille Suisses, faisant moitié des six mille que le roi faisait venir pour la garde et défense du royaume, nommément de ladite ville de Paris, contre les rebelles, à la raison de cinquante mille francs pour chacun des quatre mois prochains à venir; où il fut résolu qu'on remontrerait au roi la nécessité de la paix et la pauvreté de son peuple. De fait, furent lesdites remontrances rédigées par écrit et portées au roi par ledit prévôt des marchands, accompagné de plusieurs notables bourgeois, lequel, en ayant ouï la lecture, fit remontrance de sa part de la peine qu'il avait toujours prise et prenait journellement à pacifier les troubles, et des hautes et indignes demandes que faisaient ses ennemis, et de la nécessité qu'il avait de s'opposer à leurs desseins avec les armes et la force, et conséquemment d'être secouru

pereur Maximilien II et de Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint. Malgré l'opposition de Philippe II, roi d'Espagne, elle épousa en 1570 Charles IX. Délaissée bientôt par ce prince, elle vécut en dehors des intrigues politiques et religieuses et manifesta une horreur profonde pour les massacres de la Saint-Barthélemy. (Voir son portrait à la page 97 du volume précédent de notre collection, *la Saint-Barthélemy*.)

de deniers, en si urgent besoin, par ses bons et loyaux sujets.

Ce qu'étant rapporté en autre assemblée, faite audit Hôtel de Ville, le 23 de ce mois, fut conclu qu'on octroyerait au roi sa demande, et que la ville de Paris fournirait les deux tiers de la somme par lui requise pour lesdits quatre mois, revenant lesdits deux tiers à trente et trois mille quatre cents livres par mois, et que le surplus serait départi sur les villes circonvoisines enclavées en la généralité dudit lieu.

Le 20 de ce mois, un conseiller de Châtelet avec le commissaire du quartier furent par les maisons des bourgeois de Paris, leur faire commandement de par le roi, qu'ils eussent à fournir leurs maisons de blé, vin et lard pour un an, et de hoiaux, hottes et pelles pour trancher et remparer au besoin.

Les fêtes de Noël on commença à fortifier la ville de Saint-Denis en France, et relever les tranchées et boulevards, où travaillent trois mille pionniers payés des deniers des fortifications, qu'on contraint les bourgeois de Paris bailler par avance, et fut fait commandement aux villages circonvoisins dudit Saint-Denis d'y porter cent muids de blé de munition, chacun suivant sa cote.

§ 11. — PROMENADE DU ROI. — RENTRÉE DE LA REINE MÈRE A PARIS APRÈS DES NÉGOCIATIONS.

En ce temps, le roi, pour toutes les affaires de la guerre et de la rébellion qu'il a sur les bras, ne laisse d'aller souvent aux environs de Paris, de côté et d'autre, se promener avec la reine son épouse, visiter les monastères des Nonnains et autres lieux

de plaisir, et en revenir la nuit souvent par les fanges et mauvais temps, et même, le samedi 7 de ce mois de janvier, son coche étant rompu, fit bien une lieue à pied par un dépiteux temps qu'il faisait, et arriva au Louvre qu'il était plus de minuit.

Le mercredi 25 janvier, la reine mère, revenant de Poitou, entra à Paris avec le cardinal de Bourbon, l'évêque de Limoges et les seigneurs de Lansac et de Villequier. Les rois, les princes et les autres seigneurs étant à Paris furent au-devant d'elle jusqu'à Étampes. Et fut bruit qu'elle revenait fort mal contente des seigneurs qui étaient près du roi comme ayant empêché l'exécution de la trêve qu'elle avait eu tant de peine à faire, et qu'ils traversaient, en tout ce qu'ils pouvaient, la négociation de la paix, qu'ils faisaient trouver mauvaise au roi son fils.

Le vendredi 27e dudit mois, le seigneur de Biron fut renvoyé vers Monsieur, afin de lui offrir, des trois villes de Tours, Amboise et Blois, les deux qu'il lui plairait prendre au lieu de celle de Bourges [1], que les habitants avaient tout à plat refusé rendre aux seigneurs de Rambouillet et de Chiverny, vers eux exprès envoyés pour cet effet.

1. Par la dernière trêve, le roi s'était obligé à donner au duc d'Alençon, pour sa sûreté et par forme de dépôt, les villes d'Angoulême, Niort, Saumur, Bourges et la Charité; mais, le gouverneur de Bourges, François de Montigny de la Grange, et Ruffec, gouverneur d'Angoulême, ayant refusé de remettre ces deux places au duc d'Alençon, ce prince refusa, de son côté, de faire publier la trêve. Le roi lui fit offrir d'autres villes à la place de ces deux-là.

§ 12. — L'ÉVASION DU ROI DE NAVARRE (3 février 1576.)
(Histoire de d'Aubigné. — Mémoires de Marguerite de Valois. — *Économies royales.* — Mémoires de L'Estoile.)

L'âme de ce prince se prépare à répudier les délices et à épouser les dangers. (D'Aubigné.)

Le lendemain du département de mon frère, les pleurs qui m'avaient accompagnée toute la nuit m'émurent un si grand rhume sur la moitié du visage, que j'en eus, avec une grosse fièvre, arrêtée dans le lit pour quelques jours, fort malade et avec beaucoup de couleurs. Durant laquelle maladie, le roi mon mari, ou qu'il fût occupé à disposer de son partement, ou qu'ayant à laisser bientôt la cour, il voulût donner ce peu de temps qu'il avait à y être, à la seule volupté de jouir de la présence de sa maîtresse, madame de Sauve, ne put avoir le loisir de me venir voir en ma chambre; et revenant pour se retirer à l'accoutumée à une ou deux heures après minuit, couchant en deux lits comme nous faisions toujours, je ne l'entendais point venir; et, se levant avant que je fusse éveillée pour se trouver, comme j'ai dit ci-devant, au lever de madame ma mère, où madame de Sauve allait, il ne se souvenait point de parler à moi, comme il avait promis à mon frère, et partit de cette façon sans me dire adieu. (Mémoires de Marguerite de Valois.)

Étant un jour, environ le mois de février, allé à la chasse vers Senlis, sur l'avis qui lui fut donné par mesdames de Carnavalet et de Sauve, que l'on avait pris conseil à la cour de bailler la charge de lieutenant général à Monsieur, frère du roi, afin de le faire revenir à la cour, et de se servir de sa personne, sitôt qu'il y serait arrivé, il se jugea tellement pressé

de la nécessité (qui rend tous desseins et toutes armes justes) qu'il résolut de se sauver. Et, s'étant défait de ses gardes et de ses espions, d'une grande traite il vint passer la rivière de Seine, près de Poissy, gagna Châteauneuf en Timeraye, qui était à lui, n'ayant que trente ou quarante chevaux; là il prit quelque argent de ses fermiers et s'en alla à Alençon, duquel le sieur de Hertray s'était saisi pour son service, où aussitôt grande quantité de noblesse et de soldats le vinrent trouver. Et ainsi, ces deux princes et celui de Condé s'étant joints ensemble, ils firent une armée de plus de cinquante mille hommes. (*Économies royales.*)

Le vendredi 3 février, messire Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui toujours avait fait semblant, depuis l'évasion de Monsieur, d'être en mauvais ménage avec lui, et n'affecter aucunement le parti des huguenots, ayant gagné ce point par sa dextérité et bonne mine, que les plus grands catholiques ennemis jurés des huguenots, voire jusqu'aux tueurs de la Saint-Barthélemy, ne juraient plus que par la foi que lui devaient, sortit de Paris, sous couleur d'aller à la chasse en la forêt de Senlis, où il courut un cerf le samedi et renvoya un gentilhomme nommé Saint-Martin, que le roi lui avait donné, lui porter une lettre en poste; et, partant de Senlis sur le soir, accompagné des seigneurs de Laverdin, de Fervaques et du jeune la Valette, auparavant affectionnés partisans du roi, prit le chemin de Vendôme, puis alla à Alençon, où il abjura la religion catholique en plein prêche, et de là se retira au pays du Maine et d'Anjou, où il commença à prendre le parti de Monsieur et du prince de Condé son cousin, reprenant la religion qu'il avait été contraint par force d'abjurer à Paris, et recommençant l'ouverte pro-

fession d'elle par un acte solennel de baptême, tenant la fille d'un médecin au prêche.

Bruit fut à Paris que ledit roi de Navarre, ce qui m'a depuis été confirmé par un gentilhomme des siens, homme de bien et véritable, depuis son partement de Senlis jusqu'à ce qu'il eût passé la rivière de Loire, ne dit mot; mais, aussitôt qu'il l'eut passée, jetant un grand soupir et levant les yeux au ciel, dit ces mots : « Loué soit Dieu, qui m'a délivré. On a fait mourir la reine ma mère à Paris; on y a tué M. l'Amiral et tous mes meilleurs serviteurs; on n'avait pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'eût gardé; je n'y retourne plus, si on ne m'y traîne ». Puis, gossant à sa manière accoutumée, disait qu'il n'avait regret à Paris pour que deux choses qu'il y avait laissées : qui étaient la messe et sa femme. Toutefois, quant à la première, qu'il essaierait de s'en passer; mais de l'autre, qu'il ne pouvait et qu'il la voulait ravoir.

Le jour qu'il sortit de Paris, qui était le premier jour de la foire de Saint-Germain, il y alla tout botté avec M. de Guise, auquel il fit des caresses extraordinaires et le voulut emmener à la chasse avec lui, le tenant embrassé plus d'un grand demi-quart d'heure devant tout ce peuple, qui, ne jugeant que de la longueur de son nez, tirait de là un bon présage, comme s'ils eussent été bons amis et bien réconciliés ensemble. Mais le duc de Guise, qui ne tenait rien du manant et du Parisien, n'y voulut jamais aller, pour quelque prière et instance que lui en fit le roi de Navarre, soit qu'il se défiât de quelque chose ou autrement.

Deux jours avant son évasion, il avait couru un bruit à la cour et par Paris, qu'il s'en était fui; et, de fait, le roi et la reine sa mère en eurent opinion

pour n'avoir couché à Paris et ne savoir qu'il était devenu, jusqu'à ce que le lendemain matin bien tard, lorsqu'ils ne l'attendaient plus, il vint à l'improviste trouver tout botté Leurs Majestés à la Sainte-Chapelle, et leur dit en riant, à sa manière accoutumée, qu'il avait remmené celui qu'ils cherchaient et pour lequel ils étaient tant en peine; qu'il lui était bien aisé de le faire, s'il en eût eu envie; mais que jamais il ne lui était tombé au cœur, ce qu'il leur avait bien voulu faire paraître, afin que dorénavant ils n'eussent plus de telles opinions et qu'ils s'assurassent qu'il n'éloignerait jamais Leurs Majestés que par leur commandement, mais mourrait auprès d'eux et à leurs pieds pour leur service. Vrai trait de Béarnais, qui venait de son esprit, s'étant résolu de s'en aller le lendemain et ayant joué ce jeu tout à propos afin que le roi et la reine ne se pussent défier si tôt de la partie qui en était faite. (L'Estoile.)

Ceci est le dénouement d'un prince sans pareil, qui va d'ici remplir le siècle de plus des traverses et de combats ou près de lui ou sous ses auspices et commandements, bien qu'en peu d'espace, et en mêlant le passé à l'avenir qu'Alexandre, Havachat et César n'en ont livré en la grande étendue de leurs conquêtes. (D'Aubigné.)

§ 13. — PERSÉCUTION EXERCÉE PAR LE ROI DE FRANCE CONTRE SA SOEUR MARGUERITE. — LE ROI DE NAVARRE ET SA FEMME.

(Mémoires de Marguerite de Valois.)

Je ne laissai pas de demeurer soupçonnée du roi que j'étais la seule cause de ce partement, et, jetant feu contre moi, s'il n'eût été retenu de la reine ma

mère, sa colère, je crois, lui eût fait exécuter contre ma vie quelque cruauté. Mais, étant retenu par elle et n'osant faire pis, soudain il dit à la reine ma mère que pour le moins il me faillait bailler des gardes, pour empêcher que je ne suivisse le roi mon mari, et aussi pour engarder que personne ne communiquât avec moi, afin que je ne les avertisse de ce qui se passait à la cour. La reine ma mère, voulant faire toutes choses avec douceur, lui dit qu'elle le trouverait bon ainsi (étant bien aise d'avoir pu rabattre jusque-là la violence du premier mouvement de sa colère), mais qu'elle me viendrait trouver pour me disposer à ne trouver si rude ce traitement-là; que ces aigreurs ne demeureraient toujours en ces termes; que toutes les choses du monde avaient deux faces; que cette première, qui était triste et affreuse, étant tournée, quand nous viendrions à voir la seconde, plus agréable et plus tranquille, à nouveaux événements on prendrait nouveau conseil; que lors peut-être on aurait besoin de se servir de moi; que, comme la prudence conseillait de vivre avec ses amis comme devant un jour être ses ennemis, pour ne leur confier rien de trop, qu'aussi l'amitié venant à se rompre, et, pouvant nuire, elle ordonnait d'user de ses ennemis comme pouvant être un jour amis. Ces remontrances empêchèrent bien le roi de me faire à moi ce qu'il eût bien voulu; mais le Guast[1], lui donnant invention de décharger ailleurs sa colère, fit que soudain, pour me faire le

1. Marguerite se laisse ici emporter dans le domaine de la fantaisie par sa haine contre la mémoire de son persécuteur du Gast. Celui-ci était mort au mois d'octobre 1575, comme on l'a vu plus haut, et ces lignes se rapportent au mois de février 1576.

plus cruel déplaisir qui se pouvait imaginer, il envoya des gens à la maison de Chastellas, cousin de Thorigny, pour, sous ombre de la prendre pour l'amener au roi, la noyer en une rivière qui était près de là. Eux arrivés, Chastellas les laisse librement entrer dans la maison, ne se doutant de rien. Eux soudain, se voyant dedans les plus forts, usant avec autant d'indiscrétion que d'imprudence de la ruineuse charge qui leur avait été donnée, prennent Thorigny, la lient, l'enferment dans une chambre, attendant de partir que leurs chevaux eussent repu; cependant, usant à la française sans se garder de rien, se gorgeant jusqu'au crever de tout ce qui était de meilleur en cette maison, Chastellas, qui était homme avisé, n'étant pas marri qu'aux dépens de son bien on pût gagner ce temps pour retarder le partement de sa cousine, espérant que qui a temps a vie, et que Dieu peut-être changerait le cœur du roi, qui contremanderait ces gens ici pour ne me vouloir si aigrement offenser, et n'osant ledit Chastellas entreprendre par autre voie de les empêcher, bien qu'il avait des amis assez pour le faire.

Mais Dieu, qui a toujours regardé mon affliction, pour me garantir du danger et déplaisir que mes ennemis me pourchassaient, plus à propos que moi-même ne l'en eusse pu requérir, quand j'eusse su cette entreprise que j'ignorais, prépara un inespéré secours pour délivrer Thorigny des mains de ces scélérats, qui fut tel que, quelques valets et chambrières s'en étant fuis, pour la crainte de ces satellites qui battaient et frappaient là dedans comme en maison de pillage, étant à un quart de lieue de la maison, Dieu guida par là la Ferté et Avantigny, avec leurs troupes, qui étaient bien deux cents chevaux, qui s'en allaient joindre à

l'armée de mon frère, et fit que la Ferté reconnut parmi cette troupe de paysans un homme épleuré, qui était à Chastellas, et lui demande ce qu'il avait, s'il y avait là quelques gens d'armes qui leur eussent fait quelque tort. Le valet lui répond que non, et que la cause qui les rendait ainsi tourmentés était l'extrémité en quoi il avait laissé son maître, pour la prise de sa cousine. Soudain la Ferté et Avantigny résolurent de me faire ce bon office de délivrer Thorigny, louant Dieu de leur avoir offert une si belle occasion de me pouvoir témoigner l'affection qu'ils m'avaient toujours eue; et, hâtant le pas, eux et toutes leurs troupes arrivent si à propos à la maison dudit Chastellas, qu'ils trouvent ces scélérats sur le point qu'ils voulaient mettre Thorigny sur un cheval pour l'emmener noyer, entrent tous à cheval, l'épée au poing, dans la cour, criant : « Arrêtez-vous, bourreaux! Si vous lui faites mal, vous êtes morts! » Et, commençant à les charger, eux à fuir, ils laissèrent leur prisonnière aussi transportée de joie que transie de frayeur, et, après avoir rendu grâces à Dieu et à eux d'un si salutaire et nécessaire secours, faisant apprêter le chariot de sa cousine de Chastellas, elle s'en va avec sondit cousin, accompagnée de l'escorte de ces honnêtes gens, trouver mon frère, qui fut très aise, ne me pouvant avoir auprès de lui, d'y avoir personne que j'aimasse comme elle. Elle y fut, tant que le danger dura, traitée et respectée comme si elle eût été auprès de moi.

Pendant que le roi faisait cette belle dépêche pour faire sacrifier Thorigny à son ire, la reine ma mère, qui n'en savait rien, m'était venue trouver en ma chambre que je m'habillais encore, faisant état, bien que je fusse encore mal de mon rhume, mais plus malade en l'âme qu'au corps de l'ennui qui me possé-

dait, de sortir ce jour-là de ma chambre pour voir un peu le cours du monde sur ces nouveaux accidents, étant toujours en peine de ce qu'on entreprendrait contre mon frère et le roi mon mari. Elle me dit : « Ma fille, vous n'avez que faire de vous hâter de vous habiller. Ne vous fâchez point, je vous prie, de ce que j'ai à vous dire. Vous avez de l'entendement. Je m'assure que ne trouverez point étrange que le roi se sente offensé contre votre frère et votre mari, et que, sachant l'amitié qui est en vous, il croit que vous sachiez leur partement, et est résolu de vous tenir pour otage de leurs déportements. Il sait combien votre mari vous aime et ne peut avoir un meilleur gage de lui que vous. Pour cette cause, il a commandé que l'on vous mît des gardes, pour empêcher que vous ne sortiez de votre chambre. Ainsi que ceux de son conseil lui ont représenté que, si vous étiez libre parmi nous, vous découvririez tout ce qui se délibérerait contre votre frère et votre mari, et les en avertiriez. Je vous prie de ne le trouver mauvais : ceci, si Dieu plaît, ne durera guère. Ne vous fâchez point aussi si je n'ose si souvent vous venir voir; car je craindrais d'en donner soupçon au roi; mais assurez-vous que je ne permettrai point qu'il vous soit fait aucun déplaisir, et que je ferai tout ce que je pourrai pour mettre la paix entre vos frères. » Je lui représentai combien était grande l'indignité qu'on me faisait en cela. Je ne voulais pas désavouer que mon frère m'avait toujours librement communiqué tous ses justes mécontentements; mais pour le roi mon mari, depuis qu'il m'avait ôté Thorigny, nous n'avions point parlé ensemble; que même il ne m'avait point vue en ma maladie et ne m'avait point dit adieu. Elle me répond : « Ce sont petites querelles de mari à femme; mais on sait bien qu'avec douces lettres il

vous regagnera le cœur, et que s'il vous mande l'aller trouver, vous y irez, ce que le roi mon fils ne veut pas. »

Elle s'en retournant, je demeure en cet état quelques mois, sans que personne, ni même mes plus privés amis, m'osassent venir voir, craignant de se ruiner. A la cour, l'adversité est toujours seule, comme la prospérité est accompagnée; et la persécution est la coupelle des vrais et entiers amis. Le seul brave Grillon est celui qui, méprisant toutes défenses et toutes défaveurs, vint cinq ou six fois en ma chambre, étonnant tellement de crainte les cerbères que l'on avait mis à ma porte, qu'ils n'osèrent jamais le dire ni lui refuser le passage.

Durant ce temps-là, le roi mon mari étant arrivé en son gouvernement, et ayant joint ses serviteurs et amis, chacun lui remontra le tort qu'il avait d'être parti sans me dire adieu, lui représentant que j'avais de l'entendement pour le pouvoir servir, et qu'il fallait qu'il me regagnât; qu'il retirerait beaucoup d'utilité de mon amitié et de ma présence lorsque, les choses étant pacifiées, il me pourrait avoir auprès de lui. Il fut aisé à persuader en cela, étant éloigné de sa Circé, madame de Sauve. Ses charmes ayant perdu par l'absence leur force (ce qui lui rendait sa raison pour reconnaître clairement les artifices de nos ennemis, et que la division qu'ils avaient trouvée entre nous ne lui procurait moins de ruine qu'à moi), il m'écrivit une très honnête lettre où il me priait d'oublier tout ce qui s'était passé entre nous, et croire qu'il me voulait aimer et me le faire paraître plus qu'il n'avait jamais fait; me commandant aussi le tenir averti de l'état des affaires qui se passaient où j'étais, de mon état et de celui de mon frère; car ils étaient éloignés bien qu'unis d'intelligence, mon frère

étant vers la Champagne et le roi mon mari en Gascogne. Je reçus cette lettre étant encore captive, qui m'apporta beaucoup de consolation et soulagement, et ne manquai depuis (bien que les gardes eussent charge de ne me laisser écrire), aidée de la nécessité, mère de l'invention, de lui faire souvent tenir de mes lettres.

§ 14. — HENRI III CONSENT A SE SERVIR DE SA SOEUR COMME INTERMÉDIAIRE VIS-A-VIS DE SON FRÈRE LE DUC D'ALENÇON.

Quelques jours après que je fus arrêtée, mon frère sut ma captivité, qui l'aigrit tellement, que, s'il n'eût eu l'affection de sa patrie dans le cœur autant enracinée comme il avait de part et d'intérêt à cet état, il eût fait une si cruelle guerre (comme il en avait le moyen, ayant lors une belle armée), que le peuple eût porté la peine des effets de leur prince; mais, retenu pour le devoir de cette naturelle affection, il écrivit à la reine ma mère que si l'on me traitait ainsi, que l'on le mettrait au dernier désespoir. Elle, craignant de voir venir les aigreurs de cette guerre à cette extrémité qu'elle n'eût le moyen de la pacifier, remontre au roi de quelle importance cette guerre lui était, et le trouve disposé à recevoir ses raisons, son ire étant modéré par la connaissance du péril où il se voyait, étant attaqué en Gascogne, Dauphiné, Languedoc, Poitou et du roi mon mari et des huguenots, qui tenaient plusieurs belles places, et de mon frère en Champagne, qui avait une grosse armée, composée de la plus brave et gaillarde noblesse qui fût en France; et, n'ayant pu, depuis le départ de mon frère, par prières, commandements ni menaces, faire monter personne à cheval contre mon frère, tous les

princes et seigneurs de France redoutant sagement de mettre le doigt entre deux pierres. Tout ce considéré, le roi prête l'oreille aux remontrances de la reine ma mère et se rend non moins désireux qu'elle de faire une paix, la priant de s'y employer et d'en trouver le moyen. Elle soudain se dispose d'aller trouver mon frère, représentant au roi qu'il était nécessaire qu'elle m'y menât; mais le roi n'y voulut consentir, estimant que je lui servirais d'un grand otage. Elle donc s'en va sans moi et sans m'en parler; et mon frère, voyant que je n'y étais pas, lui représenta le juste mécontentement qu'il avait, et les indignités et mauvais traitements qu'il avait reçus à la cour, y joignant celui de l'injure qu'on m'avait faite, m'ayant retenue captive, et de la cruauté que, pour m'offenser, on avait voulu faire à Thorigny, disant qu'il n'écouterait nulle ouverture de paix que le tort que l'on m'avait fait ne fût réparé, et qu'il ne me vît satisfaite et en liberté.

La reine, ma mère, voyant cette réponse, revint, et représenta au roi ce que lui avait dit mon frère; qu'il était nécessaire, s'il voulait une paix, qu'elle y retournât, mais que d'y aller sans moi, son voyage serait encore inutile et croîtrait plutôt le mal que de le diminuer; qu'aussi de m'y mener sans m'avoir premier contentée, que j'y nuirais plutôt que d'y servir, et que même il serait à craindre qu'elle eût peine à me ramener, et que je voulusse aller trouver mon mari; qu'il fallait m'ôter les gardes et trouver moyen de me faire oublier le traitement qu'on m'avait fait : ce que le roi trouve bon et s'y affectionne autant qu'elle. Soudain elle m'envoie quérir, me disant qu'elle avait tant fait qu'elle avait disposé les choses à la voie d'une paix; que c'était le bien de cet État; qu'elle savait que mon frère et moi nous avions tou-

jours désiré qu'il se pût faire une paix si avantageuse pour mon frère qu'il aurait occasion de rester content, et hors de la tyrannie du Guast et de tous autres tels malicieux, qui pourraient posséder le roi; qu'outre tenant la main à faire un bon accord entre le roi et mon frère, je la délivrerais d'un mortel ennui qui la possédait, se trouvant en tel état, qu'elle ne pouvait sans mortelle offense recevoir la nouvelle de la victoire de l'un ou de l'autre de ses fils; qu'elle me priait que l'injure que j'avais reçue ne me fît désirer plutôt la vengeance que la paix; que le roi en était marri; qu'elle l'en avait vu pleurer; et qu'il m'en ferait telle satisfaction que j'en resterais contente. Je lui répondis que je ne préférerais jamais mon bien particulier au bien de mes frères et de cet État, pour le repos et contentement duquel je me voudrais sacrifier; que je ne souhaitais rien tant qu'une bonne paix, et que j'y voudrais servir de tout mon pouvoir.

Le roi entre sur cela en son cabinet, qui, avec une infinité de belles paroles, tâche à me rendre satisfaite, me conviant à son amitié, voyant que ni mes façons ni mes paroles ne démontraient aucun ressentiment de l'injure que j'avais reçue : ce que je faisais plus pour le mépris de l'offense que pour sa satisfaction.

Le roi, comme j'ai dit, ne voyant en moi nulle apparence de mécontentement, me dit que la reine ma mère s'en allait trouver mon frère en Champagne pour traiter une paix; qu'il me priait de l'accompagner et y apporter tous les bons offices que je pourrais; et qu'il savait que mon frère avait plus de créance en moi qu'en tout autre; que de ce qui en viendrait de bien il m'en donnerait l'honneur et m'en resterait obligé. Je lui promis ce que je voulais faire, car je connaissais que c'était le bien de mon frère et

celui de l'État, qui était de m'y employer en sorte qu'il en resterait content.

§ 15. — LE ROI VEUT LA PAIX. — NÉGOCIATIONS.
(Mémoires de L'Estoile.)

Le dimanche 4 mars 1576, le roi reçut de divers endroits grandes plaintes des vols et exactions que faisait sa gendarmerie, par faute de payement, et lettres de M. du Maine, abandonné de toutes ses troupes, tant de pied que de cheval, qui s'étaient retirées, les unes vers Monsieur, et les autres vers le roi de Navarre. Ce qu'ayant entendu Sa Majesté, étant au Louvre, à Paris, comme il s'allait mettre à table, dit ces mots : « J'ai si grande horreur d'entendre les choses qu'on me mande, et si grande pitié de l'affliction et oppression de mon pauvre peuple, que pour y pourvoir, je me délibère d'avoir la paix et de la faire, voire à quelque prix que ce soit, et me dussé-je dépouiller de la moitié de mon royaume. Et veux que jusqu'à ce que Dieu nous l'ait donnée, que tous les jours extraordinairement soit célébrée en ma cour une messe du Saint-Esprit, et que tout le monde y assiste, afin d'implorer son aide, et que la paix puisse être à l'honneur de Dieu et au repos et soulagement de mon peuple, dont je le prie de tout mon cœur. »

§ 16. — LA REINE MÈRE, ASSISTÉE DE SA FILLE MARGUERITE, VA TRAITER AVEC LES REBELLES.
(Mémoires de Marguerite de Valois.)

La reine ma mère part, et moi avec elle, pour s'en aller à Sens, la conférence se devant faire en la

maison d'un gentilhomme, à une lieue de là. Le lendemain, nous allâmes au lieu de la conférence. Mon frère s'y trouve, accompagné de quelques-unes de ses troupes et des principaux seigneurs et princes catholiques et huguenots de son armée, entre lesquels était le duc Casimir et le colonel Poux, qui lui avaient amené six mille reîtres, par le moyen de ceux de la religion qui s'étaient joints avec mon frère à cause du roi mon mari. L'on traita là, par plusieurs jours, les conditions de la paix, y ayant plusieurs disputes sur les articles, principalement sur ceux qui concernaient ceux de la religion, auxquels on accorda des conditions plus avantageuses qu'on n'avait envie de leur tenir, comme il parut bien depuis; le faisant la reine ma mère seulement pour avoir la paix, renvoyer les reîtres et retirer mon frère d'avec eux, qui n'avait moins d'envie de se séparer, pour avoir toujours été très catholique, et ne s'être servi des huguenots que par nécessité.

§ 17. — LES NÉGOCIATIONS OFFICIELLES A PARIS.
(Mémoires de L'Estoile.)

Le mardi 13 mars, le roi mena la reine sa femme à Nanteuil le Haudoin pour le voir et acheter du duc de Guise, auquel il fit offrir quatre cent cinquante mille francs.

Ledit jour, Beauvais la Nocle, chef des députés des huguenots et catholiques associés, et qui portait toute la créance, arriva à Paris, et le lendemain commencèrent lesdits députés à ouvrir leurs articles [1] et

1. Le duc d'Alençon demandait qu'on lui donnât une augmentation d'apanage, que le prince de Condé fût mis



faire leurs propositions au Conseil du roi, où par le commandement de Sa Majesté ils travaillèrent tous les jours et continuèrent jusqu'au 20 mars, auquel jour ceux du Conseil entrèrent en si grande contention et hautes paroles, avec les députés, pour les hautes et exorbitantes demandes qu'ils faisaient, qu'ils se levèrent et s'en allèrent de part et d'autre comme si tout eût été rompu. Mais M. de Montpensier arrivant à Paris, le 22, venant d'avec Monsieur, frère du roi, apaisa ces grandes colères. Et fut cause que, le 24, les seigneurs de Laffin et de Micheri, avec le seigneur de Beaufort, de la part du roi, allèrent retrouver Monsieur à Moulins, pour lui communiquer ce qui avait été accordé par le roi, et aviser par lui sur la conclusion et arrêt du traité de la pacification, et sur ce qui restait en débat.

§ 18. — PARIS PRESSURÉ. — CONTINUATION DES HOSTILITÉS.

On envoya en ce temps aux bourgeois de Paris les billets de leurs cotes pour les deux cent mille

en possession du gouvernement de Picardie, dont il n'avait que le titre; que la cour y joignît Boulogne et ses dépendances, et qu'on accordât au marquis de Conti, son frère, une nouvelle compagnie de cent hommes d'armes. Le roi de Navarre demandait que, la paix étant faite, il lui fût permis de se retirer avec sa femme dans ses terres de Béarn; que le roi ratifiât le traité d'alliance fait par son bisaïeul Jean d'Albret avec le roi Louis XII, et lui prêtât secours pour recouvrer son royaume de Navarre; qu'on lui payât les deux cent mille livres, restant de la dot de sa femme, et les intérêts; qu'on lui accordât le droit de régale et le pouvoir de nommer les juges et officiers sur ses terres. Il voulait en outre le gouvernement effectif de Guyenne.

livres accordées au roi pour les quatre mois de la solde des deux mille Suisses, dont y eut grand murmure, pour ce que la taxe semblait excessive et non conforme à celle faite par les quartiers et dizaines, et aussi que plusieurs personnes étaient comprises auxdites cotes outre leurs facultés et hors de raison.

Le vendredi 30 mars, le roi étant allé se promener avec les reines à Nanteuil et à Verneuil-lès-Creil, revint tout court à Paris, ayant eu avis que quelques troupes d'Allemands reîtres, jusqu'au nombre de trois mille, ayant passé la rivière vers Cosne, tenaient la route du grand chemin de Paris.

Au commencement d'avril, les huguenots firent contenance d'assiéger la ville de Nevers et la branquetèrent de trente mille francs, comme ils avaient auparavant branqueté ceux de la Limagne d'Auvergne, de cent cinquante mille livres, et ceux de Berri de 40 000 livres [1]. D'autre côté, les gens de pied et de cheval, partisans du roi, épandus par tous les endroits du royaume, vivant sans conduite ou discipline militaire à discrétion, sous ombre qu'ils n'étaient pas payés, pillaient, brigandaient, ravageaient, saccageaient, tuaient, brûlaient, violaient et rançonnaient villages et leurs villageois, bourgs et bourgeois. Par ainsi, le pauvre était pillé et ruiné, et le peuple mangé de tous les deux partis; car, si en

1. Les assemblées qui se faisaient pour la trêve ne suspendirent pas les hostilités de la part des protestants. Non contents d'avoir tiré de la ville de Dijon deux cent mille livres en contributions, douze mille livres pour la Chartreuse, cent cinquante mille livres pour la Limagne d'Auvergne, quarante mille de ceux du Berri, et trente mille pour la ville de Nevers, ils surprirent plusieurs forts.



l'un il y avait bien des larrons, il n'y avait pas faute de brigands de l'autre.

§ 19. — SUITE DES NÉGOCIATIONS. — SÉANCES ORAGEUSES AU CONSEIL.

Le lundi 9 avril, le duc de Nemours [1], étant au Conseil au Louvre, entra en hautes paroles avec Beauvais la Nocle, jusqu'à lui dire que s'il eût été en la place du roi, il l'eût envoyé en lieu où il eût parlé plus bas. A quoi ledit Beauvais répliqua qu'il était bien en la puissance du roi de le faire quand il lui plairait; mais que ceux qui lui seraient serviteurs ne lui donneraient pas ce conseil, vu les garants qu'il avait, et aussi qu'il ne s'était en rien oublié du devoir et respect, que comme son humble sujet il avait toujours rendu et rendrait à jamais à Sa Majesté. « Je ne sais, dit M. de Nemours, quels sujets sont que les huguenots, mais si j'en avais, et qu'ils me parlassent de la façon que vous faites au roi, il n'y aurait garantie ni aveu qui tînt que je ne les envoyasse tout bottés sur un échafaud. » Lors, Beauvais voulant répliquer, le roi lui dit qu'il se tût, et à l'instant, s'adressant à M. de Nemours, lui tint ces propos : « Mon cousin, s'il y a quelqu'un d'offensé en cette procédure, c'est moi; et toutefois vous voyez comme je patiente; mon silence vous devrait avoir appris à vous taire. » — « Sire, ce dit-il, Votre Majesté m'excusera, s'il lui plaît. S'il eût été question en ceci de mon particulier, je l'eusse fait très volontiers, mais, y allant du bien de votre ser-

1. Jacques de Savoie, duc de Nemours, avait épousé Anne d'Este, comtesse de Gisors, veuve de François de Lorraine, duc de Guise.



vice, je ne me puis taire. » — « J'ai ouï dire autrefois, dit le roi, qu'il n'y avait que ceux-là de mal servis qui avaient le plus de valets. » Et là-dessus se leva et commanda à Beauvais de le venir trouver le lendemain à son lever.

Le samedi 14, Beauvais la Nocle partit de Paris pour aller trouver Monsieur et les princes et seigneurs de son parti, avec ample charge du roi pour traiter et accorder de tout.

Le 15 avril, jour de Pâques fleuries, le roi fit publier aux prônes de toutes les paroisses de Paris qu'il avait fait faire de nouveau une croix, semblable à celle qui soulait être en sa Sainte-Chapelle à Paris et qui dérobée avait été l'année précédente; et qu'en elle il avait fait enchâsser une partie d'une grande pièce de la vraie croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dès pieça gardée en une autre grande croix double, au trésor de sadite Sainte-Chapelle; et que chacun l'allât, la semaine sainte et autres jours de dévotion, baiser et adorer comme de coutume. De quoi, le peuple de Paris, qui est fort dévot, et de légère croyance en telles matières, fut fort joyeux et content.

Le jour du vendredi saint, 20 avril, revint dans Paris Beauvais la Nocle avec les députés qui l'avaient accompagné, lesquels, rentrant en conférence avec le roi et son Conseil, donnèrent certaine assurance d'un bon et bref accord.

Cependant, et pour éviter à surprise, le roi dépêcha les ducs de Guise et du Maine frères, le samedi 21, veille de Pâques, lesquels allèrent, l'un à Melun et l'autre à Étampes, rassembler les forces du roi et dresser quelque forme de camp pour faire tête au prince de Condé, lors étant à Orsonville en Beauce, à trois lieues d'Étampes, s'il faisait contenance de s'avancer vers Paris. Mais il n'y eut de part ni d'autre

autres coups rués combien que lesdits seigneurs ducs fussent en bonne volonté de mener les mains et en cherchassent toute occasion, pour ce que le jour de Pâques, la paix fut conclue et arrêtée dans le Louvre à Paris.

§ 20. — EXACTIONS SUR LES MEMBRES DU PARLEMENT.

Le lundi 30 et dernier avril, le roi alla au palais et demanda à messires de la cour de parlement que chacun d'eux, selon leurs moyens et facultés, eût à lui faire prêt de quelques sommes de deniers promptement, afin de faire sortir tant de gens de guerre étrangers de son royaume, lesquels, comme ils savaient, le mangeaient, pillaient et ruinaient à toute outrance, et auxquels il avait promis beaucoup d'argent en traitant la paix, leur promettant leur rendre ou bien assigner rentes. A quoi chacun fit offre de le secourir de tout ce qui lui serait possible. De fait il les fit venir, et ceux des comptes et autres ses officiers, au Louvre, les jours ensuivants, et en personne, pour étonner les uns et donner courage aux autres de mieux faire, et exigea de chacun d'eux ce qu'il en put tirer. Le premier président bailla cinq mille francs; les autres présidents, qui quatre, qui trois, qui deux mille. Les conseillers, les uns mille, les autres huit, six, quatre, trois, deux cents livres, et les autres officiers à l'équipollent, s'efforçant chacun par des remontrances à payer le moins que possible lui était. Et pour ce que le roi entrait parfois en colère contre ceux qui contestaient et offraient moins que son gré, on se retira de là. Et furent commis à faire les taxes MM. de Thou et Séguier, premier et tiers président de la grande

chambre du parlement; Nicolaï et Bailly, premier et tiers président des comptes; de Nully, premier président des généraux, et de Thou, premier avocat du roi au parlement; lesquels y gagnèrent la faveur du roi et la haine du peuple, lequel, au mois de mai ensuivant, mit en plusieurs endroits de la ville de Paris des placards et libelles diffamatoires contre eux, portant menaces de les massacrer et saccager, dont ils entrèrent en frayeur et étonnement.

§ 21. — MOUVEMENT D'ÉVACUATION DES REÎTRES.

Au commencement du mois de mai, l'édit de la pacification étant résolu et dressé à Valeri, par les gens du conseil de Monsieur, frère du roi, du prince de Condé et du duc Casimir, assistés du seigneur de Pibrac et autres du conseil du roi; les reîtres, tant amis qu'ennemis, se retirèrent vers la frontière de Lorraine, attendant qu'on fournît au duc Casimir le premier paiement, montant à trois cent vingt-cinq mille livres, des trois millions six cent mille livres à lui promises et accordées pour la soulte des Allemands et Suisses venus en France et y amenés par lui et le prince de Condé, pour la sûreté de laquelle somme et pour avoir si bien ruiné la France, on lui bailla une grande partie des plus précieuses bagues du cabinet du roi et trois ou quatre grands seigneurs pour otages jusqu'à la fin de paiement, sans les quarante mille livres de pension annuelle assignées sur le duché d'Étampes et sur le comté de Château-Thierry, qui lui furent accordés pour le retenir ami du roi et confédéré de la couronne de France, à laquelle il avait fait un si bon et signalé service qu'il y avait peu de bons Français qui ne s'en mécontentassent.

Le lundi 7 mai furent, en la cour du parlement, en publique audience, publiées et entérinées les lettres patentes du roi contenant l'annulation de l'emprisonnement du maréchal de Montmorency et la déclaration de son innocence.

§ 22. — LES MEMBRES DU PARLEMENT CONTRAINTS DE FINANCER.

Ledit jour, les avocats et procureurs de parlement furent, par le premier président, appelés et assemblés au palais en la salle Saint-Louis, afin de se cotiser et prêter au roi la somme de cent mille livres, qu'il s'était promis de tirer de leurs deux communautés. De fait, chacun fit quelques offres, lesquelles toutefois ne furent suivies, mais augmentées par lesdits taxeurs, lesquels envoyèrent tôt après, à chacun des plus apparents et aisés avocats et procureurs, un billet de leur taxe, signé Potier, qui était secrétaire des finances et à ce commis par le roi, dont y eut grande plainte et murmure. Et toutefois il ne fallut laisser de payer, et porta chacun la somme de sa taxe aux coffres du Louvre, et en rapporta quittance pour lui servir en temps et lieu. Semblables taxes furent faites sur les autres officiers, praticiens et notables bourgeois de Paris, desquels le roi tira en moins d'un mois une bonne somme d'argent, principalement de ses officiers qui criaient le plus haut, et toutefois Sa Majesté n'eût su ériger si petit office qu'on ne s'entre-battît incontinent à qui l'aurait, et n'était importunée d'autre chose que de survivances, ni ayant si chétif officier qui ne voulût assurer son état, et qui ne trouvât argent prompt pour acheter une survivance, et cependant blâmait son roi et rejetait sur lui l'abus de la pluralité et

vénalité des offices dont il était la première et principale cause.

Le mardi 8 dudit mois, la paix fut publiée par les rues et carrefours de Paris, comme elle avait été le dimanche sixième, à Sens et au camp de Monsieur, frère du roi et des princes.

§ 23. — LA PAIX DE MONSIEUR (2 mai 1576). (Histoire de d'Aubigné.)

Avant que de coter les principaux articles de cette paix, il faut savoir que, par une déclaration à part, Monsieur se fit donner par apanage les duchés d'Anjou, Touraine et Berri, déchargés de toutes aliénations et dons faits de ce règne, de tous dots et douaires; le roi chargé de la récompense; et expressément par lesdites lettres demeurent à Monsieur tous patronages d'églises, collations, présentations de bénéfices, droits d'aubaine, forfaitures, confiscations et amendes, droits des ports, ponts, péages, traites, impositions foraines, la provision, institution et présentation de tous offices ordinaires; tout cela à lui et aux siens; et la nomination des extraordinaires à lui pour sa vie seulement; cela passé en article secret. Il reste de vous faire voir ceux de la paix qui excèdent en avantages pour les réformés les concessions précédentes. De l'exercice de la religion avec toutes ses dépendances, écoles, consistoires et synodes partout sans restriction, hormis deux lieues de la cour et de Paris; et à la ville donné le cimetière de la Trinité; mariages des prêtres et des consanguins approuvés. A Paris chambres mi-parties, à Montpellier, et de même à Grenoble; Aix, Dijon, Rouen et Bretagne, avec élection

de nouveaux présidents, conseillers et des gens du roi pour cet effet, et lieux propres pour la séance. Appel de tous jugements civils et criminels auxdites chambres; les prévôts contraints de juger les non-domiciliés avec les juges mi-partis. Toutes ordonnances du Conseil et arrêts des parlements et jugements exécutés ou à exécuter intervenus depuis la Saint-Barthélemy mis à néant. Les acheteurs des biens ecclésiastiques remboursés. Les veuves et enfants des meurtris à la Saint-Barthélemy, en quelque lieu que ce soit, si nobles exempts de l'arrière-ban pour six ans, si roturiers de toutes tailles et impositions pour même temps. Déclaration particulière pour le rétablissement des états et honneurs de l'Amiral et de tous ceux qui ont été jugés après la Saint-Barthélemy, et tout ce qui s'en trouvera aux greffes rayé et biffé; toutes marques de telles choses ôtées et effacées pour jamais; comme aussi ladite journée et celles qui en ont dépendu déclarées ne pouvoir porter titres d'actes d'hostilité. Les États généraux accordés pour être tenus en liberté en la ville de Blois, laquelle devait être démantelée pour cet effet. Donné à Paris, au mois de mai l'an 1576, et du règne d'Henri III, le 2e.

Et par articles secrets signés à part étaient couchées plusieurs promesses de pensions et récompenses aux principaux du parti, pour réparer leurs ruines et refaire leurs maisons; et ce que les réformés commençaient à mettre en clause principale, c'étaient les sûretés. On leur donnait donc Aigues-Mortes, Beaucaire en Languedoc; Cenne, la grande tour et le circuit d'elle en Provence; Nyon et Serres, ville et château en Dauphiné; Hissoire en Auvergne; Le Mas de Verdun et Périgueux en Guyenne; sans comprendre en ce rang Bourges et ce qui demeurait

à Monsieur. Saint-Jean, donné au prince de Condé, et Cognac, qui le devait être au remplacement d'Angoulême, où Ruffec éprouva que valait en ce temps une désobéissance à propos. Tout cela donc (bien que nommé légèrement dans les articles généraux de la paix) recevait sa vigueur par les articles secrets, qui portaient et le nombre des gens de guerre et l'état des paiements.

§ 24. — IMPOPULARITÉ DE LA PAIX A PARIS.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le lundi 14 mai, le roi vint au palais, accompagné des princes du sang et officiers de la couronne, et en sa présence, par la cour assemblée en robes rouges, fit homologuer et publier l'édit de pacification, l'entretènement duquel il jura et fit jurer par les assistants. Après la publication, le roi sortant du palais, voulut venir en la grande église Notre-Dame faire chanter le *Te Deum*, et puis faire feux d'allégresse par la ville; mais le clergé et le peuple ne voulut entendre ni à l'un ni à l'autre, fâchés et déplaisants de plusieurs articles accordés aux huguenots par cet édit de paix. Toutefois le lendemain fut ledit *Te Deum* solennel chanté par les chantres du roi, en ladite église de Paris, sur les cinq heures du soir, et ce en l'absence des chanoines, chapelains et chantres de l'église de Paris, lesquels ne s'y voulurent trouver, dont le roi fut fort marri et indigné. Sa Majesté, avec sa cour de parlement et les prévôts et échevins de sa bonne ville, assista audit *Te Deum*, et puis fut fait le feu d'allégresse devant l'Hôtel de Ville, avec peu d'assistance et joie du peuple, qui était tout mal content de cette paix; laquelle le

jour même fut par six trompettes et hérauts du roi publiée sur la table de marbre en la salle, et sur la pierre de marbre en la cour du palais, avec fort peu d'allégresse des assistants et écoutants.

Le vendredi 18 mai, le maréchal de Montmorency, revenant d'avec Monsieur, frère du roi, avec lequel il avait demeuré, par le commandement de Sa Majesté, environ six mois, arriva à Paris, où il fut bien vu et reçu du roi, comme aussi fut-il, le lundi ensuivant en la cour de parlement, qu'il alla voir et saluer, et y tenir son rang en l'audience.

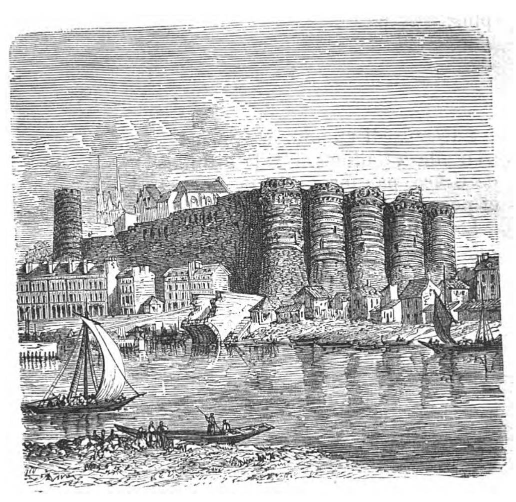
Le jeudi 24 mai, le roi alla à la cour et, en sa présence, fit publier ses lettres patentes contenant l'augmentation de l'apanage de monsieur le duc d'Alençon, son unique frère, des duchés de Berri et d'Anjou, et des comtés de Touraine et du Maine avec tout plein d'autres membres du domaine de la couronne de France; laquelle augmentation avait été accordée en traitant ladite pacification, et était une des principales pièces d'elle.

§ 25. — LE ROI MET LA MAIN SUR LES RENTES DE L'HÔTEL DE VILLE.

Sur la fin du présent mois de mai, on découvrit que le roi avait pris et arrêté quelques deniers destinés au paiement des rentes assignées sur l'Hôtel de Ville, pour les quartiers de Pâques et Saint-Jean. De quoi le peuple de Paris, troublé, murmura fort, même de ce que le roi, prenant emprunts sur emprunts et daces sur daces, lui empêchait encore et retenait les rentes de la ville, qui était le seul moyen qui lui restait pour vivre. De fait, pour y aviser et pourvoir, furent, les 26, 27 et 28 mai, convoqués et



assemblés en l'Hôtel de Ville plusieurs notables bourgeois, entre lesquels se trouvèrent quelques présidents et conseillers et autres personnages de robe



Château d'Angers.

longue, et entre autres le conseiller Abot, qui librement et franchement déclama contre le mauvais conseil par lequel était conduit le roi, et fut résolu qu'on lui ferait remontrances, qui de fait furent dressées et proposées à Sa Majesté par Charron, prévôt des marchands, le premier juin : auxquelles le roi, tout duit et instruit à cela dès longtemps, fit réponse qu'il les avait bien entendues et bien prises,

qu'il en communiquerait aux princes de son sang et autres seigneurs de son Conseil, et au surplus ferait en sorte que chacun resterait content. Qui était à dire : Pendez-les au croc et qu'on n'en parle plus.

§ 26. — PROMENADES DU ROI ET DE LA REINE.

Le vendredi 22 juin, le roi avec la reine son épouse s'en alla à Gaillon, et de là à Rouen, Dieppe et Havre de Grâce, par forme de promenade et passe-temps, et pour se donner du plaisir.

Le 14 juillet, le roi et la reine sa femme arrivèrent à Paris, revenant du pays de Normandie, d'où ils rapportèrent grande quantité de guenons, perroquets et petits chiens achetés à Dieppe.

III

LES COMMENCEMENTS DE LA LIGUE

(Juillet-décembre 1576.)

---

§ 1. — LE ROI A L'INTENTION DE NE PAS EXÉCUTER LA PAIX DE MONSIEUR. — IL RETIENT A LA COUR SA SŒUR MARGUERITE.

(Mémoires de Marguerite de Valois.)

En la paix, il fut donné partage à mon frère selon sa qualité, à quoi mon frère voulait que je fusse comprise, me faisant lors établir l'assignat de mon dot en terres; et monsieur de Beauvais, qui était député pour son parti, y insistait fort pour moi. Mais la reine ma mère me pria que je ne le permisse, et qu'elle m'assurait que j'aurais du roi ce que je lui demanderais; ce qui me fit les prier de ne m'y faire comprendre, et que j'aimais mieux avoir ce que j'aurais du gré du roi et de la reine ma mère, estimant qu'il me serait plus assuré. La paix étant conclue, les assurances prises d'une part et d'autre, la reine ma mère se disposant à s'en retourner, je reçus lettres du roi, mon mari, par lesquelles il me faisait paraître qu'il avait beaucoup de désir de me revoir, me priant, soudain que je verrais la paix faite, de demander

mon congé pour le venir trouver. J'en suppliai la reine ma mère. Elle me rejette cela, et par toutes sortes de persuasions tâche de m'en divertir, me disant que, lorsqu'après la Saint-Barthélemy je ne voulus recevoir la proposition qu'elle me fit de me séparer de notre mariage, qu'elle loua lors mon intention parce qu'il s'était fait catholique; mais qu'à cette heure qu'il avait quitté la religion catholique et qu'il s'était fait huguenot, elle ne me pouvait permettre que j'y allasse. Et, voyant que j'insistais toujours pour avoir mon congé, elle, avec la larme à l'œil, me dit que si je ne revenais à elle, que je la ruinerais; que le roi croirait qu'elle me l'aurait fait faire, et qu'elle lui avait promis de me ramener, et qu'elle ferait que j'y demeurerais jusqu'à ce que mon frère y fût; qu'il y viendrait bientôt, et que soudain après elle me ferait donner mon congé.

Nous nous en retournâmes à Paris trouver le roi, qui nous reçut avec beaucoup de contentement d'avoir la paix; mais toutefois agréant peu les avantageuses conditions des huguenots, se délibérant bien, soudain qu'il aurait mon frère à la cour, de trouver une invention pour rentrer en la guerre contre lesdits huguenots, pour ne les laisser jouir de ce qu'à regret et par force on leur avait accordé seulement pour en retirer mon frère, lequel demeura un mois ou deux à venir pour donner ordre à renvoyer les reîtres et licencier le reste de son armée. Il arrive après à la cour, avec toute la noblesse catholique qui l'avait assisté. Le roi le reçut avec tout honneur, montrant avoir beaucoup de contentement de le revoir; et fit bonne chère aussi à Bussy, qui y était : car le Guast lors était mort, ayant été tué par un jugement de Dieu, pendant qu'il suait une diette, comme aussi c'était un corps gâté de toutes sortes

de vilainies, qui fut donné à la pourriture qui dès longtemps le possédait, et son âme aux démons, à qui il avait fait hommage par magie et toutes sortes de méchancetés. Ce fusil de haine et de division étant ôté du monde, et le roi n'ayant son esprit bandé qu'à la ruine des huguenots, se voulant servir de mon frère contre eux pour rendre mon frère et eux irréconciliables, et craignant pour cette même raison que j'allasse trouver le roi mon mari, nous faisait à l'un et à l'autre toutes sortes de caresses et de bonne chère pour nous faire plaire à la cour. Et, voyant qu'en ce même temps monsieur de Duras était arrivé de la part du roi mon mari pour me venir querir, et que je le pressais si fort de le laisser aller qu'il n'y avait plus lieu de me refuser, il me dit, montrant que c'était l'amitié qu'il me portait et la connaissance qu'il avait de l'ornement que je donnais à la cour, qui faisait qu'il ne pouvait permettre que je m'en allasse que le plus tard qu'il pourrait, qu'il me voulait conduire jusqu'à Poitiers, et renvoya monsieur de Duras avec cette assurance.

§ 2. — LE ROI DE NAVARRE PREND UNE ATTITUDE RÉSOLUE VIS-A-VIS DE LA COUR. — SON ENTRÉE A LA ROCHELLE.
(*Économies royales*.)

La paix faite, nous suivîmes le roi de Navarre, lequel fit lors, étant à Thouars, nouvelles protestations de vivre en la religion que l'on lui avait fait quitter par force à la Saint-Barthélemy, d'où il fit partir Fervacques, pour aller à la cour redemander madame sa sœur [1] (avec lequel vous fûtes pour ce qu'il était

1. « Le mardi 29 mai, la princesse de Navarre sortit de Paris pour s'acheminer en Béarn, par le commande-

fort de vos amis), laquelle, dès la première ou seconde journée, au partir de Paris, se déclara de la religion, et vous aussi fûtes au prêche à Châteaudun avec elle, et plusieurs autres qui avaient changé au massacre. Le roi son frère l'attendait à Parthenay, et vint trois lieues au-devant d'elle; puis s'en allèrent ensemble à la Rochelle, où ceux de la ville firent entrée au roi de Navarre, sans néanmoins lui avoir voulu donner le dais, disant qu'il n'appartenait qu'au souverain, ni avoir voulu laisser entrer les catholiques qui suivaient le roi de Navarre, pour ce, disaient-ils, qu'il y en avait qui avaient ensanglanté leurs épées le 24 d'août.

§ 3. — ENTRÉE DE MONSIEUR A BOURGES. — DÉFIANCES ENTRE LE FRÈRE DU ROI ET LE PRINCE DE CONDÉ.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le mercredi matin 18 juillet arrivèrent les nouvelles au Roi de l'entrée de Monsieur son frère dans la ville de Bourges, le dimanche 15 de ce mois, et comme il y avait été bien et magnifiquement reçu. Monsieur le prince de Condé, qui l'avait toujours accompagné, n'y voulut point entrer, quelque prière et instante requête que Monsieur lui en fît, soit qu'on lui en eût donné avis, ce que beaucoup assurent, soit que cela vînt de lui-même, se défiant de quelque chose ou autrement. Quoi que c'en soit, il est bien certain que, se voyant fort pressé de Monsieur d'y entrer, il lui dit : « Qu'il connaissait le peuple de Bourges si mal affectionné à ceux de sa

ment du roi de Navarre, son frère, qui y avait envoyé Fervacques exprès à cette fin. » (L'Estoile.)

religion, qu'il avait peur d'y troubler la fête s'il y entrait, pour ce qu'entre tant de peuple il se trouverait possible quelque coquin qui, faisant semblant de viser ailleurs, lui donnerait à la tête, dont il ne doute point que Son Excellence ne fût fort marrie; mais cependant le prince de Condé serait mort et le coquin serait pendu possible, avec deux ou trois autres. Je vous prie, dit-il, Monsieur, que je ne fasse point pendre des coquins pour l'amour de moi. » Et là-dessus, baisant humblement les mains à Son Excellence, prit congé et se retira avec le Roi de Navarre vers la Rochelle.

§ 4. — LE ROI SE REND COMPTE DES DIFFICULTÉS DE LA LUTTE CONTRE LES HUGUENOTS.

Le lundi 23 de juillet, le cardinal de Bourbon, qui était archevêque de Rouen, accompagné de plusieurs dignités et chanoines de la grande église dudit Rouen, et étant précédé de sa croix archiépiscopale, alla au lieu où les huguenots faisaient leur prêche en ladite ville, suivant la permission de l'édit du roi, pour leur faire quelques salutaires remontrances; mais le ministre et les auditeurs, émus de crainte de pis, en étant avertis, s'écoulèrent les uns après les autres et gagnèrent le haut. Le lendemain on en fit le conte au roi, et, comme monsieur le Cardinal, avec le bâton de la croix, avait chassé tous les huguenots de Rouen : « Je voudrais, dit le roi, que les autres fussent aussi aisés à chasser, à la charge qu'on y dût porter le bénitier et tout ».

§ 5. — FOLIES DÉVOTES DE HENRI III.

En ce temps, le roi allait à pied par les rues de Paris gagner le pardon du jubilé, en France par le pape Grégoire XIII, accompagné de deux ou trois personnes seulement, et tenant en sa main de grosses patenôtres, les allait disant et marmonnant par les rues. On disait que ce faisait-il par le conseil de sa mère, afin de faire croire au peuple de Paris qu'il était fort dévotieux, catholique et romain et lui donner courage de fouiller plus librement à la bourse. Mais le peuple de Paris, encore qu'il soit fort aisé de lui imposer principalement en telles matières où il y va de la religion, n'en fit point de cas autrement.

§ 6. — LES TITRES DONNÉS PAR LE PEUPLE DE PARIS AU ROI HENRI III.

Henri, par la grâce de sa mère, incert roi de France et de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain-de-l'Auxerrois et de toutes les églises de Paris, gendre de Colas, gauderonneur des collets de sa femme et friseur de ses cheveux, mercier du palais, visiteur des étuves, gardien des Quatre-Mendiants, père conscrit des Blancs-Battus, et protecteur des caputtiers.

§ 7. — SUJETS DE MÉCONTENTEMENT DONNÉS AUX HUGUENOTS.

Le jeudi 20 septembre, le seigneur de Duras vint à Paris, envoyé exprès par le Roi de Navarre, pour

venir querir la reine de Navarre, sa femme, et la lui mener en Béarn; dont il s'en retourna éconduit, sous couleur de certaines affaires qu'elle avait à Paris.

Les dimanches 23 et 30 de septembre, aux huguenots de Paris revenant en troupe du prêche qu'ils avaient commencé à faire à Noisy-le-Sec, suivant l'édit, furent faites tout plein de bravades et insolences par la populace, les allant par curiosité voir à leur retour. Et furent rués de part et d'autre quelques coups de pierre et d'épée, dont advint tumulte, et y en eut de tués et blessés; et en fut fait plainte au roi, lequel cependant courait la bague, vêtu en amazone, et faisait tous les jours bals et festins nouveaux, comme si son État eût été le plus paisible du monde.

Le lundi 8 octobre, le roi, la reine son épouse, la reine sa mère, sortent de Paris et s'en vont à Olinville, où le roi danse et se donne du bon temps avec ses mignons.

Le vendredi 12, le roi étant à Olinville, lui vint avis que les gentilshommes et le peuple de Champagne, lassés des insolences que faisaient les huit cornettes de reîtres du seigneur de Schomberg, que le roi y retenait depuis Pâques, menaçaient de leur courir sus, si on ne les payait et envoyait hors du pays. Il se trouva, par le calcul des capitaines, qu'à la Toussaint il leur était dû de quatorze à quinze cent mille écus.

Le dimanche 14, M. de la Noüe vint à Paris et y demeura jusqu'au 25; auquel jour il sortit de Paris sans réponse ni congé du roi et de la reine, ayant découvert une partie faite pour le tuer, étant haï doublement, tant pour la demande qu'il faisait à Leurs Majestés de lui donner permission de mener

des gens en Flandre au secours des États, contre le roi d'Espagne, que pour la profession ouverte qu'il faisait de la religion.

§ 8. — ENTREVUE DU ROI ET DE MONSIEUR.

Le lundi 5 novembre, le roi et la reine sa femme, de Paris vinrent coucher à Olinville, où, le mercredi 7, à deux heures après midi, Monsieur le duc vint en poste, peu accompagné, trouver le roi son frère, et se firent à l'arrivée fort grandes caresses.

Le vendredi 9, ledit seigneur duc vint à Paris aussi en poste, et alla descendre aux Augustins, où il tint sur fonts de baptême le fils de M. de Nevers, en grande magnificence, puis alla souper et coucher au Louvre, où son logis était apprêté. Et, le dimanche 11, s'en retourna avec la reine de Navarre, sa sœur bien-aimée, retrouver le roi à Olinville, dont ils partirent ensemble le mardi 13, et le jeudi 15 arrivèrent à Orléans, où le roi fit son entrée. De là passèrent à Blois tenir les États, qui y avaient été convoqués au 25 de novembre.

De cette entrevue du roi et de Monsieur, son frère, et de leur tant soudaine et inespérée réconciliation, partout fut grand l'ébahissement, principalement entre les huguenots et catholiques leurs associés, auxquels depuis la Saint-Barthélemy il ne fallait pas grand'chose pour les mettre en alarme et en défiance. De fait, ils commencèrent à penser à leurs affaires, et ne fut bruit que de guerre et d'armes entre eux aussitôt qu'ils en eurent reçu les nouvelles.



§ 9. — INEXÉCUTION DE LA PAIX DE MONSIEUR. — LES HUGUENOTS REPRENNENT LES ARMES.

(*Économies royales.*)

Or, quelques belles promesses que l'on eût faites aux roi de Navarre, et prince de Condé, de faire exécuter loyalement tout ce qui leur avait été promis par la paix, en ce qui concernait leur autorité dans leurs gouvernements de Guyenne et Picardie, si est-ce qu'ils n'eurent pas plutôt séparé leurs troupes, et surtout licencié leurs étrangers, et ceux conduits hors du royaume, qu'ils ne vissent bien que Monsieur avait été gagné et devenu leur plus contraire ennemi, tellement que, par les inexécutions de l'édit et les mauvais traitements que recevaient eux et tous ceux de la religion, ils se trouvèrent forcés de revenir aux armes dès la fin de l'année 1576.

§ 10. — FORMATION DE LA LIGUE. — PROGRAMME ET ORGANISATION.

(Histoire de d'Aubigné.)

Tous les grands troubles des royaumes ont pour commencement une province, une ville, voire une personne; cela parut en ce que, Péronne se voyant comme condamnée par le conseil du roi et par la loi générale de donner entrée aux réformés, les jésuites prirent ce temps à émouvoir la charité, et par elle le secours des voisins pour cette ville, où, ayant fait trouver plusieurs seigneurs et gentilshommes de marque, quelques ecclésiastiques et les principaux du peuple, ils couchèrent par écrit et signèrent un manifeste qui commençait en ces termes :

« Les prélats, sieurs, gentilshommes, capitaines et soldats, habitants des villes et plat pays de Picardie, estimant être besoin de représenter les premiers leur très humble fidélité et obéissance, dont leurs grands, anciens et recommandables services ont rendu tant de suffisants et certains témoignages que l'on n'en peut aucunement douter, supplient tous les bons sujets du roi de croire, comme la vérité est telle, que le seul zèle et entière dévotion qu'ils ont à l'honneur de Dieu, service de Sa Majesté, repos public et conservation de leurs vies, biens et fortunes et celles de leurs femmes et enfants, avec l'appréhension de leur inévitable malheur et ruine, s'il n'y était promptement pourvu, les a non seulement induits et poussés, mais davantage nécessités à la résolution qu'ils ont été contraints de prendre, laquelle ne tend à aucun changement ou innovation de l'ancienne et première institution et établissement de ce royaume, et partant ne peut être notée ou sugillée d'aucune mauvaise façon, soupçon ou défiance ; ainsi sera toujours connu et démontré par les effets. Que leurs conseils et intentions ne regardent que la seule manutention et entretènement du service de Dieu, de l'obéissance du roi et la sûreté de son État. Et voyant par ce qui s'est passé jusqu'ici, que les ennemis n'ont et n'eurent oncques autre but, sinon d'établir les erreurs et hérésies en ce royaume, de tout temps très chrétien et catholique, anéantir la religion ancienne, exterminer ceux qui en font inviolable profession, miner peu à peu la puissance et autorité du roi, changer en tout et partout son état, y introduire autre et nouvelle forme, n'ont pu moins faire pour le devoir de leur honneur et conscience, que d'obvier, par un commun accord et sainte Union, aux sinistres desseins des rebelles, conjurés ennemis de Dieu, des Majestés et

de la couronne même. Que, pour le regard du fait particulier qui se présente, ils ont été bien avertis et informés par les gentilshommes et soldats qui ont accompagné le prince de Condé que, sitôt que la ville de Péronne serait saisie et emparée de ses troupes, le dessein était d'y dresser le magasin des deniers et amas de ceux de la nouvelle opinion; que de là l'on proposait envoyer et élancer les ministres par toutes les villes du gouvernement, dépêcher les mandements et ordonnances en cas du moindre refus, procéder par arrêts et emprisonnement des catholiques saisis et dégât de leurs biens, et toutes autres rigueurs que ledit sieur prince connaîtrait l'avancement de sa cause le requérir. De l'exécution duquel dessein ne pouvant attendre que la totale ruine de la province, et conséquemment de la capitale ville de Paris, le plus certain et ordinaire refuge du roi; et considéré qu'avec l'intérêt de Sa Majesté et du public, leur subsistance y est si très étroitement conjointe, que l'on peut dire Sa Majesté et ses bons sujets courir inséparablement une même fortune, outre ce qui est du zèle de l'honneur de Dieu, qui doit être bien avant engravé et imprimé en nos cœurs. Pour ces raisons très justes et plus que nécessaire occasion, les susdits prélats, sieurs, gentilshommes, bons habitants, tous confrères et associés en la présente très chrétienne Union, se sont résolus, après avoir préalablement appelé l'aide de Dieu, avec inspiration de son saint esprit par la communion et participation de son précieux corps, employer leurs biens et vies, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la conservation de ladite ville et de toute la province en l'obéissance du roi et en l'observance de l'Église catholique, apostolique et romaine; pour cet effet, supplient Sa Majesté, avec toute très humble révérence, respect et humi-

lité qu'ils doivent, que son bon plaisir soit de se ramentevoir avec quelle fidélité et dévotion la noblesse de Picardie et citoyens de Péronne lui ont conservé et à ses prédécesseurs cette ville, qui est frontière, tant contre les sièges et entreprises des ennemis étrangers, que des embûches et conspirations domestiques, tellement que pour marque et reconnaissance de cette ancienne et incorruptible fidélité, les feus rois et Sa Majesté à présent régnant ont honoré les habitants de plusieurs grands privilèges, entre lesquels leur est octroyé qu'ils ne peuvent être distraits ni démembrés de la couronne. C'est donc en substance qu'ils désirent demeurer très humbles et très obéissants serviteurs et sujets du roi, et zélateurs de l'ancienne et vraie religion, en laquelle eux et leurs majeurs, depuis le règne de Clovis, ont été baptisés, nourris et enseignés; et pour ces deux occasions protestent ne vouloir non plus épargner leurs vies à l'avenir, comme notre Sauveur très libéralement s'est offert à exposer la sienne pour notre rédemption, nous conviant et appelant à l'imitation de son exemple; c'est qu'ils somment et interpellent tous les bons sujets du roi continuer et persévérer en cette même reconnaissance de l'honneur de Dieu et du service de Sa Majesté, sans céder pour peu que ce soit au vent, rages, tempête de rébellion et désobéissance, et encore moins s'étonner des empêchements, troubles et traverses que les ministres de Satan donnent journellement à la liberté de la sainte et catholique religion, à l'autorité du roi et au repos de la France. Pour lesquelles choses remettre, rétablir en leur premier état, splendeur et dignité, et rompre toutes les pratiques qu'ils bâtissent à leur ruine, ils croient leurs biens ne pouvoir être mieux employés, ni leur sang plus justement ni saintement

répandu; étant en cette ferme délibération, à laquelle l'éminent péril de cet État les a finalement attirés, ils s'assurent entre les grâces qu'ils espèrent recevoir de Dieu suivant ses infaillibles promesses, de la protection du roi leur souverain seigneur, d'être assistés, soutenus, aidés et confortés universellement par tous les princes, prélats et seigneurs de ce royaume, d'autant que la mort des Majestés et de Monseigneur fils et frère, l'anéantissement de la sainte religion, la ruine du peuple français étant conjurée, monopolée et désignée par les rebelles, et le royaume par eux exposé en proie à tous les barbares du monde, il est désormais plus que temps d'empêcher et détourner leurs finesses et conspirations par une sainte et chrétienne union, parfaite intelligence et correspondance de tous les fidèles, loyaux et bons sujets du roi; qui est aujourd'hui le vrai et seul moyen que Dieu nous a réservé entre nos mains pour restaurer son saint service et obéissance de Sa Majesté; pour la manutention de laquelle nous ne pouvons que bien prodiguer nos vies et acquérir une mort très glorieuse et à notre postérité un très certain et assuré repos. Que nous demeurerons tous en l'obéissance de Dieu et de son Église catholique, apostolique et romaine, en la fidélité et service que nous devons au roi et aux lieutenants et gouverneurs qu'il a mis et ordonnés en ce pays; et que nous vivrons en l'obéissance de ses édits et ordonnances; tiendrons la main aux officiers et justiciers établis par Sa Majesté, ès villes et ressorts de leurs juridictions; à ce que les méchants soient punis et les bons et vertueux reconnus, pour tels conservés et gardés en toute sûreté par les maisons et par les champs. Que nous honorerons, suivrons et servirons le chef principal de ladite confédération, en tout et partout, et contre tous ceux qui s'atta-

queront directement ou indirectement à sa personne, pour lui faire très humble service; et verser tout notre sang et notre vie pour sa grandeur et conservation d'elle. Que nous garderons de toute oppression et violence tant les ecclésiastiques que le pauvre peuple, à ce qu'ils puissent en toute sûreté s'acquitter de la charge qu'ils ont de Dieu, et recevoir et recueillir les fruits de leurs bénéfices, vivre en repos en leurs maisons, et travailler et cultiver la terre en assurance meilleure qu'ils n'ont fait ci-devant. Que nous exposerons tous nos vies pour la conservation, tuition et défense des villes unies et associées avec nous, et des places et châteaux dont on assurera ledit sieur chef de la présente Union. Que nous tiendrons secrets les avis qui seront faits par le conseil de ladite association, et que nous découvrirons tout ce que nous saurons être fait au préjudice d'elle. Que nous garderons fidélité les uns aux autres tant en général qu'en particulier, pour nous faire et rendre toute sorte d'offices de bonne et immortelle amitié, secourant l'un l'autre au besoin, de nos vies et moyens, comme l'occasion le désirera, en toute diligence et promptitude. Les débats et querelles qui surviendront entre nous seront appointés par le conseil où le tout se remettra; l'avis et délibération duquel sera résolument gardé et observé par les débattants. Or, pour rendre immortelle et durable cette confédération, et pour faciliter les moyens d'y parvenir, sera remontré à la première assemblée qui se fera, qu'il est très nécessaire avec le sieur que nous aurons pour chef, que pour notre Union soient aussi nommés six, huit ou douze ou plusieurs d'entre nous, en divers lieux, et autres qui auront la charge de faire entendre aux gentilshommes de leur quartier ce qui se devra proposer au conseil pour en faire leur rapport, et, celui

entendu, résoudre ce qui sera mis en avant. Qu'il est besoin de faire entendre aux villes circonvoisines et de notre parti cette nôtre résolution et s'assurer d'elles, à ce qu'elles nous donnent la foi et promettent toute assistance, comme de notre part nous exposerons nos biens et tous nos moyens pour les conserver et garder en toutes les occasions qui se présenteront; et pour cet effet seront ordonnés quelques gentilshommes, qui donneront à entendre aux corps desdites villes, pour prendre cette assurance d'eux, à leur faire le réciproque. Le semblable sera fait à l'endroit des ecclésiastiques par ceux de nous qui seront ordonnés à cet effet, desquels ainsi qu'ils se pourront bien assurer de nous, aussi ils nous secourront des moyens qui leur seront les plus faciles et aisés. Car pour la manutention de l'exercice de la religion catholique, et sûreté des pasteurs, prêtres et ministres d'elle, nous sommes résolus d'épandre notre sang à l'exemple du chef d'elle Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous en a fait le chemin le premier; afin que, comme il a fait, nous nous efforcions de toute notre puissance et affection à l'imiter. Sera aussi dépêché quelques gentilshommes d'entre nous avec lettres de créance aux confédérés des nations voisines de France qui courent la même fortune que nous ferons, pour les avertir de notre union, leur jurer assistance et fidélité et prendre le même d'eux. Sera avisé par le chef et les élus pour lui assister au conseil du lieu où plus commodément on se pourra assembler, pour traiter des affaires de l'Union, fors qu'en dix ou douze cantons de notre province, qu'il y ait un de nous qui aura la charge d'avertir tous les associés autour de lui, ce dont sera un rôle signé des confédérés. Chacun pour son regard attirera le plus qu'il lui sera possible d'autres gentilshommes, sol-

dats et bons marchands, qui auront envie de se conserver, et aider à parfaire ce que nous avons tant bien commencé. Par ce moyen nous saurons de quel nombre de forces nous nous devrons assurer. Conviendra exhorter chacun de nous à se bien équiper d'armes et chevaux, afin que, quand il sera besoin d'exécuter une bonne entreprise, nous le puissions faire en toute diligence et bon équipage. Sera bon d'aviser des rendez-vous, afin que si les ennemis prennent les armes et nous préviennent, comme ils ont accoutumé, nous ayons moyen de les combattre avant qu'ils soient assemblés; s'assurer de la fidélité de ceux qui sont aux places, villes et châteaux du roi et des sieurs tenant notre parti, de peur que l'ennemi ne s'en prévaille par trahisons et surprises, comme il en est coutumier; résoudre des moyens que nous aurons d'entretenir un gentilhomme à la cour, la fidélité duquel et expérience en affaires sera connue, pour nous avertir des résolutions de ceux qui sont ralliés aux provinces de Normandie, Picardie, Champagne, etc., et de ce qu'il apprendra en cour; et pour y faire et négocier les expéditions qui seront requises; ordonner la façon dont l'on usera à l'endroit de ceux qui, ne faisant état de leur réputation, sortiront des bornes de leur honneur, et du règlement donné et police faite entre nous. Sera très nécessaire de promptement délibérer des moyens par lesquels, comme sous main, on pourra tenir quelque petit nombre d'hommes dans les places fortes et châteaux de ce pays, de peur de surprise, et comme on les pourra stipendier. On viendra supplier humblement le chef des associés de cette province de nous assurer de toutes les places qu'il a dans le pays, pour les mettre dans les mains d'hommes fidèles et d'honneur; aussi nous lui jurerons et promettrons

toute fidélité et service, et d'employer tous nos moyens et biens, tant pour cette affaire en général (qui touche à tous) que pour son particulier, pour crever tous à ses pieds pour sondit service et garde de ses places et autres choses qui lui importeront et toucheront. Et pour ce qu'il faudra faire des frais pour le général des affaires, il sera bon d'aviser des moyens dont on usera pour envoyer en cour près de Sa Majesté, toutes et quantes fois qu'il sera besoin recevoir les commandements de Sa Majesté; faudra par semblable élire et choisir quelque docte et galant homme, qui dressera les mémoires et affaires de cour et d'ailleurs où il faudra envoyer, lequel sera résident auprès de notre chef. Puis ils enverront par toutes les provinces, bailliages et sénéchaussées, pour animer à l'effet que dessus toute la noblesse et les plus apparents des catholiques, suivant la créance qu'ils auront particulière du général et des chefs particuliers de la province.

§ 11. — MANIFESTE DE LA LIGUE.

Au nom de la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, notre seul vrai Dieu, auquel soit gloire et honneur.

L'association des princes, seigneurs et gentilshommes catholiques doit être et sera faite pour rétablir la loi de Dieu en son entier, remettre et retenir le saint service de lui selon la forme et manière de la Sainte Église catholique, apostolique et romaine, abjurant et renonçant toutes erreurs au contraire. Secondement pour conserver Henri tiers de ce nom par la grâce de Dieu et ses prédécesseurs rois très chrétiens, en l'état, splendeur, autorité, devoir, ser-

vice et obéissance qui lui sont dus par ses sujets, ainsi qu'il est contenu par les articles qui lui seront présentés aux États, lesquels il jure et promet garder à son sacre et couronnement, avec protestation de ne rien faire au préjudice de ce qui y sera ordonné par lesdits États. Tiercement, pour restituer aux provinces de ce royaume et États d'elles les droits, prééminences, franchises et libertés anciennes, telles qu'elles étaient du temps du roi Clovis Ier, roi chrétien, et encore meilleures et plus profitables si elles se peuvent inventer, sous la protection susdite. Au cas qu'il y ait opposition ou rébellion à ce que dessus, par qui et de quelle part ils puissent être, seront lesdits associés tenus et obligés d'employer tous leurs biens et moyens, même leurs propres personnes jusqu'à la mort, pour punir, châtier et courir sus à ceux qui l'auront voulu contredire et empêcher, et tenir la main que toutes les choses susdites soient mises à exécution réellement et de fait. Au cas que quelques-uns des associés, leurs sujets, amis et confédérés fussent molestés, oppressés et recherchés pour les cas dessusdits, par qui que ce soit, seront tenus lesdits associés à employer leurs corps, biens et moyens, pour avoir vengeance de ceux qui auront fait lesdites oppresses et molestes, soit par voie de justice ou des armes, sans nulle acception de personnes. S'il advient qu'aucun des associés, après avoir fait serment en ladite association, se voulût retirer et départir d'elle (sous quelque prétexte que ce soit) que Dieu ne veuille, tels réfractaires de leur consentement seront offensés en leurs corps et biens en toute sorte qu'on se pourra aviser, comme ennemis de Dieu, rebelles et perturbateurs du repos public, sans que lesdits associés en puissent être inquiétés ni recherchés, soit en public ni en particulier. Jureront lesdits associés

toute prompte obéissance et service au chef qui sera député; suivre et donner conseil et aide, tant à l'entretènement et conservation de ladite association, que ruine aux contredisants à elle, sans acception ni exception de personne. Et seront les défaillants et délayants punis par l'autorité du chef et selon son ordonnance; à laquelles lesdits associés se soumettront. Tous catholiques des corps des villes et villages seront avertis et sommés secrètement par les gouverneurs particuliers d'entrer en ladite association, fournir duement d'armes et d'hommes pour l'exécution d'elle, selon la puissance et faculté de chacun. Que ceux qui ne voudront entrer en ladite association seront réputés pour ennemis d'elle, et poursuivables par toutes sortes d'offenses et molestes. Est défendu auxdits officiers d'entrer en débats ni querelles l'un contre l'autre sans la permission du chef, à l'arbitrage duquel les contrevenants seront punis, tant pour la réputation que réparation d'honneur, que toutes autres sortes. Si pour fortification ou plus grande sûreté desdits associés se fait quelque convention avec les provinces de ce royaume, elle se fera en la forme susdite et aux mêmes conditions, soit que ladite association soit poursuivie envers lesdites villes ou par elles demandées, si autrement n'est avisé par le chef.

§ 12. — FORME DU SERMENT.

Je jure Dieu le créateur, touchant cette Évangile et sur peine d'anathématisation et damnation éternelle, que j'ai entré en cette sainte association catholique, selon la forme du traité qui m'y a été lu présentement, justement, loyalement et sincèrement,

soit pour y commander et obéir, et servir; et promets sur ma vie et mon honneur de m'y conserver jusqu'à la dernière goutte de mon sang, sans y contrevenir ou m'en retirer pour quelque mandement, prétexte, excuse ni occasion que ce soit.

§ 13. — PRÉPARATIFS DE GUERRE DES HUGUENOTS. — MONSIEUR ENTIÈREMENT DÉTACHÉ DE LEUR PARTI.

Monsieur tenait sa cour à Bourges, où il avait attiré Fervacques, Rochepot, Bussi, La Fin, Simié, Drou et autres, desquels il prenait avis en ses principales affaires; trafiquait toujours pour le mariage en Angleterre, et en Flandre pour la guerre, donnait et rompait à la cour les espérances de son retour, selon que les siens étaient contents et mal contents, et surtout Bussi. Étant de nouveau pressé pour se trouver aux États, comme personne de qui l'absence en tel lieu donnait de mauvaises pensées, Bussi (mal satisfait) lui fit refuser le voyage, jusqu'à ce qu'on eût entièrement accompli les avantages à lui octroyés en la paix. Ce que le roi fit parachever de tout point, comme ne voulant rien épargner pour délier son frère du parti. Et lors la reine se servit de la reine de Navarre, sa fille, qui, par ses anciennes familiarités avec Bussi, le gagna, et lui son maître, pour prendre le chemin de Blois. Après les embrassades des deux frères, furent dépêchées lettres patentes par tout le royaume pour faire savoir leur bonne union, commandement aux gouverneurs de rechercher, faire prendre et punir ceux qui en auraient parlé ou parleraient en autre sens. Monsieur étant gagné, on dressa mêmes pratiques pour avoir le roi de Navarre et le maréchal d'Anville. Près le premier était pour

ce négoce Duras, qui joignit en mêmes desseins Laverdin, lors le plus favorisé de ce prince; mais ils ne purent trouver en ce courage nerf qui tendît à être déserteur de ses amis, et surtout du maréchal d'Anville. Ce second montra encore pour lors même affection, mais il démaçonnait la porte de derrière pour traiter sa réconciliation par le moyen de sa femme, de l'écuyer Lanin et de Belloi. Quant au prince de Condé, sa résolution ou (comme on l'appelait) son opiniâtreté parut telle, qu'on n'y employa pas beaucoup de peine, ou (peut-être) pour ce que celui-là était condamné à périr. Il y eut seulement quelque trame entre Montaigu et les catholiques du roi de Navarre, de laquelle le sentiment déconfit (sans déchirer) l'amitié de ce prince vers lui.

Les choses qui émurent le plus les réformés à prendre garde à eux fut le passage de Jean d'Autriche et du cardinal Aldobrandin par la France déguisés, et n'ayant eu communications que fort secrètes avec Villeroi à Orléans, et avec le duc de Guise dans Paris, ces choses découvertes par un chevaucheur.

Monsieur étant rapatrié à la cour abandonna tout à coup les affaires des réformés [1], se bandait contre,

1. Les deux évadés étaient à ce moment complètement brouillés. au double point de vue politique et privé. Henri de Navarre rapporte ainsi à Sully dans les *Économies royales* les origines de cette inimitié :

« Nos premières haines ayant commencé dès lors que nous étions tous deux prisonniers à la cour, et que ne sachant à quoi nous divertir, pour ce que, comme vous le savez bien, nous ne sortions pas souvent, il n'avait autre exercice qu'à faire voler les cailles dans ma chambre, nous nous amusions à caresser les dames, en sorte qu'étant tous deux devenus amoureux d'une même beauté, qui était madame de Sauve, que vous voyez encore ici,



disait qu'il n'en avait connu un seul homme de bien que la Noüe, lequel il employait à ses menées de Flandre, disait souvent que, pour haïr les huguenots, il les fallait connaître. Ovarti l'échauffait à cela, disant qu'ils avaient nommé l'Académie de Bourges l'Académie des Bougres, que le roi de Navarre lui-même l'appelait ainsi, que le prince de Condé le contrefaisait

elle me témoignait de la bonne volonté, et le rabrouait et méprisait devant moi, ce qui le faisait enrager. A cela s'ajouta un autre sujet de haine, à cause d'une prédiction quasi semblable à celle que vous m'avez dite de votre précepteur; car on m'a donné pour chose très certaine qu'un jour ce prince demandant sa bonne fortune à un des siens, qui avait fait sa nativité, après plusieurs refus sur ce fait, et qu'il l'eût menacé de lui faire déplaisir, s'il lui célait la vérité des choses qui lui devaient advenir, il lui dit : Je ne vous voulais rien dire de tout ce que vous désirez savoir touchant la royauté, car ni vos mains, ni votre face, ni votre horoscope, ni aucun astre, ne vous promettent ni félicité, ni grandeur de longue durée. Vous ne serez jamais roi, car tout cela est réservé pour le roi de Navarre, qui sera un jour roi de France, des plus estimés qui aient jamais régné.

« Et depuis cela, je sais, car il ne s'en est pu taire, qu'il me porte une envie et une haine mortelles, laquelle tout de nouveau s'est augmentée à cause des louanges qu'il entend m'être données par les dames, et entre les cavaliers qui disent tout haut qu'il a si mauvaise grâce que rien plus, à cajoler les dames, danser et courir la bague; qu'il faut en tous exercices de vertu et gentillesses de cour, qu'il me cède le prix; de quoi on lui a dit que je me glorifiais, et même me moquais de lui, lorsqu'il dansait ou courait la bague; et vous savez s'il y eut moyen de s'empêcher de rire, une fois qu'il brida la potence et une autre fois qu'il se laissa choir, en faisant manier un cheval, et que son écuyer coupa les rênes du cheval, pour en rejeter la faute là-dessus. »

en courant la bague, et telles niaiseries desquelles on était bien aise de couvrir l'utilité qui paraissait en la haine des réformés. Plusieurs menées sur les places du parti découvertes, mêmement sur la Rochelle, mais tout de nouveau la surprise du Pont-Saint-Esprit par Luynes [1], gouverneur dudit lieu, qui, ayant de longue main grande créance entre les catholiques de la ville, pratiqua les hommes de commandement, fit couler

1. « Le jeudi 20 décembre, vinrent nouvelles à Paris, comme le capitaine de Luynes, maître de camp du maréchal de Danville, et ès mains et garde duquel ledit maréchal avait, dès l'an 1575, mis la ville du Pont-Saint-Esprit, en Dauphiné, pour la garder à la dévotion de lui et des huguenots et catholiques leurs associés, l'avait rendue et remise en l'obéissance du roi, et mis dehors ceux du parti contraire, ayant failli à se saisir de la personne du seigneur de Thoré, lors y étant, lequel se sauva de vitesse.

« Sur cette prise du Saint-Esprit par les catholiques et de la Charité par les huguenots, qui étaient aussi peu touchés du Saint-Esprit que les autres de la Charité, furent faits et divulgués les vers suivants :

Pour mieux recommencer une fureur tragique,
Le soldat huguenot a pris la Charité,
Vers nous peu charitable, et le fin catholique
Dedans le Saint-Esprit brusquement s'est jeté.
Que prions nous à Dieu pour vivre en sûreté,
Que puisse au huguenot le Saint-Esprit se rendre,
Et que la Charité au roi se laisse prendre. »

(L'ESTOILE.)

Honoré d'Albret, seigneur de Luynes, est le père de Charles d'Albret, duc de Luynes, qui devint connétable de France sous le règne de Louis XIII. Le capitaine de Luynes mourut en 1592. Cette entreprise fut regardée par les huguenots comme une déclaration de guerre. Ils prirent les armes et se saisirent de plusieurs places.

de son pays de Provence et loger chez ses amis de la ville 200 hommes, et puis, étant entré en la place, d'où il s'était absenté quelque temps, se saisit de Thoré, accompagné de quelques gentilshommes, lesquels il estimait être là venus pour saisir la place; mais, ayant par après pensé ne se rendre point le maréchal d'Anville pour ennemi irréconciliable, il laissa aller son frère, retenant les autres prisonniers. Cela réveilla le maréchal pour se resserrer au parti, fit de grandes plaintes au roi, Monsieur et aux princes ses confédérés, assura les derniers du bon ordre qu'il mettait en Languedoc, les conviant à faire de même. Les trois chefs qui restaient aux confédérés firent d'un coup diverses dépêches vers le roi pour se plaindre de leur patience jusqu'à l'extrémité, les uns aux autres pour se communiquer les affaires; et puis à tous les seigneurs et gens de marque leurs confidents, pour les convier à s'approcher.

§ 14. — LE ROI DE FRANCE SE DÉCLARE CHEF DE LA LIGUE.
(Mémoires de Marguerite de Valois.)

Cependant le roi demeure quelques jours à partir de Paris, retardant à me refuser ouvertement mon congé qu'il eût toutes choses prêtes pour pouvoir déclarer la guerre, comme il l'avait désignée aux huguenots, et par conséquent au roi mon mari. Et pour y trouver un prétexte, on fait courir le bruit que les catholiques se plaignent des avantageuses conditions que l'on avait accordées aux huguenots, à la paix de Sens. Ce murmure et mécontentement des catholiques passent si avant, qu'ils viennent à se liguer à la cour, par les provinces et par les villes, s'enrôlant et signant, et faisant grand bruit, tacitement du su du

roi, montrant vouloir élire M. de Guise. Il ne se parle d'autre chose à la cour depuis Paris jusqu'à Blois, où le roi avait fait convoquer les États; pendant l'ouverture desquels le roi appela mon frère en son cabinet, avec la reine ma mère et quelques-uns de messieurs de son conseil. Il lui représente de quelle importance était pour son État et pour son autorité la ligue que les catholiques commençaient, même s'ils venaient à se faire des chefs, et qu'ils élussent ceux de Guise; qu'il y allait du leur plus que de tout autre (entendant de mon frère et de lui); que les catholiques avaient raison de se plaindre, et que son devoir et conscience l'obligeaient à mécontenter plutôt les huguenots que les catholiques; qu'il priait et conjurait mon frère, comme fils de France et bon catholique qu'il était, de le vouloir conseiller et assister en cette affaire, où il y allait du hasard de sa couronne et de la religion catholique. Ajoutant à cela qu'il lui semblait que pour couper chemin à cette dangereuse ligue, que lui-même s'en devait faire le chef, et pour montrer combien il avait de zèle à sa religion, et les empêcher d'élire d'autre chef, la signer le premier comme chef, et la faire signer à mon frère et à tous les princes et seigneurs, gouverneurs et autres ayant charge en son royaume. Mon frère ne put lors que lui offrir le service qu'il devait à Sa Majesté et à la conservation de la religion catholique. Le roi ayant pris assurance de l'assistance de mon frère en cette occasion, qui était la principale fin où tendait l'artifice de cette ligue, soudain fait appeler tous les princes et seigneurs de sa cour, se fait apporter le rôle de ladite ligue, s'y signe le premier comme chef, et y fait signer mon frère et tous les autres qui n'y avaient encore signé.

IV

LES PREMIERS ÉTATS DE BLOIS.
(Décembre 1576-février 1577.)

---

§ 1. — ARRIVÉE DE LA COUR A BLOIS. — DÉPLOIEMENT DE FORCES MILITAIRES. — ASSASSINATS. — PIÈGES TENDUS AUX PROTESTANTS.

(D'Aubigné.)

Cependant les États s'assemblèrent à Blois (non démantelé comme on avait promis), mais gardé de 2000 soldats au régiment des gardes, de 1200 Suisses, de 200 gentilshommes, sans compter les quatre compagnies des gardes du corps, les 100 Suisses ordinaires, les gardes de la reine, Monsieur et autres princes. La cour commença d'arriver le dix-huitième de novembre, tout ce mois passé en visites et pratiques. A la fin du mois, outre les forces que nous avons déduites, on fit passer par la ville de Blois quatre régiments de pied pour loger aux bourgades les plus proches de la ville, si bien que les États se tenaient dedans une armée de 10 000 hommes de guerre, pour donner meilleur courage aux députés, et surtout aux réformés, qui étaient là pour protester de nullité. Dès l'entrée furent poignardés dans les logis quelques gentilshommes, et cela fut attribué par les uns aux ennemis particuliers, par

les autres au commandement de la reine. Celui que nous avons dit avoir été envoyé par le roi de Navarre jusqu'en Artois, arriva sur ce point à Blois déguisé, ayant charge de parler à Monsieur et au maréchal de Cossé. Comme il eut accosté ce dernier avec beaucoup de périls, le vieillard lui dit à l'oreille : « Mon enfant, vous courez un grand péril pour parler à un homme qui signerait sa sentence pour être pendu si on la lui présentait, et n'oserait faire autrement; c'est bien loin de votre offre pour me faire sauver ». Celui-ci sortant de la chambre du maréchal fut reconnu par Atrie, nonobstant voulut par impudence essayer d'accomplir sa charge; il court à son logis s'habiller pour le bal, où il avait eu vogue autrefois, et ne faillit point de s'y présenter, quoiqu'accusé d'avoir donné au roi de Navarre non seulement le moyen, mais aussi la volonté de quitter la cour. Comme il était entre les galants, Vitré (fille de la reine) part de sa place pour l'avertir de se sauver, en lui montrant Magnane, lieutenant des gardes, et la Bonde, exempt, qui venaient de recevoir commandements pour lui mettre la main sur le collet. Le compagnon, en riant avec Vitré, se coule derrière les Majestés, et de là, par le cabinet de la reine, gagne un coin de la basse-cour, où il change d'habits avec son valet, et, étant sorti parmi les suivants de Fontenilles, gagne l'écurie au Fois, où il se sert de Quergrois, qui sans penser à mal faire lui fit bailler un bateau.

§ 2. — OUVERTURE SOLENNELLE DES ÉTATS. — DISCOURS DU ROI ET DU CHANCELIER.

Dès le sixième du mois d'août les lettres patentes pour la convocation des États avaient été publiées à

Paris, et pendant huit jours après partout le royaume. Les assemblées provinciales furent vidées en septembre, à la diligence des gens de la reine, pour ôter aux réformés beaucoup de connaissance des affaires. Dans le mois de novembre, tout fut arrivé à Blois, la fin du mois et le commencement de l'autre employés en compliments et disputes de préséance entre les provinces.

Les premiers jours de décembre se passèrent en processions et cérémonies; le septième, le roi entra en la grande salle sous son haut dais, ayant à sa droite au-dessous la reine mère, et au même côté, un peu plus bas, le cardinal de Bourbon, le marquis de Conti et son frère puîné du prince de Condé, le le duc de Montpensier, le prince Dauphin, Mercœur, frère de la reine, les ducs du Maine; derrière eux le duc d'Uzès; à gauche vis-à-vis était la reine, et un peu plus loin, trois pairs, les évêques de Langres, Laon et Beauvais; au bout de l'échafaud, le chancelier en une chaire, à côté sénestre, comme au milieu du théâtre, au-devant duquel y avait douze bancs de rang, du côté droit et autant à gauche. Sur les six premiers à droite était le clergé, sur les six à gauche la noblesse, et derrière les deux ordres d'un et d'autre côté, le tiers état, selon l'ordre qu'ils furent appelés, faisant le baron Doignon l'état du grand maître des cérémonies absent. Au travers des douze bancs y en avait d'autres au-devant en longueur pour les conseillers du privé conseil, et le reste de la salle plein de toutes sortes d'hommes sans ordre, et au haut de la salle les galeries pour les dames et gentilshommes de la cour. Au reste le théâtre était circuit et environné des deux cents gentilshommes, les capitaines des gardes, huissiers et hérauts d'armes, portant leurs habits accoutumés en tel cas. Les places étant

prises, le roi ayant salué la compagnie, commença ainsi :

« Messieurs, il n'y a personne de vous qui ne sache les causes desquelles j'ai été mû pour convoquer cette assemblée. Pour ce n'est-il besoin de consommer le temps en paroles pour vous le faire entendre. Je crois aussi qu'il n'y a celui qui ne soit venu bien instruit et préparé pour satisfaire à tout ce que j'ai mandé par mes commissions publiées en chacune province, et m'assure davantage qu'il n'y a homme en cette compagnie qui n'y ait apporté le zèle et l'affection qu'un bon et fidèle sujet doit envers son roi et le salut de la patrie. Présupposant cela, j'espère qu'en cette assemblée de tant de gens de bien, d'honneur et d'expérience, se trouveront les moyens pour mettre ce royaume en repos, pourvoir aux désordres et abus qui y sont entrés par la licence des troubles, délivrer mon peuple d'oppression et en somme donner remède aux maux dont tous les corps de cet État sont tellement ulcérés qu'ils n'ont membre sain et entier; au lieu qu'il soulait être le plus heureux, plus fleurissant sur tous autres, renommé de religion envers Dieu, d'intégrité en justice, et union entre les sujets, d'amour et obéissance envers leur roi, et de bonne foi envers les hommes : toutes lesquelles choses se voient maintenant tant altérées, et en plusieurs endroits si effacées, qu'à peine s'en reconnaît ombre ni marque. Certainement, quand je viens à considérer les tons et changements qui se voient partout depuis le temps des rois de très louable mémoire, mes père et aïeul, et que j'entre en comparaison du passé au présent, je connais combien heureuse était leur condition, et la mienne dure et difficile; car je n'ignore pas que de toutes les calamités publiques et privées qui adviennent en un État, le vul-

gaire, peu clairvoyant en la vérité des choses, de tous maux qu'il sent, s'en prend à son prince, l'en accuse et appelle à garant, comme s'il était en sa puissance d'obvier à tous sinistres accidents, ou d'y remédier aussi promptement que chacun le demande. Bien me conforte qu'il n'y a personne de sain jugement qui ne sache la source d'où sont venus les troubles qui nous ont produit tant de misères et calamités, de la coulpe et blâme desquelles le bas âge auquel le feu roi mon frère et moi étions lors, nous justifie assez. Et quant à la reine ma mère, il n'y a personne de ce temps-là qui ait pu ignorer les incroyables peines et travaux qu'elle prit pour obvier au commencement des malheurs, et les empêcher; mais autre fut la détermination de la Providence divine dont elle porta les angoisses et ennuis qui ne se peuvent comprendre, pour la singulière affection qu'elle avait à ce royaume, amour et maternelle charité envers nous ses enfants, voyant le danger de la dissipation de notre paternel et légitime héritage; la conservation duquel (après Dieu) je lui dois. Et tous universellement qui aiment la France sont tenus lui rendre immortelle louange de la grande vigilance, magnanimité, soin et prudence avec lesquels elle a tenu le gouvernail pour sauver ce royaume en notre minorité, contre l'injure des vagues et l'impétuosité des mauvais vents, les partialités et divisions dont cet État était de toutes parts agité. Pareillement, il n'y a personne qui doive ne me rendre témoignage qu'aussitôt que j'ai atteint l'âge de porter les armes, pour faire service au feu roi mon frère et à ce royaume, je n'ai épargné labeur ni peine; j'ai exposé ma personne et ma vie à tous hasards où il a été besoin d'essayer par les armes à mettre fin aux troubles, et d'autre part où il a été besoin de les pacifier

par réconciliation, nul plus que moi ne l'a désiré, ni plus volontiers que moi n'a prêté l'oreille à toutes honnêtes et raisonnables conditions de paix que l'on a voulu mettre en avant. Nul n'ignore aussi le devoir où je me mis de pacifier ce royaume, avant que d'en partir pour aller en Pologne. Il est pareillement notoire à tous en quelle condition je trouvai les choses à mon retour, plusieurs villes et places fortes occupées, les revenus de la couronne en plusieurs lieux usurpés, le commerce failli, partie des sujets débordés en toute licence, bref tout ce royaume plein de confusion; ce que voyant à mon arrivée, je m'efforçai par tous les offices et moyens de douceur qui me furent possibles de faire poser les armes, lever les défiances, assurer chacun, rendre tous mes sujets capables de mon intention. Toute ma volonté ne tendait qu'à pacifier les troubles par une bonne réconciliation et faire vivre tous mes sujets en paix et repos sous mon obéissance. Toutefois je travaillai lors en vain, et demeura ma bonne intention frustrée. Ce que voyant, (à mon très grand regret) je fus contraint recourir aux extrêmes remèdes que je m'efforçais d'éviter comme un rocher à la mer. Ayant jà par expérience connu les maux que les guerres intestines apportent à un État; combien de misères les sujets de ce royaume avaient jà supportées par l'injure d'elles; et que si le malheur était qu'elles continuassent, je serais aussi contraint de continuer les charges et tributs sur mon peuple, voire à l'aventure les multiplier, comme les dépenses desdites guerres sont infinies et inestimables; je considérais davantage que toutes occasions et moyens me seraient tollus au commencement de mon règne de faire goûter à mes sujets le fruit de ma bénignité et de la volonté avec laquelle je venais les soulager tous et gra-

tifier chacun selon son mérite, prévoyant de là que de ce que plus je désirais adviendrait ce que plus j'abhorrais, pouvant affirmer en vérité que, de tous les accidents de ces dernières guerres, n'ai senti ni grief ni qui m'ait pénétré dans le cœur si avant, que les oppressions et misères de mes pauvres sujets, la compassion desquels m'a souvent ému à prier Dieu de me faire la grâce de les délivrer en brief de leurs maux, ou terminer en cette fleur de mon âge mon règne et ma vie, avec la réputation qu'il convient à un prince descendu par longue succession de tant de magnanimes rois, plutôt que de me laisser enveillir entre les calamités de mes sujets sans y pouvoir remédier, et que mon règne fût, en la mémoire de la postérité, remarqué pour exemple de règne malheureux. Bien dois-je rendre grâces à Dieu qu'en toutes ces agitations d'orages et tempêtes il m'a toujours conforté d'une ferme fiance, qu'il ne m'a point mis cette couronne sur ma tête pour ma confusion, ni le sceptre en la main pour verge de son ire; mais qu'il m'a colloqué en ce souverain degré de royale dignité pour être instrument de sa gloire, ministre et dispensateur de sa grâce et bénédiction sur le nombre infini des créatures qu'il a mises sous mon obéissance et protection. Aussi le puis-je appeler à témoin que je me suis proposé pour unique fin le bien, salut et repos de mes sujets, et qu'à cela tendent tous mes pensements et desseins, comme au port de la plus grande gloire et félicité que je puisse acquérir en ce monde. En cette intention (après avoir bien considéré les hasards et inconvénients qui étaient de tous côtés à craindre) j'ai finalement pris la voie de douceur et réconciliation, de laquelle on a recueilli ce fruit, qu'elle a éteint le feu de la guerre dont tout ce royaume était enflambé, et en danger

de les consommer entièrement, qui n'eût soudainement jeté cette eau dessus. Je sais bien que d'une si grande combustion qui a duré si longuement que celle des troubles de ce royaume, il en est demeuré beaucoup de reliques, lesquelles pourraient facilement rallumer le feu qui ne les amortirait du tout; à quoi je veux principalement travailler, accommodant, autant que possible sera, toutes choses pour affermir et assurer une bonne paix, laquelle je tiens être comme le remède seul et unique pour conserver le salut de cet État. Aussi est-il trop évident que, sans la paix, toutes les ordonnances, provisions et règlements que je ferais ici pour soulager mes sujets, ne profiteraient rien. Soyons donc par la raison, par les exemples des malheurs d'autrui, et le trop d'expérience des nôtres, bien enseignés. Je crois aussi que si chacun fait son devoir, avec l'aide de Dieu, cette assemblée ne se départira pas que n'ayons fait les fondements d'un repos assuré, trouvé les remèdes pour soulager mon pauvre peuple, pourvoir aux abus, et ranger tous États en bon ordre et discipline, car il n'y a rien si difficile dont (avec le travail universel et consentement de mes sujets, tous lesquels vous représentez ici) je ne me puisse promettre l'issue que je désire. Pour ces causes, je vous prie et conjure tous par la foi et loyauté que me devez, par l'affection que me portez, pour l'amour et charité qu'avez envers votre patrie, au salut de vous, vos femmes et enfants, postérité, et à la conservation de vos biens, qu'en cette assemblée, toutes passions mises en arrière, veuilliez tous de cœur et volontés unies, mettre vivement la main avec moi à ce bon œuvre; pour m'aider et assurer ce repos si nécessaire, extirper, autant que faire se pourra, les racines et semences des divisions, réformer les abus, remettre

la justice en son intégrité, et en somme repurger les mauvaises humeurs de ce royaume, pour le remettre en sa bonne santé, vigueur et disposition ancienne. Quant à moi, ayez (je vous prie) cette opinion que je reconnais par la grâce de Dieu ce que je suis, que je ne veux pas ignorer pourquoi il m'a mis en ce haut lieu d'honneur et dignité, et moins veux-je mal user de la souveraine puissance qu'il m'a donnée. Je sais que j'aurai une fois à lui rendre compte de ma charge; et veux aussi protester devant lui en cette assistance que mon intention est de régner comme bon, juste et légitime roi, sur les sujets qu'il a mis en ma conduite; que je n'ai autre soin que leur salut et prospérité, nul si grand désir que de les voir unis et vivre en paix sous mon obéissance, voir mon pauvre peuple soulagé, mon royaume repurgé des abus qui ont pris pied par l'injure du temps; et le bon ordre et discipline rétabli en tous États; vous assurant qu'à cette fin je travaillerai jour et nuit, et y emploierai tous mes sens, mon soin et mon labeur, sans y épargner mon sang et ma vie s'il en est besoin. Au demeurant, soyez certains (je vous le promets en parole de roi) que je ferai inviolablement garder et entretenir tous les règlements et ordonnances qui seront en cette assemblée par moi faits. Je ne donnerai dispense au contraire, ni permettrai qu'ils soient aucunement enfreints; par quoi, si vous correspondez à mon intention, il n'y a rien qui puisse empêcher le fruit de nos labeurs, car il faut croire que Dieu assistera à cette congrégation et si sainte entreprise, de laquelle si je puis (moyennant sa grâce) venir à chef, j'espère que l'on verra sous mon règne ma couronne aussi fleurissante et mes sujets autant heureux qu'ils aient jamais été en autre temps de mes prédécesseurs, chose qu'avec tous mes

vœux et affectueuses prières, je requiers incessamment à Dieu, comme le plus haut point d'honneur et gloire où je saurais atteindre en ce monde, et que je sais être le vrai repos et union de tous mes bons et fidèles sujets, à quoi si je puis parvenir je me sentirai très heureux et content. »

J'eusse soulagé mon lecteur par les retranchements que j'apporte aux longues harangues; mais je n'ai osé toucher à celle d'un roi bien disant; celle de son chancelier, plus courte, qui s'excusa d'être peu versé en telles affaires, et puis sur sa vieillesse; d'ailleurs sur ce qu'il était étranger. A la vérité, son langage ne fut ni italien ni français, de quoi les bons compagnons dirent qu'il était mauvais [1]. Il dit ce qu'il put sur les louanges du roi et sur les excuses de la reine, ne faisant rien si bien entendre que lorsqu'il demanda de l'argent pour les nécessités du roi. L'archevêque de Lyon, Rochefort et l'Huilier, pour la fin de la journée, remercièrent le roi au nom des trois États.

1. « Le jeudi 13 de décembre, le roi étant à Blois, ouvrit les États, et y fit la première séance en laquelle Sa Majesté harangua disertement et bien à propos. Au contraire, le chancelier de Biragues, après lui, harangua longuement, lourdement et mal à propos, dont fut fait et semé le suivant quatrain :

Tels sont les faits des hommes que les dits :
Le Roi dit bien, car il est débonnaire;
Son chancelier fait bien tout au contraire;
Car il dit mal et fait encore pis. »

(L'Estoile.)

§ 3. — DÉLIBÉRATIONS SECRÈTES DES ÉTATS. — DÉPUTATIONS ENVOYÉES AUX CHEFS DES RÉFORMÉS.

Il est certain que, sur le crédit que prenaient les Lorrains dedans la nouvelle ligue, le roi commença à soupçonner que le mot de chef ne serait pas pour lui; et pourtant ne fit pas paraître en sa harangue l'attention à la guerre huguenotte qu'il avait promise. Pour même raison, il effraya le tiers état de deux millions d'or qu'il leur fit demander comptant, et d'assignations de cent millions que se montaient les dettes de la couronne, déclarant par le premier président de la Chambre des comptes qu'il voulait acquitter la foi de ses devanciers et les décharger d'opprobre [1]. Et pourtant le tiers état demandant vérification de telles choses, le président leur en

1. « Sur la fin de ce mois, le roi ayant entendu sous mains que les États se résolvaient tous trois d'un accord de demander l'abolition de l'exercice de la nouvelle religion, pourvu que cela se fît avec toute douceur, et sans rentrer, s'il était possible, en guerre, envoya de Blois le secrétaire Viart avec Masparrot, maître des requêtes, vers le roi de Navarre et maréchal Danville, pour traiter avec eux et leur faire relâcher beaucoup de choses à eux accordées par l'édit de pacification, entre autres les chambres mi-parties, sans toutefois leur ôter totalement l'exercice de leur religion, que Sa Majesté était contente de leur laisser en certains lieux, et la liberté de conscience partout. A quoi du commencement, ils prêtèrent fort l'oreille, et en étaient comme d'accord; mais la nouvelle de la prise du Pont-Saint-Esprit et de la Rochelle et Aigues-Mortes, faillies en même temps, remit tout en trouble, et aussi la longueur dont on usa, car qui ne prend telles gens au mot, comme les femmes, il y a après jour d'avis. » (L'Estoile.)

bailla des abrégés, desquels ils ne se contentèrent pas. Au commencement de janvier, on proposa d'envoyer au roi de Navarre, au prince de Condé et au maréchal d'Anville, à chacun trois députés des trois Etats, avec instructions, desquelles aucun ne prendrait copie, ni en papier ni en tablettes; le tout communiqué au tiers état, l'avis fut de l'envoi en corrigeant les menaces portées par l'instruction, en demeurant copies au greffe. Il y eut plusieurs piques entre les trois États, tantôt pour les paroles aigres, tantôt pour les frais de l'envoi, ou pour la dénonciation de guerre, à quoi le tiers état ne se voulait engager [1]. La noblesse ne voulant aussi envoyer

1. « Le mardi premier de l'an 1577, le roi déclara aux députés des États assemblés à Blois que, suivant leur avis et requête, il n'entendait et ne voulait qu'en tout son royaume il y eût exercice de religion autre que de la catholique, apostolique et romaine; et qu'il révoquait ce qu'au contraire il aurait accordé par le dernier édit de pacification, comme par force et contrainte. De quoi avertis, le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal Danville, chefs des huguenots et catholiques associés et aussi que le roi avait juré et signé la Sainte-Ligue, dès le 12 de décembre dernier, font leurs préparatifs de munitions et d'hommes pour la guerre qu'ils disent ouverte, fortifient la ville de la Charité, montent à cheval, battent la campagne et prennent villes et châteaux de toutes parts, et font tous actes d'hostilité, comme en guerre ouverte; dont le roi, la reine et les trois États demeurent tout étonnés. Là-dessus la noblesse (comme c'est l'ordinaire) fait ferme pour son roi, sans avoir égard à autre chose qu'à la manutention de l'état de couronne. Le clergé, intéressé en la cause de la religion, favorise ce changement et secrètement affectionne le parti de ceux de Lorraine, qui est la Ligue, voire contre le roi même et son État, au cas qu'il y aille du leur. Le peuple, qui

au prince de Condé; enfin furent députés : Pour le roi de Navarre, l'archevêque de Vienne, Rubampré et le général Mesnager, auxquels se joignit, comme de la part du roi, le maréchal de Biron. Pour le prince de Condé, l'évêque d'Autun, Montmorin et le Rat, président de Poitiers. Pour le maréchal, l'évêque du Puys, Rochefort et Tollet. Le roi, pour plaire à l'ecclésiastique, s'employa à faire signer la ligue, de laquelle nous avons parlé. A quoi ceux d'Amiens s'opposèrent et dépêchèrent vers le roi pour lui faire connaître combien cela répugnait à Sa Majesté. Les députés de Dauphiné ayant reçu lettres de plusieurs places prises en leur pays et en leur voisinage, et donné avis de cela, le conseil du roi employa deux jours à faire dépêches pour mettre garnisons, desquelles une partie fut refusée. Sur telles nouvelles le tiers état donna charge à Versoris (leur orateur) d'ajouter quatre points à sa harangue : le premier, que la réunion de tous les sujets du roi à une religion s'entendait par deux moyens et sans guerre, suppliant le roi de maintenir son peuple en paix, voir ses princes unis avec les autres, lui représenter les misères des guerres civiles; lui fut répété qu'il n'oubliât ces mots : « sans guerre » et de tendre à la paix en toute sorte. Le deuxième, qu'en parlant des élections des bénéfices il en parlât précisément, sans rien remettre à la volonté du roi. Le troisième, qu'il touchât au vif l'administration mauvaise faite des finances du roi, et qu'il s'en fît recherche; et, s'il faisait quelques offres au nom du tiers état, qu'elles fussent géné-

de soi-même n'a mouvement que celui que les vents des grands lui fait prendre, s'émeut où le premier vent le pousse, et ordinairement contre son utilité manifeste. » L'Estoile.)



rales et non particulières. Le dernier, qu'il n'oubliât le fait des étrangers.

§ 4. — DEUXIÈME SÉANCE SOLENNELLE DES ÉTATS.

A la seconde séance, les ducs de Guise, Mercœur, Nevers et du Maine, arrivés de nouveau, ayant leur séance à l'échafaud des princes devant le roi, un héraut commanda à l'archevêque de Lyon de parler pour le clergé, ce qu'il fit s'avançant à un pupitre, commençant de genoux la première clause, jusqu'à ce que le roi lui eût commandé de se relever. Il parla plus d'une heure avec beaucoup d'élégance et de doctrine, à la recommandation de l'Église catholique, du siège d'elle; donnant l'occasion de toutes les misères du royaume au mépris des choses sacrées, à la tolération des nouveautés. Sur la fin, il exhorta le roi et un chacun à se lier avec les bons catholiques par une sainte union et association, et tout cela en termes généraux. Le baron de Senecai ne parla que demi-quart d'heure de genoux, au commencement, avec contentement de ceux qui l'ouïrent. Mais Versoris, pour le tiers état, demeura de genoux une heure et demie, autant qu'il harangua, contre ce qui avait été pratiqué aux États d'Orléans, où le tiers état parla debout. Cet avocat fameux ne parla point selon sa coutume et l'attente qu'on avait de lui, se troublant à tous coups, parce qu'au lieu de répondre aux points desquels il était chargé, il rendit le tiers état, contre sa volonté, instigateur et solliciteur de la guerre [1].

1. « Le jeudi 17 janvier fut faite à Blois la seconde séance des États, et ouït le roi les propositions et haran-



Versoris ayant suivi et parlé comme nous avons dit, en termes plus rudes contre les réformés que

gues, c'est à savoir de messire Louis Depinac, archevêque de Lyon, député du clergé de France, du baron de Senescé, député de la noblesse, et de M. Pierre Versoris, avocat au parlement de Paris, député du tiers état. Les deux premiers dirent bien et au contentement de chacun. Versoris fut long et ennuyeux, et, pour le dire en un mot, ne dit rien qui vaille et mécontenta grands et petits, combien qu'il fût exercé à bien dire, étant un des premiers et mieux nommés avocats plaidant ordinairement au barreau du parlement de Paris. Tous conclurent à ce qu'il plût au roi ne permettre en son royaume autre exercice de religion que celle de la catholique, apostolique et romaine. Le clergé et la noblesse, avec toute douceur et modération, supplièrent très humblement Sa Majesté qu'il traitât si gracieusement ceux de la nouvelle opinion qu'ils n'eussent point d'occasion de recommencer la guerre. Et néanmoins au cas qu'il y fallût rentrer, le clergé offrit soudoyer à ses dépens cinq mille hommes de pied et douze cents chevaux. La noblesse offrit ses forces et son service en armes. Versoris, pour le tiers état, avec son compagnon, le président l'Huillier, offrirent le corps et les biens, trippes et boyaux jusqu'à la dernière goutte du sang et jusqu'à la dernière maille du bien, principalement Versoris, lequel, comme pensionnaire, principal conseil et factionnaire de la maison de Guise, corna la guerre contre les huguenots plus haut et plus ouvertement et scandaleusement qu'aucun des députés des autres États, dont il fut désavoué et blâmé, principalement des huguenots, lesquels, à leur manière accoutumée, sans respect de prince ni de seigneur, déchirèrent par leurs écrits tous ceux qu'ils tenaient pour auteurs et conseillers de la guerre, et par conséquent de leur malheur, aiguisant en ce temps leurs plumes, qui coupaient aussi bien que leurs épées, mais ne faisaient pas du tout de mal. » (L'Estoile.)

les autres, quoique les deux eussent conclu à la seule religion catholique, apostolique et romaine, mais sans spécifier les moyens, le roi répondit qu'il avait très agréable le zèle qu'ils avaient montré à maintenir l'église de Dieu et l'état du royaume, qu'il ferait droit à leurs cahiers, les exhortait et leur ordonnait de tenir ferme à l'assemblée, sans en partir jusqu'à une conclusion d'États, pour emporter à leurs provinces la satisfaction qu'elles pouvaient espérer.

§ 5. — LE TIERS ÉTAT RÉCLAME LA GUERRE ET NE VEUT PAS PAYER.

Toutes les journées du mois furent employées à tirer du tiers état les deux millions nécessaires pour la guerre, qui n'était plus en doute. Et notamment, après que cinq du tiers état eurent vu le roi pour lui faciliter une grande levée de deniers, Monsieur fut, le dernier du mois, accompagné de trois ducs et de Morvilliers, pour presser le tiers état à fournir, et, pour ce que ceux de la maison de ville de Paris (quelquefois les plus échauffés à la guerre) étaient les plus froids à l'octroi, on mit un billet avant jour à la salle du tiers état, portant ces mots : Messieurs de Paris qui échauffez tout le monde à la guerre et les retardez pour les finances, sachez qu'on arrêtera les rentes de votre maison de ville, qui sont 3 132 000 livres par chacun an. Cela rendit plus facile le moyen de lever les deniers.

§ 6. — LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE DÉCRÉTÉE PAR LES ÉTATS. PROTESTATION DU BARON DE MIRAMBEAU.

Et pourtant le dix-neuvième de janvier, sur la requête des Parisiens mêmes, fut arrêté qu'il ne

serait toléré qu'une religion en France; tous ministres et gens de consistoire chassés du royaume. Sur quoi le baron de Mirambeau, avec tous ses compagnons députés, se présente le vingtième à l'assemblée et, après les offres d'humilité et révérence accoutumées, commença en ces termes :

« Sire, le propos de cette assemblée touchant le fait de la religion est nouveau et inespéré, tant pour ce que les lettres patentes par lesquelles il a plu à Votre Majesté convoquer les États, n'en font aucune mention, comme aussi pour être dur à croire que les cœurs des Français aient encore soif du sang qu'ils viennent de vomir, que les corps abattus sous le faix des armes les veuillent derechef vêtir. Les villes et les bourgades n'ont pu sitôt enlever leurs morts, le peuple n'est point de retour dans ses maisons, la plupart embrasées et encore fumantes. Qui pourra penser que le tiers état ait en même temps au cœur la gaieté des armes, la peur au visage et la faim entre les dents. Le sang qui a signé la guerre n'est pas encore sec par les champs, et aussi peu sèche l'encre qui vient de signer la paix, paix jurée tant solennellement par personnes sacrées et de si haute extraction, en termes non sujets à cavillation. Non, il n'est pas croyable que les Français veuillent faire tourner leur serment en proverbe, qu'on nomme la *perfide foi française*, et ôter à ceux de Carthage ce titre qu'ils avaient gagné par semblables infidélités. Sire, nous supplions à genoux Votre Majesté qu'elle ne souffre point en cette assemblée si notable mettre à la bouche de vos pauvres sujets le langage qu'ils n'ont pas au cœur. Que pour cet effet il lui plaise commander que chacun fasse voir fidèlement l'article de son cahier, et on verra que le peuple de France est bon

français, sage à ses dépens, ne respirant que l'entretien de l'édit, et la douce jouissance d'une bonne et fleurissante paix [1]. »

Miseri, au nom, par le vouloir et consentement de toute l'assemblée, répondit que les États ont été assemblés par le roi pour le rétablissement de ce royaume, et pour aviser aux moyens de le remettre en son premier état, ce qui ne pourra jamais être tant qu'il y aura diversité de religion; dont est nécessaire que les États avisent celle des deux qui ne doit pas être reçue; et quant à l'édit, il est nul et sans considération, fait contre les lois du royaume, sans le vouloir des États, par un roi mineur violenté, et qui n'a pu déroger par un serment postérieur à un tout contraire prêté auparavant. Là-dessus, après plusieurs altercations, sur ce que Mirambeau ne se pourrait faire avouer des hardies paroles qu'il avait prononcées, les députés le prirent sur leur tête, et

1. « Le lundi 21 janvier, monsieur de Montpensier partit de la cour, par commandement du roi, pour aller trouver le roi de Navarre et le prince de Condé qui, étant fraîchement sortis de la Rochelle de laquelle ils s'étaient fait bourgeois, couraient le pays de Poitou et y faisaient la guerre à bon escient. Le jour de devant, qui était le dimanche 20, Mirambeau, gentilhomme huguenot, se retira de la cour et laissa son adieu par écrit, crainte de pis. Bruit était à la cour que monsieur de Montpensier allait en partie vers le roi de Navarre, pour lui parler (c'est-à-dire l'endormir si on pouvait) du mariage de sa sœur avec monsieur le duc, frère du roi.

« En même temps, Aimar, président de Bordeaux et Bodin, avocat de Laon, députés pour le tiers état de leurs villes et provinces, aux assemblées particulières du tiers état, parlèrent hautement et pertinemment pour l'entretènement de la paix, contre Versoris et ses adhérents. » (L'Estoile.)

ayant pris un congé général de la compagnie et du roi particulièrement par écrit, chacun tendit à son quartier, Mirambeau à la Rochelle, où il arriva aussitôt que l'évêque d'Autun et ses compagnons.

§ 7. — LA CONTRE-LIGUE DE LA ROCHELLE [1].

Encore que les Rochelois eussent déjà résolu de se joindre à la contre-ligue, et en eussent donné leur promesse au prince, si est-ce qu'à l'arrivée de Mirambeau, tous doutes de ce qu'ils devaient faire furent effacés, et lors délibérèrent d'y mettre le tout pour le tout. Le prince les harangua en une assemblée générale avec les protestations nécessaires, et sans oublier les privilèges de la ville. Mirambeau reprit le propos, parlant comme savant des affaires de Blois, leur racontant les menaces de tous les grands de la cour, pour l'extirpation de tous les réformés, et que le roi se plaignait déjà de deux

1. « Le dimanche 24 février, jour Saint-Mathias, le roi reçut avis que les huguenots avaient fait une contre-ligue en laquelle étaient entrés le roi de Suède et de Danemark, les Allemands, les Suisses protestants et la reine d'Angleterre, ce qui refroidit beaucoup de gens d'entrer en ladite ligue et de la signer. Cependant le roi faisait tournois, joûtes et ballets et force mascarades, où il se trouvait ordinairement habillé en femme, ouvrait son pourpoint et découvrait sa gorge, y portant un collier de perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que lors portaient les dames de la cour; et était bruit que, sans le décès de messire Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, son beau-père, peu auparavant advenu, il eût dépendu au carnaval, en jeux et mascarades, cent ou deux cent mille francs, tant était le luxe enraciné au cœur de ce prince. » (L'Estoile.)

choses au commencement de son dessein, l'une que ceux de Bordeaux, par leur émotion, avaient empêché l'entrevue de Cognac, par laquelle il espérait que la reine sa mère eût mené le roi de Navarre à Blois. L'autre mal était le fait du Pont-Saint-Esprit, pour lequel les réformés avaient pris les armes trois mois avant le temps qu'on eût voulu. A la fin du discours de Mirambeau, toute l'assemblée des Rochelois s'écria comme pour une bataille, et qu'à cette fois ils avaient un droit juste et bon, mais qu'il le fallait défendre par voies justes et bonnes. De là conjurant le prince et les chefs à réprimer les vices de leurs gens de guerre, causes de l'ire de Dieu. Le lendemain le maire fit faire revue générale pour faire prêter le serment, par lequel ils juraient de bien et fidèlement s'employer en la cause de Dieu, soit pour la garde de la ville, ou autres exploits auxquels ils seraient commandés, particulièrement par leur maire, et en général sous l'autorité du roi de Navarre, protecteur des églises réformées, et du prince son lieutenant général, sans jamais se départir de cette sainte association. Déjà y avait huit jours que les commissions avaient été données pour lever cavalerie et gens de pied; et le prince qui avait fait le rendez-vous de ses forces à Melle, vint à Saint-Jean, pour s'en approcher.

§ 8. — RETOUR DES DÉPUTÉS ENVOYÉS AU PRINCE DE CONDÉ. — LES DÉPUTÉS DE PARIS RÉPUDIENT LES MOYENS VIOLENTS POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'UNITÉ RELIGIEUSE.

Vers la fin de février arrivèrent aux États les ambassadeurs envoyés vers le prince de Condé quatre jours après que l'édit fut entièrement rompu,

et que chacun criait la guerre. Sur ce point, les députés de Paris firent une grande et longue remontrance au roi, premièrement de leur fidélité éprouvée, désirant que leur propos fût reçu sans préoccupation contraire. Après ils s'étendaient sur le grand bien qu'il y aurait de réduire tous les sujets du royaume à une religion, à savoir la catholique, apostolique et romaine. « Mais la question consiste à savoir si, n'ayant pu ceux de la religion nouvelle être débellés depuis seize ans en ça, avec tant de batailles et effusion de sang, ils voudraient maintenant se ranger au giron de l'église par la douceur et avec les bons exemples et enseignements des prélats et ecclésiastiques, ou bien s'il est plus expédient d'avoir une continuelle guerre civile en France, et s'ils en recevront moins d'incommodité que d'endurer, comme l'on a fait le passé, deux difformes exercices de religion; car il est certain que ce grand nombre de gentilshommes et autres qui font profession de ladite nouvelle religion, n'en voudraient perdre l'exercice, ni vider hors du royaume, auquel ils ont de belles et anciennes possessions de leurs prédécesseurs, s'ils n'y sont contraints par la force; et parce que Messieurs des États n'ont point discouru sur ce point, qui est le principal sur lequel il se faut résoudre; nous ne discourons point sur les malheurs et désolations que la guerre, principalement civile, apporte en un royaume, dont nous avons les exemples trop récents à notre très grand regret, mais seulement du moyen que Votre Majesté peut avoir de faire la guerre contre ceux qui sont élevés en plusieurs grandes provinces de ce royaume, et se sont saisis des principales et plus fortes villes. Chacun peut connaître, si cette guerre est résolue, que quatre principales et plus

grandes provinces de ce royaume seront du tout hors de l'obéissance de Votre Majesté; outre plusieurs particulières villes et châteaux forts, dont ceux de ladite nouvelle religion se sont saisis et saisiront ci-après par toutes les autres provinces, par le moyen des intelligences qu'ils ont partout. Et d'autant que le nœud de la guerre consiste en l'argent, il est certain que le secours de nos finances ordinaires et extraordinaires que recevez des provinces en temps de paix se convertira à l'encontre de Votre Majesté, et que serez contraint de surcharger davantage vos autres provinces qui sont demeurées en votre obéissance; retenir les gages de vos officiers, et les rentes qu'avez constituées, tant en votre ville de Paris qu'autres lieux; dont s'en ensuivra un soulèvement et rébellion manifeste de la plus grande partie de vos officiers, et autres qui ont le plus de moyen dans votre royaume. En sorte que, pour un ennemi qu'avez maintenant, il s'en élèvera cent. L'état ecclésiastique ne vous fait offre que de prières, et se plaint des aliénations qu'avez faites de leur domaine. L'état de la noblesse se plaint de la meilleure part, pour ceux qui sont morts durant les guerres civiles; vous offre bien leurs personnes pour les exposer à la guerre; mais cela s'entend avec grand état et appointement qu'ils vous demanderont, espérant par les armes leur accroissement. Le tiers état se plaint des cruautés exercées et pilleries que les gens de guerre leur ont faites jusqu'à présent, et de la pauvreté à laquelle il est réduit; et combien que tacitement ils induisent tous par là qu'ils ne demandent que le repos; néanmoins ils mettent tous en avant qu'il ne faut qu'une religion en ce royaume. Et encore qu'ils sachent tous que l'origine de nos maux ne procède que de là, et que

telle demande ne peut être effectuée sans guerre, et conséquemment sans grande somme d'argent, il n'y a toutefois aucun des autres États, ayant moyen, qui veuille donner un écu de leur revenu pour en secourir Votre Majesté. Et les autres qui sont accoutumés d'endurer le joug d'obéissance, n'ont plus aucun pouvoir de satisfaire à ce qu'on leur demande, sont aujourd'hui contraints d'être vagabonds et mendiants par les champs avec leurs femmes et enfants, ne pouvant plus supporter les excessives demandes qu'on leur fait, de façon qu'il ne faut point faire état que les provinces étant en l'obéissance de Votre Majesté puissent fournir la vingtième partie de l'argent qu'il est besoin d'avoir pour faire la guerre un an durant. Et toutefois il y a 200 villes en votre royaume occupées par les rebelles, dont la moindre attendra un mois entier le siège d'un camp royal. Nous vous supplions considérer, Sire, que les princes étrangers qui vous excitent à cette guerre, ne peuvent et ne veulent vous donner aucun secours, et vous poussent sans vous soutenir, bien aises de donner tel conseil pour toujours vous affaiblir, et avec occasion, prendre leur part des fleurs de cette couronne. Si le pape et le roi d'Espagne ont, comme l'on dit, si grand intérêt que la guerre se recommence en la France, qu'ils se chargent de la dépense qu'il y convient faire au soulagement de vos pauvres sujets, qui ne demandent qu'à respirer et faire en sorte que le pain ne soit ôté de la main de leurs enfants, comme l'on a vu faire durant les guerres passées. Mais, dira quelqu'un, faut-il donc que Votre Majesté, qui doit donner la loi à ses sujets, la reçoive d'eux et qu'elle fausse le serment qu'elle a fait à son sacre? S'il se pouvait garder avec la conservation de votre État, et le repos de vos sujets, il n'y a doute

que vous ne le dussiez faire; mais toutes les lois civiles et anciennes ont toujours relevé un chacun du serment qui est fait au dommage du public, et s'il se pouvait garder aussi aisément comme ceux qu'ont faits les rois vos prédécesseurs, aucun ne doute de votre piété et bonne volonté; mais Votre Majesté considérera, s'il lui plaît, qu'elle n'est que gardien, conservateur, et usufruitier de ce royaume, et qu'êtes tenu de le conserver à vos successeurs, aussi fleurissant et entier comme vous l'ont laissé vos prédécesseurs, et qu'il ne vous est séant ni convenable de vous laisser transporter à la passion et naturel désir, comme sont les particuliers. Joint que vous êtes le père et chef commun de tant de millions d'hommes, la conservation desquels Dieu a mise en vous comme en un geôlier, lequel est responsable de ceux qu'il a en sa garde. Et pour conclure ces discours, Sire, s'il y a moyen, par l'avis de tant d'hommes signalés et expérimentés qui sont en votre royaume, desquels pouvez prendre conseil, de réduire un chacun de vos sujets à une seule religion catholique telle que vous tenez, sans rafraîchir nos douleurs par un renouvellement de guerre, nous vous supplions tous instamment de mettre la main à prendre les meilleures et plus salutaires voies pour ce faire, qui se pourront prendre; mais si la disposition des affaires de votre royaume est telle que ne puissiez mettre à effet pour le présent ce salutaire et désiré dessein, il vous plaira choisir de deux maux le moindre et nous laisser en repos le reste de nos jours, sans enfreindre ni altérer votre dernier édit de pacification, en attendant que par un bon et libre concile, ou par les bons salutaires enseignements et exemples de nos prélats ecclésiastiques, tous les dévoyés de notre

foi soient remis au giron de notre Église catholique et romaine, en laquelle la plupart d'eux ont été baptisés. Et durant ce relâche que nous pourrons avoir, vous pourrez plus aisément donner ordre à la réformation de l'ordre ecclésiastique, rétablissement de votre justice, réduction de vos officiers, et règlement de vos affaires et finances, suivant la réquisition qui vous en a été faite, par lesdits États. »

§ 9. — RAPPORT DES ENVOYÉS SUR LEUR MISSION AUPRÈS DU PRINCE.

De même temps l'évêque d'Autun fit son rapport comme le prince n'avait voulu ouïr les ambassadeurs, ni recevoir les lettres des États, parce qu'il ne reconnaissait point l'assemblée de Blois pour États, mais pour un amas de corruption, attendu que la forme ancienne n'y avait pas été tenue, mais les députés pratiqués, corrompus et gagnés par les ennemis jurés de la couronne, pour obtenir l'abolition de l'Édit, à la ruine et subversion du royaume, duquel il déplorait la calamité. Pourtant, comme obligé à la couronne, de laquelle il avait l'honneur d'être si proche, comme pour le salut universel de sa patrie, il exposerait tous moyens que Dieu lui avait mis entre mains, jusqu'au dernier soupir de sa vie, s'assurant d'être suivi de la meilleure noblesse française et autres désireux de la conservation de l'État. A la seconde fois que les envoyés représentèrent au prince les lettres avec toutes sortes de soumission, il les refusa derechef, disant que si on eût tenu les États libres et tels qu'ils devaient être, que le roi de Navarre et lui s'y fussent trouvés pour y tenir leur place et y contribuer

ce qu'ils doivent au service du roi et au repos de la patrie; mais qu'ils n'ont pas dû ni voulu autoriser des gens gagnés par les provinces, la plupart desquels, comme il était averti, s'étaient prostitués jusqu'à prévariquer et changer leurs cahiers. En somme qu'il désirait plutôt être au centre de la terre, que voir jouer de si piteuses tragédies que chacun de jugement peut prévoir; et que, pour obvier à la perte de tant de bons Français et ruine universelle de ce royaume, il souhaitait que la guerre se pût décider entre les chefs et principaux fauteurs de leurs misères par un juste et honorable combat; et qu'il s'estimerait plus heureux de perdre son sang, en préservant la vie de tant de brave et gentille noblesse des deux parties, que pour la conquête de quelque royaume et seigneurie, comme l'occasion depuis peu de jours s'était présentée, et, en ce faisant, retirer sa partie d'un misérable joug de servitude, sous laquelle on voulait réduire la liberté d'elle; et qu'il s'assurait que le roi n'était point cause d'un si prochain et évident naufrage, mais le pernicieux conseil de ceux qui ne tendaient qu'à s'éjouir de voir épandre le sang des naturels Français, dont il demandait vengeance à Dieu; qu'il avait toujours connu le roi très débonnaire et prince véritable, son naturel éloigné de tous désordres et grandement désireux de maintenir son peuple en bonne et loyale concorde, qui était le solide et principal moyen de conserver la couronne. L'évêque d'Autun dit lui avoir répondu que, s'il plaisait audit sieur prince entendre sa charge, ensemble celle de la noblesse et du tiers état, qu'il connaîtrait par bonnes et justes raisons (sauf son honneur et révérence) qu'on l'avait mal informé de la sincérité observée en la convocation des États, où s'étaient

trouvés les premiers personnages du royaume, comme il avait paru en l'ouverture faite par eux de tous bons moyens pour affermir perpétuellement la paix. Puis ayant présenté les lettres pour la troisième fois, le prince refusa comme de coutume, ajouta que s'ils avaient quelque chose de la part du roi, qu'il était prêt de le recevoir très humblement; et à quoi l'évêque répliquant qu'ils ne pouvaient changer de qualité, convertit sa légation en recommandations, et puis après compliments et honnêtetés d'une part et d'autre, qu'ils s'étaient séparés avant la venue des ambassades du roi de Navarre.

§ 10. — LA RUPTURE DE LA PAIX RELIGIEUSE DÉCIDÉE PAR LES ÉTATS.

L'assemblée, après grands débats, conclut à la rupture de l'Édit, à une seule religion, à ôter tout exercice public et privé; les ministres, docteurs, diacres et surveillants chassés du royaume, et les autres en la protection du roi en attendant leur réduction. Cet article passa aux voix des gouvernements de l'Ile-de-France, Normandie, Champagne, Languedoc, Orléans, Picardie et Provence; mais Bourgogne, Bretagne, Guyenne, Lyonnais et Dauphiné voulaient faire ajouter que l'union de ladite religion se fît par voies douces et sans guerre. Les cinq, voyant que les sept emportaient, demandèrent acte de leur avis pour se justifier envers leurs provinces ; mais, après grandes altercations, cela leur fut dénié.

§ 11. — COMMENCEMENT DE GUERRE EN GASCOGNE. — RAPPORT SUR LA MISSION ENVOYÉE AU ROI DE NAVARRE.

Les ambassadeurs, comme on les appelait, vers le roi de Navarre le trouvèrent en campagne avec 2500 arquebusiers sous les régiments de ses gardes, où commandait Laverdin comme colonel de l'infanterie, de Saint-Magrin et de la Roque Besnac. La Nouë, étant venu de Saintonge, eut charge d'investir Marmande sur la Garonne, ville en très heureuse assiette, franche de tous commandements, qui avait un terre-plein naturel, revêtu de briques.

Le roi de Navarre, sachant la venue des envoyés par les États, et n'ayant encore moyen de subsister en un siège, fut bien aise de quelques promesses générales que le maréchal tira des assiégés, pour, avec une forme de capitulation, déloger de là et aller traiter dans Agen, où l'archevêque de Vienne et ses collègues furent bien reçus par le chancelier et autres officiers du roi de Navarre, et quand il fut arrivé par lui-même, qui les ouït ensemble, et puis tous trois séparément; mais l'archevêque depuis en son cabinet, lequel en tout exécuta les trois points de sa commission : le premier pour les gratifications à sa personne, laquelle était désirée aux États; le second pour se joindre au roi pour amener tous ses sujets en la religion catholique romaine; le troisième pour lui faire voir la résolution des États, qui était d'employer tout à cette réunion. Et là-dessus, le prélat s'étendant à décrire les misères du peuple, ce prince pleura, fit réponse par lettres et par instructions, mettant à l'une et à l'autre cette suscription : *A messieurs les gens tenant les États à Blois.* La lettre ne portait que des prières ardentes

de tendre à la paix, les maux qui peuvent advenir du chemin contraire et le tout avec remerciements de l'honneur qu'il recevait par un tel envoi. L'archevêque ayant rendu à Blois compte de sa négociation le 17 de février, les trois exhibèrent après l'instruction qu'ils avaient reçue, pleine des mêmes points de sa lettre, à quoi il ajoute le péril que court la France si les États persistent en leur délibération, comme étant la plus hasardeuse qui de longtemps ait été mise en France sur le tapis. Que le roi a promis à son sacre de Pologne de tolérer la religion réformée; que quand il la faudrait ôter, ce n'est pas aux États, mais à un concile que cette affaire appartient. Et quant à ce qu'on leur reproche, la messe chassée de Béarn par la défunte reine, qu'il a déjà commencé à l'y remettre comme il a pu. Qu'il prie Dieu tous les jours que, si sa religion est bonne, comme il croit, il le veuille confirmer en elle, sinon qu'il lui fasse entendre la bonne, et illuminer son esprit pour la suivre, y vivre et mourir; et, après en avoir déchassé toutes erreurs, lui donner force et moyen pour aider à les chasser de ce royaume et de tout le monde. La conclusion est ainsi: « Cependant la compagnie se peut assurer qu'elle me trouvera toujours très enclin et affectionné à la paix et à ce qui appartient vraiment à l'honneur de Dieu, au service du roi et au repos du royaume, quand je devrais pour cet effet me bannir volontairement et aller pour l'honneur et réputation du roi exposer ma vie au loin avec une bonne troupe de même volonté ». L'archevêque rapporta des soumissions de paroles plus humbles que par écrit, et même, les ministres ayant fait rayer une fois la clause qui parle de la connaissance des erreurs, le roi de Navarre l'avait fait remettre; et pour fin qu'il priait les États de deux

choses, l'une de ne délibérer rien contre lui, qu'il n'eût au préalable communiqué avec le prince et le maréchal, et autres, qu'il avait pour compagnons en cause; et puis que les États voulussent intercéder pour lui vers le roi d'Espagne, pour lui faire rendre le royaume et terres qu'il lui détenait contre toute raison. La première de ses requêtes demeura indécise; à l'autre fut répondu qu'il n'y avait point de députés aux États qui eussent charge de telles choses en leurs cahiers.

Ceux du troisième envoi qui fut au maréchal d'Anville, firent leur réponse le vingt-sixième février; déduisant comme après lui avoir donné à Montpellier les lettres des États, et exposé leur charge publiquement, pour ce qu'ainsi le voulurent les associés, le maréchal écrivit aussi lettres et instruction. Il finit en demandant de communiquer avec le roi de Navarre et le prince de Condé, avec les mêmes protestations de fidélité qu'au commencement.

Ce rapport fait, les États s'assemblèrent en l'église Saint-Sauveur pour délibérer dessus, et encore sur quelques ouvertures de paix que le maréchal de Biron apportait de la part du roi de Navarre. Là le tiers état convint pour solliciter le roi de redresser la paix; mais l'ecclésiastique et la noblesse s'y opposèrent, disant qu'il ne fallait point rebouillir les articles arrêtés. L'arrivée du duc de Montpensier, venant de devers le roi de Navarre, causa encore une assemblée en même lieu, pour entendre ce duc. La somme de son discours fut telle : « Messieurs, vous savez qui a ému Leurs Majestés de m'envoyer vers le roi de Navarre. Mes maladies, mon âge et l'hiver m'en devaient dispenser, mais le service du roi et le repos de la France m'ont fait digérer toutes ces difficultés. Je l'ai donc trouvé à Agen, où il m'a proposé tant

d'occasions de mécontentement et de défiances, que je me suis vu plusieurs fois en termes de m'en revenir sans apporter aucune réponse au contentement de Sa Majesté; finalement je lui ai fait tant de bonnes et saintes remontrances, et il les a si bien prises, que je l'ai laissé en volonté de rechercher tous les moyens par lesquels on pût parvenir à une bonne et durable paix; ce que j'ai fait entendre auparavant mon arrivée par Richelieu, et depuis par le maréchal de Biron. » Là-dessus, après les protestations de son zèle, de ses rudesses contre les réformés, ses actions aux batailles et aux armées où il a commandé, il s'étend sur les maux et guerres passés, sur la désolation qu'il a vue en son chemin, sur l'artifice des étrangers, le mépris de ce qu'ils craignaient, le manque de moyens pour faire la guerre, les grandes dettes du roi, les forces des réformés au dedans du royaume, leurs alliances au dehors; appliquant à cela que les sanglants combats n'ont point tant profité qu'eût fait une réformation; que les batailles gagnées par l'empereur Charles-Quint ne l'ont pu empêcher de souffrir deux religions; que le roi d'Espagne (tant catholique), après tant de guerre et de sang, est contraint de souffrir trois ou quatre princes faisant profession de cette religion. « Tout cela me contraint de conseiller la paix à Leurs Majestés, adoucir quelque chose de la dernière résolution, comme le roi de Navarre de sa part m'a promis de retrancher plusieurs points du dernier édit de paix. »

§ 12. — FIN DES ÉTATS.

Le duc fut remercié par le président Esmar, de Bordeaux, pour le tiers état, lequel promptement



s'alla assembler à la maison de ville, où, ayant mis en délibération les propositions faites par un prince connu et essayé pour le plus impiteux ennemi des réformés, conclurent que le roi serait supplié par requête écrite de réunir ses sujets à sa religion par tous moyens saints et légitimes, mais sans guerre, selon et ainsi qu'on avait donné charge à Versoris de l'en supplier, quand il faisait sa harangue. Et pour montrer que le tiers état n'avait pas été fidèlement servi en cela, ils attachèrent à la requête l'acte du quinzième de janvier. Ceux de Toulouse se séparèrent pour cela des autres députés de Languedoc; ceux de Champagne, Picardie et Orléans voulurent s'arrêter au cahier, mais la pluralité emporta tellement que Esmar, Bodin et Bigot, qui dressaient la requête, furent chargés de demander la paix purement et simplement. Les provinces qui n'étaient de cet avis voulurent alléguer que les États étaient achevés. Mais Bodin l'emporta sur les défenses du roi de non partir qu'avec un congé formel; et puis par plusieurs lois alléguées il prouva qu'en tous corps et collèges, les deux tiers tenaient lieu du corps sans diminution; alléguant aussi que les lois romaines ne permettaient point les résolutions de guerre sinon par les grands États, qu'ils appelaient Comices centuriés; et néanmoins permettaient au menu peuple d'arrêter la paix, pour la différence qu'ils trouvaient entre l'amertume de l'un et la douceur de l'autre. Le député de Clermont voulut désavouer Bodin, mais ceux de Guyenne et de Bretagne le menèrent rudement jusqu'à la porte de la salle. Tant y a que le roi reçut la requête le 27 de février.

Il y avait toujours à Blois deux compagnies de députés qui, voulant faire un dernier essai de leur

devoir et demander audience, furent dissuadés de cela, pour ce qu'ils eussent approuvé l'assemblée pour Etats. Cela fut donc changé en une requête bien ample, signée de cinq gentilshommes et quelques autres. Et outre prièrent le roi les vouloir ouïr pour déduire les points de leur requête, ce qui leur fut accordé, et pourtant les cinq furent ouïs. Ils commencèrent par les autorisations et marques valables que portait le dernier Édit avec soi; s'étendirent sur les misères en termes assez accoutumés, et conclurent en adhérant aux remontrances faites par les députés de Guyenne, Languedoc, Bretagne, Provence et Dauphiné.

Le roi leur répondit promptement en ces termes : « J'ai vu la requête par vous présentée, qui tend à deux fins : l'une que je défende à nos députés des trois états qu'ils ne délibèrent sur le fait de la religion; l'autre que j'entretienne l'Édit. A cela je réponds que vous avez été ceux qui très instamment m'avez requis la convocation de mesdits États libres et généraux, ce qu'ils ne seraient pas si je faisais la défense que vous requérez; mais, comme il leur est permis de requérir ce qu'ils voudront, aussi pouvez-vous faire le semblable, vous promettant en foi et parole de roi et d'homme de bien, et vous souvenez que je vous le promets cejourd'hui, que j'ordonnerai tellement sur toutes leurs supplications et les vôtres, que ce sera pour le soulagement et repos de tous mes sujets et tranquillité de ce royaume; car je suis à présent majeur, qui veux que ce qui sera par moi ordonné soit ferme et ait lieu; et me veux promettre que vous tous, comme mes bons sujets, y obéirez. » Cela fait, et le roi voyant que plusieurs des États se dérobaient, travailla principalement à sa levée de deniers, et même à vendre pour 300 000 livres de rentes de son

domaine, le fonds demeurant aux acheteurs à perpétuité [1].

1. « Sur la fin de ce mois, les députés des États furent licenciés par le roi, qui retint leurs cahiers pour y répondre par écrit, par l'avis de son conseil. Il échappa lors au président de Saint-Mesmin, compagnon de Versoris, de dire tout haut en pleine salle des États : « qu'ils « soient bien fessés à leur retour à Paris ». Ledit Saint-Mesmin et Versoris avaient pour adjoint avec eux un nommé Prévost, des quatre notaires de la Cour, honnête homme et docte, mais de même taille et corpulence qu'eux, dont par quolibet ils furent surnommés les trois bedons. » (L'Estoile.)

V

LA SIXIÈME GUERRE DE RELIGION.
LES EXPLOITS DU ROI DE NAVARRE DANS LE MIDI.
PAIX DE BERGERAC.

(Février-septembre 1577.)

§ 1. — MANIFESTE DU PRINCE DE CONDÉ.
(D'Aubigné.)

Les disputes de paroles amenèrent celles du fer, la prise des armes, de laquelle le prince de Condé fit publier sa déclaration en ces termes :

« Nous, Henri de Bourbon, prince de Condé, après avoir vu et entendu l'injuste et pernicieuse résolution prise aux États subornés et corrompus qui ont été tenus à Blois, auxquels, contre l'avis du public et le sacré serment, l'édit de pacification juré par tant de princes, et publié en toutes les cours souveraines de ce royaume, a été rompu et violé contre tout droit divin et humain; ayant les méchants conseillers du roi, dissipateurs de cette couronne, pensionnaires d'Espagne, auteurs des massacres, fait conclure d'abolir la religion réformée, et ont suscité la fureur des ligues, depuis peu bâties dans le

royaume, pour opprimer ceux qui en font profession, mêmement les hommes valeureux, doctes et riches; encore qu'aux États tenus à Orléans l'exercice d'elle eût été requis et accordé, pour puis après, n'ayant plus aucune résistance, imposer sur les misérables têtes des Français le rigoureux joug de la plus barbare tyrannie qui fut oncques; s'étant aussi proposé de ruiner par armes, par poisons et assassinats les plus grandes et illustres familles de ce royaume, même celles de Bourbon et de Montmorency, et priver les meilleurs et les plus affectionnés catholiques des charges et honneurs dus au mérite de leur vertu, pour en revêtir les plus indignes de leur parti, tellement que leur fureur s'étant répandue sur tous les gens de bien de l'une et de l'autre religion, offensés par leurs injustices, désordres, rapines et déloyautés, ont été contraints de se joindre à nous; et depuis, pour se vouloir opposer à eux, ont été poursuivis et enveloppés en nos mêmes misères et extrémités. Davantage en avilissant les anciennes et royales coutumes de cet État, ils veulent rendre la noblesse tributaire, épuiser les villes de richesses, saccager le peuple, et tenir tous les Français entre eux en perpétuelle guerre, haines et divisions, pour régner cependant. Même ils ont fait honteusement quitter au roi, notre souverain seigneur, le libéral présent qu'on lui faisait de la protection des pays de Flandre et d'Artois, ancien patrimoine de la couronne de France, et le bel offre de la seigneurie de Gênes, si bien qu'il n'y a plus d'espérance de pouvoir conserver cet État contre une telle furie, qu'en y employant, avec l'aide de Dieu, les moyens et forces qu'il nous a donnés. Pour lesquelles tant légitimes occasions, protestons avec plusieurs seigneurs, gentilshommes et autres qu'étant, par la grâce de Dieu

tout-puissant et invincible, appelés à la très juste défense de notre patrie, misérablement prostituée, et voyant infinis peuples affligés recourir à nous, Avons, à notre très grand regret, pour les tristes événements que la guerre civile apporte, pris les armes, par le commandement et sous l'autorité du roi de Navarre, premier prince du sang, protecteur des églises réformées et catholiques associées, lieutenant pour le roi en Guyenne, auquel, après Dieu, nous sommes contraints d'avoir recours, pour repousser la violence et cruauté qu'on veut exercer en nos consciences, honneurs, biens et vies, jurant, en foi de prince véritable, déployer pour une si sainte querelle tout ce qui est en notre puissance, et notre vie jusqu'au dernier soupir, ne poser jamais les armes, tant qu'ayons restitué ce royaume en son ancienne splendeur et dignité et rendu la liberté aux États, l'autorité aux édits pour soulager le peuple des insupportables tributs inventés par les Italiens, en délivrant les Français de la servitude infâme et tyrannique où ils sont assujettis, tant par leur nonchalance et désunion que par les artificieuses pratiques de ceux qui veulent cimenter les fondements de leur grandeur, du sang des vrais princes de France et de la noblesse, au grand mépris des lois fondamentales et coutumes antiques du royaume ; et déclarons dès à présent ceux qui s'armeront contre nous pour opprimer la liberté du pays, et nous rendre esclaves à nos ennemis, rebelles à la couronne ; appelant à notre secours tous rois, reines, princes et républiques, et surtout les bons et naturels Français, au cœur desquels reste encore quelque généreux désir de retrouver la franchise de leurs ancêtres, et amour envers leur très affligée patrie. Au bas y avait pour devise : *Deo et victricibus armis.*

§ 2. — IMPOSITION DE NOUVELLES TAXES SUR LES VILLES DE FRANCE, ET NOTAMMENT SUR PARIS.

(Mémoires de L'Estoile.)

Au mois de mars 1576, le roi fit, par ses lettres patentes, pour ce décernées, injonction et mandement aux villes de son royaume de lui fournir la somme de douze cent mille livres pour faire les frais de la guerre à laquelle avait été conclu par les États; et néanmoins fit, le vendredi 20 mars, publier à son de trompe, à Paris, qu'il ne ferait réponse aux cahiers et articles desdits États jusqu'à ce que les troubles fussent composés et les guerres apaisées, qui étaient deux choses toutes contraires.

Les 15e, 16e, 17e et 18e jours d'avril, on s'assembla en l'Hôtel de Ville de Paris pour résoudre ce don gratuit de trois cent mille livres requis par le roi et la reine sa mère; où, après les remontrances de plusieurs braves conseillers de la cour et autres bons bourgeois assistants, qui ne furent d'avis d'accorder aucune somme de deniers au roi, attendu la calamité du temps et le peu de moyen que le peuple de Paris, appauvri par les guerres et par les emprunts et impôts précédents, avait d'y pouvoir fournir, par les menées du prévôt des marchands et échevins, que l'on disait avoir part à la quête, fut conclu que la compagnie n'avait pas été légitimement assemblée, et qu'on la rassemblerait de nouveau. Comme de fait, on fit nouvelles assemblées les 26e et 27e jours d'avril, et encore les 2e et 3e jours de mai, où fut résolu à la pluralité des voix qu'on aiderait le roi de cent mille livres, qui seraient levées sur les bourgeois à la rote au double, triple, quadruple ou sextuple de ce que chacun d'eux avait accoutumé de

payer tous les ans pour la nouvelle fortification, dont le roi se contenta, et peu après décerna ses lettres patentes pour faire la levée desdites cent mille livres de cette façon.

§ 3. — PRISE DE LA CHARITÉ PAR MONSIEUR.

Le samedi 20 avril, Monsieur, frère du roi, partit de Gien-sur-Loire pour aller à Poilly et faire les approches de la ville de la Charité, occupée par les huguenots, qu'il avait résolu d'assiéger.

Le jeudi 25 avril, Monsieur, ayant fait sommer la ville de la Charité, commença à la battre et fit tirer quelques coups de canon contre les clochers de la ville; puis, après avoir forcé le ravelin qui était au bout du pont, et rompu quelques arches de lui, les 27, 28 et 29 dudit mois, continua de battre ladite ville avec douze canons; et après avoir fait brèche grande et raisonnable, le deuxième mai lui fut rendue, par composition, telle que portent les articles. Nonobstant laquelle fut la ville pour la plupart pillée et plusieurs des habitants tués, ne pouvant Monsieur, ni les autres seigneurs étant avec lui, retenir les soldats animés au sang et au butin. Et fut Monsieur contraint de laisser cent arquebusiers pour la garde et défense de la maison et famille du seigneur des Landes, qui y commandait pendant le siège.

§ 4. — RÉJOUISSANCES A PLESSIS-LÈS-TOURS ET A CHENONCEAUX.

Le mercredi 15 mai, le roi, au Plessis-lès-Tours, fit un festin à monsieur le duc son frère et aux seigneurs et capitaines qui l'avaient accompagné aux

siège et prise de la Charité, auquel les dames, vêtues de vert en habits d'hommes, firent le service, et y furent tous les assistants vêtus de vert, et à cet effet fut levé à Paris et ailleurs pour soixante mille francs de draps de soie verte. La reine mère fit, après, son banquet à Chenonceau, qui lui revenait (à ce qu'on disait) à près de cent mille francs, qu'on leva comme par forme d'emprunt sur les plus aisés serviteurs du roi, et même de quelques Italiens qui s'en surent bien rembourser au double. En ce beau banquet, les dames les plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié nues, et ayant leurs cheveux épars, comme épousées, furent employées à faire le service. Les filles des reines étaient vêtues de damas de deux couleurs; madame la marquise de Guercheville en était une et s'appelait la Jeune. Ce festin se fit à l'entrée de la porte du jardin, au commencement de la grande allée, au bord d'une fontaine qui sortait d'un rocher par divers tuyaux. Madame la maréchale de Retz était grande maîtresse; madame de Sauve, qui depuis fut la marquise de Nermoustier, était l'une des maîtresses d'hôtel, et tout y était en bel ordre.

§ 5. — LA FAMILLE DE MONTMORENCY SE PARTAGE ENTRE LES DEUX PARTIS.

En ce temps, messire Henri de Montmorency, maréchal de France, seigneur d'Anville, tourna sa robe, et, se joignant pour le service du roi avec monsieur de Joyeuse, donna le gast au pays de Languedoc, aux environs des villes rebelles, en la faveur du roi, dont les communes du pays tout étonnées se mutinèrent: monsieur de Méru, son frère, se sauva à la Rochelle

avec le prince de Condé, et le seigneur de Thoré avec monsieur de Châtillon, son cousin, à Montpellier.

§ 6. — PRISE ET SAC D'ISSOIRE PAR MONSIEUR.

Le mardi 28 mai, Monsieur ayant assiégé la ville d'Yssoire, commença à la battre furieusement; laquelle en parlementant fut prise comme d'assaut le mercredi 12 juin. Les soldats de l'armée de Monsieur, se souvenant de la composition de la Charité faite à leur désavantage et de tant de gentilshommes et braves capitaines tués aux approches et assauts de ces deux villes, ne purent être retenus ni empêchés qu'ils ne pillassent et brûlassent la ville, voire et tuassent inhumainement tout ce qui se trouva devant eux sans discrétion.

Le roi ayant eu à Chenonceau la nouvelle de la prise d'Yssoire et de quelques autres villes, la réduction à son parti du maréchal d'Anville et toutes bonnes nouvelles, l'appelle le château de Bonnes-Nouvelles. Au contraire, le roi de Navarre, prince de Condé et leurs partisans, trouvant bien dur et étrange le traitement qu'on faisait à ceux de leur religion, et le peu de fidélité qu'on leur gardait, et aussi que leurs affaires allaient tout à rebours, appellent cet an l'année des Mauvaises-Nouvelles.

En ce temps, le roi partit de Chenonceau et, passant par Tours, par Bourgueil et par Champigny, arriva à Châtellerault sur la fin de juin, et de là passa à Poitiers, où il fit séjour.

Le jeudi 4 juillet, le roi, par un édit publié ce jour et enregistré en la cour de parlement, érigea tous les hôteliers et cabaretiers de ce royaume en état

et offices formés, espérant de cette érection toucher une grande somme de deniers.

§ 7. — LE ROI DE NAVARRE DANS LE MIDI. — DISCORDES DANS SON PARTI.

(*Économies royales.*)

Il survint de grandes divisions entre les serviteurs plus qualifiés du roi de Navarre, comme si dans sa cour il y eût eu deux partis : l'un de catholiques, composé de MM. de Laverdin, Miossens, Grand-Mont, Duras, Roquelaure, Sainte-Colombe, Bégoles, Podins et autres; l'autre de huguenots, composé de MM. de Turenne, Montgommery, Guitry, Lésignan, Favas, Pardaillan et autres, lesquels par plusieurs fois faillirent d'en venir aux mains, portant ces querelles et dissensions plus de préjudice aux affaires générales du parti que les ennemis mêmes; le roi de Navarre se trouvant bien empêché à concilier tant d'esprits et de fantaisies diverses, lui échappant quelquefois de dire qu'il semblait avoir plus d'obligations aux catholiques que non pas aux huguenots, d'autant que ceux-ci le servaient et assistaient à cause des intérêts de leurs personnes et de leur religion, au lieu que les autres n'y étaient menés que par la seule affection qu'ils portaient à sa grandeur et à sa fortune, au préjudice de leur propre créance et religion.

§ 8. — ORIGINE DE L'INIMITIÉ DE ROSNY ET DE M. DE TURENNE, PLUS TARD DUC DE BOUILLON.

Or, pour ce que plusieurs personnes s'étonnant de la mauvaise intelligence qui a toujours paru entre

M. de Turenne[1] et vous, nous en ont souvent demandé la cause, il nous a semblé à propos, sur l'occasion de ces dissensions qui en furent la première origine, d'en dire ici un mot, selon ce que nous en avons appris d'un gentilhomme de Normandie, nommé le sieur d'Yvetot, qui était lors à vous; lequel nous conta que vous étant, dès ce temps-là, survenu quelque dispute avec le sieur de Frontenac, vous n'ayant point encore de barbe, pour ce que sur certains propos qui ne lui plaisaient pas, il vous dit : « Vous faites déjà bien l'entendu, encore que vous soyez si jeune que si l'on vous tordait le nez, il en sortirait du lait ». A quoi vous lui répondîtes : « Que vous aviez assez d'âge pour lui tirer le sang du sien, l'épée à la main ». Et quoiqu'il fût catholique et vous de la religion, si arriva-t-il que M. de Laverdin et la plupart des catholiques envoyèrent s'offrir à vous, d'autant qu'ils avaient su que M. de Turenne et plusieurs des huguenots de ce pays de là, à cause de lui, s'étaient envoyés offrir à l'autre, et à votre accord parurent ces deux factions tout ouvertement, ce qui vous obligea de là en avant d'être contre M. de Turenne en toutes les disputes qui lui survenaient, tellement que cette brouillerie et ce que dès auparavant vous aviez témoigné d'affectionner Langoyran, contre qui M. de Turenne s'était toujours bandé, pour ce qu'il ne l'avait point voulu reconnaître pour son général ès lieux où il commandait, et avait dit tout haut qu'il ne l'estimait point de meilleure maison que lui, que c'était un jeune homme ambitieux qui n'était point si expérimenté aux armes que lui; qu'il était si bigot qu'il n'y avait que trois jours qu'il

1. C'est le célèbre duc de Bouillon (voir la notice à la fin du volume).



Nérac : ruines du château de Henri IV.

protestait de vouloir plutôt être chien que huguenot, et ne s'était rangé avec ceux de la religion que pour n'avoir pu durer avec M. d'Alençon, à cause du sieur de Bussy, lequel, le devançant en faveur, le voulait aussi précéder en toutes autres choses. Vos amis et parents firent ce qu'ils purent pour vous disposer à rechercher le vicomte de Turenne; mais il n'y eut jamais moyen, aussi que lui-même vous faisait tellement le froid, qu'il était aisé à juger qu'il y avait je ne sais quelle contrariété naturelle entre vos humeurs et inclinations.

§ 9. — SIÈGE DE MARMANDE.

Les affaires et encore plus les esprits étant donc en cette disposition, tant pleine de bigarrures et contrariétés, l'on ne laissa pas néanmoins d'entreprendre par l'opiniâtreté de quelques-uns que vous savez bien, et contre les sentiments du roi de Navarre même, et du sieur de la Noüe, d'aller assiéger Marmande, ville située sur Garonne, trop grande, trop forte et trop bien munie de toutes choses pour une armée si mal assortie de ce qui était nécessaire qu'était celle du roi de Navarre, devant laquelle M. de Laverdin, colonel d'infanterie, ayant été commandé de faire faire les approches, il vous bailla, comme étant son enseigne, cent arquebusiers à conduire, afin de vous aller loger dans des maisons et chemins creux qui étaient à deux cents pas de la ville, vers le bas de la rivière, mais vous et tous les autres capitaines qui eurent même commandement vers les autres quartiers, fûtes si furieusement reçus par trois fois autant de gens armés et soldats sortis de la ville, qu'après une grande escarmouche vous fûtes tous

contraints de vous retirer avec perte, et de vous loger et défendre dans des maisons fort éloignées, au lieu d'assaillir, jusqu'à ce que le roi de Navarre, avec le reste de sa malotrue armée, tant cavalerie qu'infanterie, fût arrivé, qui les contraignit par deux ou trois charges qui leur furent faites (en l'une desquelles ce prince fut lui-même, n'ayant que sa seule cuirasse) de regagner les contrescarpes de leurs fossés, et vous donna moyen de vous loger, barricader et retrancher aux lieux qui vous avaient été ordonnés assez proche de la ville; laquelle se trouva si mal investie, n'y ayant pas assez de gens pour la circuire entièrement, et l'artillerie qui ne consistait qu'en un canon et deux coulevrines si mal montées, munitionnées et servies, qu'il n'y avait apparence que de honte et dommage pour les assiégeants : pour lesquelles éviter et couvrir en quelque façon, le roi de Navarre prit prétexte de lever le siège, par une telle quelle capitulation sur l'arrivée du maréchal de Biron, que le roi envoyait vers lui pour traiter de la paix, des particularités de laquelle négociation je ne dirai rien, tant pour ce qu'il ne s'ensuivit aucun effet, que pour ce que votre jeune âge ne vous permettait pas d'être encore employé en telles affaires.

§ 10. — LE JEUNE ROSNY FAIT LE COURTISAN.

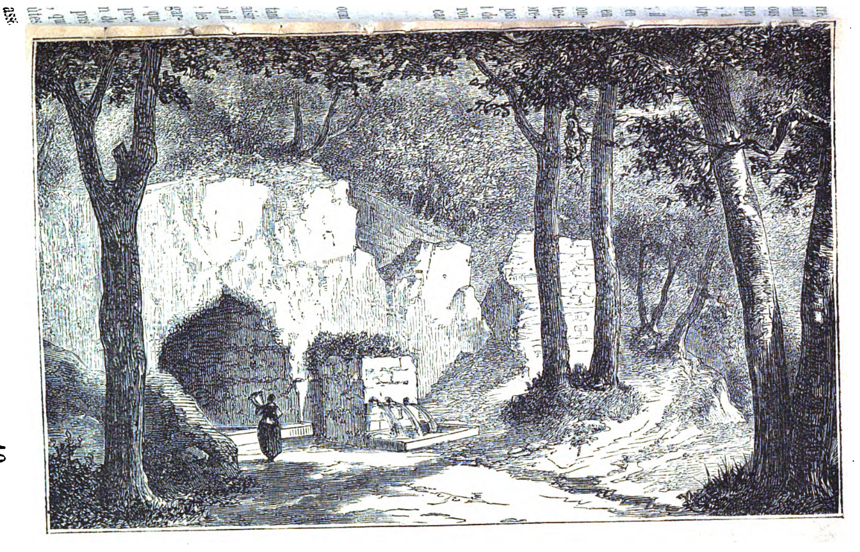
Peu de temps après, vous quittâtes l'enseigne colonelle de M. de Laverdin et la baillâtes au jeune de Béthune, votre cousin, pour ce qu'ayant reçu une bonne somme d'argent de votre revenu, que vous aviez épargné durant trois ou quatre ans que vous n'y aviez point touché, et aviez vécu d'inventions et de vos soldes et profits faits à la guerre, vous vous

rangeâtes tout à fait à la suite du roi de Navarre, avec un fort gentil équipage, auquel ne manquant jamais rien non plus que vous d'argent, tant vous étiez prévoyant et bon ménager, ce prince commença dès lors, comme il vous l'a souvent dit depuis, à vous estimer et prendre une bonne opinion de votre esprit et de votre conduite.

Cette négociation de paix tirant en longueur, il fut fait une trêve pendant laquelle le roi s'en alla en Béarn, sous prétexte d'aller voir sa sœur; mais en effet on croyait qu'il y était attiré par la jeune Tignonville, dont il faisait lors l'amoureux, et commençâtes-vous à faire le courtisan, Madame, sœur du roi, prenant la peine elle-même de vous montrer les pas d'un ballet dont elle voulait que vous fussiez, et de fait vous le dansâtes huit jours après devant le roi, ainsi que nous l'avons ouï dire au sieur d'Yvetot, car vous nous aviez laissé avec votre train.

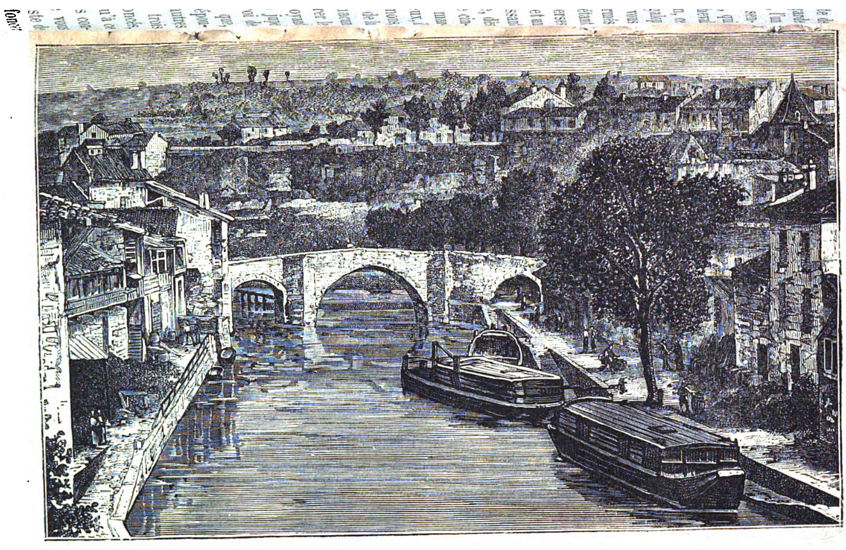
§ 11. — SURPRISE DE LA VILLE D'EAUSE. — DANGER QUE COURT LE ROI DE NAVARRE.

Au retour de ce voyage de Béarn, la trêve étant prête à finir, le roi de Navarre fit dessein de se saisir de la ville d'Eause, qui était à lui en propre, où il courut de grandes fortunes; car, estimant que les habitants, qui n'avaient point voulu recevoir garnison, auraient du respect à la personne de lui, qui était leur seigneur, il voulut marcher tout le premier pour entrer dedans avec peu de gens, afin de ne donner point d'alarme, et, de fait, n'ayant pris que quinze ou seize de vous autres messieurs, qui vous rangiez le plus près de lui, desquels vous fûtes, avec de simples cuirasses sous vos jupes de chasse,



Nérac : fontaine de la Garenne.

deux épées et deux pistolets, il surprit la porte de la ville et entra dedans avant que ceux de la garde eussent eu moyen de prendre les armes. Mais, l'un d'eux ayant crié à celui qui était au portail en sentinelle, il coupa la corde de la herse-coulisse, qui s'abattit aussitôt quasi sur la croupe de votre cheval et de celui de M. de Béthune l'aîné, votre cousin, ce qui empêcha le reste de la suite qui venait au galop de pouvoir entrer; tellement que le roi et vous quinze ou seize, tout seuls, demeurâtes enfermés dans cette ville, de laquelle tout le peuple s'étant armé, il vous tomba à diverses troupes et à diverses fois sur les bras, le tocsin sonnant furieusement et un cri d' « arme! arme! » et de « tue! tue! » retentissant de toutes parts. Ce que voyant, le roi de Navarre, dès la première troupe qui se présenta de quelque cinquante, les uns bien, les autres mal armés, lui marchant le premier, le pistolet au poing, droit à eux, il vous cria : « Or sus, mes amis, mes compagnons, c'est ici où il vous faut montrer du courage et de la résolution; car d'elle dépend notre salut; que chacun donc me suive et fasse comme moi, sans tirer le pistolet qu'il ne touche ». Et en même temps oyant trois ou quatre qui criaient : « Tirez à cette jupe d'écarlate, à ce panache blanc, car c'est le roi de Navarre », il les chargea de telle impétuosité, que, sans tirer que cinq ou six coups, ils prirent l'épouvante et se retirèrent par divers troupes; d'autres semblables vous vinrent encore mugoter par trois ou quatre fois, mais, sitôt qu'ils se voyaient enfoncés, ils tiraient quelques coups et s'écartaient, jusqu'à ce que, s'étant ralliés près de deux cents, ils vous contraignirent de gagner un portail, et deux de vous autres montèrent pour donner le signal au reste de la troupe que le roi était là et qu'il fallait enfoncer



Nérac.

la porte, le pont-levis n'ayant pas été levé; à quoi chacun commença de travailler; et lors plusieurs de cette populace qui aimaient le roi, et d'autres qui craignaient de l'offenser étant leur seigneur, se mirent à tumultuer en sa faveur, et enfin, après quelques arquebusades et coups de pistolets tirés de part et d'autre, il se mit une telle dissension entre eux, voyant que les portes se rompaient, les uns criant : il faut se rendre, les autres : il se faut défendre, que cette irrésolution donna moyen et loisir de faire ouverture des portes, et à toutes les troupes de se présenter, à la tête desquelles le roi se mit, voyant la plupart des peuples s'enfuir, et des consuls avec leurs chaperons crier : « Sire, nous sommes vos sujets et vos serviteurs particuliers; hélas! ne permettez pas le saccagement de cette ville, qui est vôtre, pour la folie de quelques méchants garnements qu'il faut châtier. » Il se mit, dis-je, à la tête pour empêcher le pillage; aussi ne se commit-il aucune violence ni désordre ni autre punition, sinon que quatre, qui avaient tiré au panache blanc, furent pendus, avec la joie de tous les autres habitants, qui ne pensaient pas devoir en être quittes à si bon marché.

§ 12. — L'AMIRAL DE VILLARS ET LES NAVARRAIS DEVANT NÉRAC.

M. l'amiral de Villars assembla son armée pour aller assiéger Castel-Jaloux; mais, ayant su que cinquante ou soixante de la jeune noblesse du roi de Navarre, cinquante de ses gardes et cinq cents arquebusiers vous étiez allé jeter dedans, il changea de dessein, et peu après ayant pratiqué, comme

il publia depuis, quelque intelligence dans la ville de Nérac, il se présenta devant avec toute son armée pour l'exécuter plus facilement; mais, les partisans n'ayant pas bien pris leurs mesures, cela n'eut autre effet, sinon qu'il s'attaqua une fort grande escarmouche, en laquelle vous vous allâtes mêler des plus avant, et ne fut pas jusqu'au roi de Navarre même qui ne s'y voulût trouver armé de toutes pièces, l'épée à la main, et, quelque chose que ses serviteurs lui pussent remontrer que ce n'était pas un lieu digne de lui, il se mit à la tête d'une troupe qu'il voyait disposée d'aller à la charge, en laquelle il fit tant bravement qu'il fit lâcher le pied à une troupe de cavalerie qui s'était avancée, et la contraignit de regagner le gros de leur infanterie; et d'autant qu'en se retirant, il vit douze ou quinze chevaux des siens qui continuaient à escarmoucher et à demander le coup de pistolet, ayant demandé qui ils étaient, et su que vous étiez du nombre, nous entendîmes qu'il dit à M. de Béthune, votre cousin : « Allez à votre cousin, le baron de Rosny, il est étourdi comme un hanneton, retirez-le de là et les autres aussi, car l'ennemi, nous voyant retirer, leur fera sans doute, car c'est le droit de la guerre, une si rude charge qu'ils seront tous pris ou tués »; et quand vous fûtes tous revenus, il vous tança infiniment, voyant votre cheval blessé d'une arquebusade dans l'épaule à l'endroit du poitrail; enfin chacun étant lassé, et l'escarmouche s'apaisant un peu, l'on vint à parler les uns aux autres, après que le roi de Navarre et l'amiral de Villars se furent retirés, et en vint-on si avant qu'il se proposa un combat singulier de quatre cavaliers et quatre arquebusiers de chaque côté, entre lesquels vous fûtes nommé par M. de Laverdin, qui en était aussi; mais l'amiral de

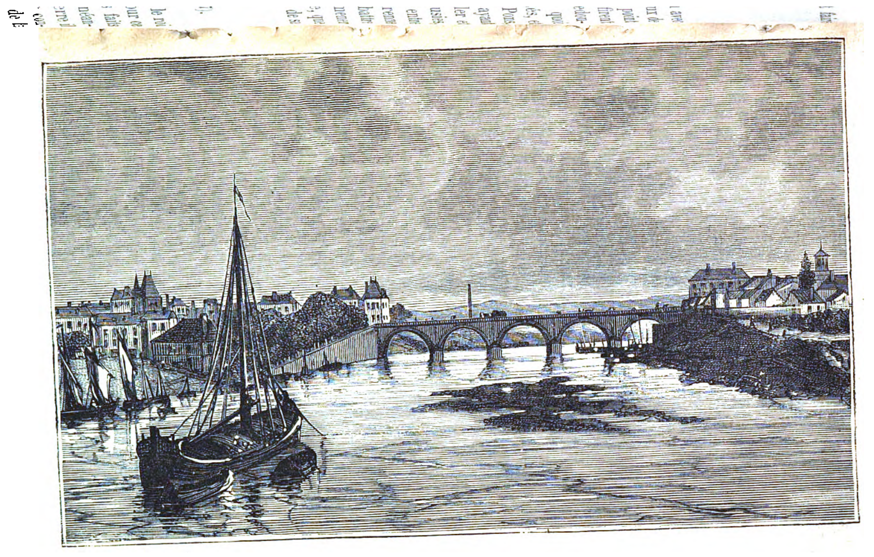
Villars vint lui-même empêcher tout cela et faire retirer ses troupes, voyant la nuit approcher.

§ 13. — CAPITULATION DE BROUAGE.

En ce même temps, M. du Maine, étant venu avec l'armée en Pitou, avait assiégé Brouage, et, ceux de dedans se voyant pressés (car nous ne parlons point du siège, d'autant que vous n'y étiez pas), ils firent solliciter le roi de Navarre, par messages redoublés, de les vouloir secourir promptement; à quoi s'étant résolu, il manda ses forces de tous côtés, et s'achemina à Bergerac, puis à Montguyon et Pons, où étaient M. de la Rochefoucauld et autres, ayant laissé M. de Turenne derrière, pour assembler et amener l'infanterie; mais, à cause des jalousies, défiances et envies qui prirent lors naissance entre le roi de Navarre et M. le prince, où M. de Turenne était si avant mêlé, que M. le prince voulut se battre avec lui, et les longueurs dont il usa pour amener les troupes, tout cela ne put être mis ensemble, que Brouage n'eût capitulé et convenu de la forme de sa reddition.

§ 14. — LA PAIX DE BERGERAC (17 septembre 1577).

Peu après, la paix de l'an 1577 fut conclue, le roi ayant témoigné un grand désir d'elle, tant pour ce que son esprit était entièrement éloigné des faits militaires et tout porté dans le repos, la fainéantise et les délices, que pour ce que par la guerre il se voyait contraint de mettre les forces et par conséquent l'autorité entre les mains de ceux de la



Vue de Bergerac.

maison de Lorraine qu'il connaissait bien faire des pratiques et des menées contre la royauté et succession légitime du royaume [1].

1. Quelques restrictions furent apportées à la paix précédente. On laissa aux huguenots la liberté de conscience; on leur accorda l'amnistie pour le passé et l'admissibilité aux charges. Mais la liberté du culte fut restreinte. — Des chambres mi-parties furent constituées seulement dans les parlements du Midi. — Toute alliance de part et d'autre fut rompue avec l'étranger. — C'est à propos des négociations engagées pour cette paix que le roi de Navarre écrivait ces paroles, qui seront désormais le programme de sa politique intérieure : « Nous sommes tous Français et concitoyens d'une même patrie; partant, il nous faut accorder par raison et par douceur, et non par la rigueur et cruauté, qui ne servent qu'à irriter les hommes. »

NOTICES

SUR LES PRINCIPAUX AUTEURS ET OUVRAGES DONT LES EXTRAITS PRÉCÉDENTS SONT TIRÉS

Mémoires de Marguerite de Valois.

La renommée de Marguerite de Valois a beaucoup souffert des indiscrétions de son ami Brantôme, des anecdotes licencieuses de Tallemant des Réaux et surtout des imputations plus ou moins calomnieuses du *Divorce satirique*, pamphlet du temps. Si, à l'égard de sa vie privée, on ne saurait nier que Marguerite ait été trop de son temps, de sa race et de son éducation, on ne peut que s'associer, à un autre point de vue, au jugement que Richelieu, se plaçant au-dessus de considérations d'un ordre secondaire, porte, au commencement de ses Mémoires, sur cette femme et cette reine, qui valut mieux que sa mère et que ses frères. Nous mettons sous les yeux du lecteur ce remarquable morceau :

« Le 17 mars 1615, la reine Marguerite passa de cette vie en l'autre. Elle se vit la plus grande princesse de son temps, fille, sœur et femme de grands rois, et, nonobstant cet avantage, elle fut depuis le jouet de la fortune, le mépris des peuples qui lui devaient être soumis, et vit une autre tenir la place qui lui avait été destinée. Elle était fille de Henri II et de Catherine de Médicis, fut, par raison d'État, mariée au feu roi, qui lors était roi

de Navarre, lequel, à cause de la religion prétendue dont il faisait profession, elle n'aimait point. Ses noces, qui semblaient apporter une réjouissance publique et être cause de la réunion des deux partis qui divisaient le royaume, furent au contraire l'occasion d'un deuil général et d'un renouvellement d'une guerre plus cruelle que celle qui avait été auparavant; la fête en fut la Saint-Barthélemy, les cris et les gémissements de laquelle retentirent par toute l'Europe, le vin du festin, le sang des massacrés, la viande, les corps meurtris des innocents pêle-mêle avec les coupables; toute cette solennité n'ayant été chômée avec joie que par la seule maison de Guise, qui y immola pour victimes à sa vengeance et à sa gloire, sous couleur de piété, ceux dont ils ne pouvaient espérer avoir raison par la force des armes.

« Si ces noces furent si funestes à toute la France, elles ne le furent pas moins à elle en son particulier. Elle voit son mari en danger de perdre la vie; on délibère si on le doit faire mourir, elle le sauve. Est-il hors de ce péril, la crainte qu'il a d'y rentrer fait qu'il la quitte et se retire en ses États; il se fait un ennemi du roi son frère; elle ne sait auquel des deux adhérer : si le respect de son mari l'appelle, celui de son frère et de son roi et celui de la religion la retiennent. L'amour enfin a l'avantage sur son cœur; elle suit celui duquel elle ne peut être séparée qu'elle ne le soit d'elle-même. Cette guerre finit quelquefois, mais recommence incontinent après, comme une fièvre qui a ses relâches et ses redoublements. Il est difficile qu'en tant de mauvaises rencontres il n'y ait entre eux quelque mauvaise intelligence; les soupçons sur des mauvais rapports, fort ordinaires à la cour, et de quelques occasions qu'elle lui en donne, séparent l'union de leurs cœurs, comme la nécessité du temps fait celle de leurs corps. Cependant ses trois frères meurent, l'un après l'autre, dans la misère de ces guerres; son mari succède à la couronne; mais, comme elle n'a point de part en son amitié, il ne lui en donne point en son bonheur. La raison

d'État le persuade facilement à prendre une autre femme pour avoir des enfants qu'il ne pouvait plus avoir de celle-ci. Elle, non si touchée de se voir déchoir de la qualité de grande reine de France en celle d'une simple duchesse de Valois, qu'ardente et pleine de désir du bien de l'État et du contentement de son mari, n'apporte aucune résistance à ce qu'il lui plaît, étant, se dit-elle, bien raisonnable qu'elle cède de son bon gré à celui qui avait rendu la fortune esclave de sa valeur. Et, au lieu que les moindres femmes brûlent tellement d'envie et de haine contre celles qui tiennent le lieu qu'elles estiment leur appartenir, qu'elles ne le peuvent voir, ni moins encore le fruit dont Dieu bénit leurs mariages, elle, au contraire, fait donation de tout son bien au dauphin que Dieu donne à la reine, et l'institue son héritier comme si c'était son fils propre, vient à la cour, se loge vis-à-vis du Louvre, et non seulement va voir souvent la reine, mais lui rend jusqu'à la fin de ses jours tous les honneurs et devoirs d'amitié qu'elle pouvait attendre de la moindre princesse. L'abaissement de sa condition était si relevé par la bonté et les vertus royales qui étaient en elle, qu'elle n'en était point en mépris. Vraie héritière de la maison de Valois, elle ne fit jamais don à personne sans excuse de donner si peu, et le présent ne fut jamais si grand qu'il ne lui en restât toujours un désir de donner davantage, si elle en eût eu le pouvoir; et, s'il semblait quelquefois qu'elle départît ses libéralités sans beaucoup de discernement, c'était qu'elle aimait mieux donner à une personne indigne, que manquer de donner à quelqu'un qui l'eût mérité. Elle était le refuge des hommes de lettres, aimait à les entendre parler; sa table en était toujours environnée, et elle apprit tant en leur conversation, qu'elle parlait mieux que femme de son temps, et écrivait plus élégamment que la condition ordinaire de son sexe ne portait. Enfin, comme la Charité est la reine des vertus, cette grande reine couronnait les siennes par celle de l'aumône, qu'elle départait si abondamment à tous les nécessiteux, qu'il n'y avait maison religieuse dans Paris qui ne s'en sentît,

ni pauvre qui eût recours à elle sans en tirer assistance. Aussi Dieu récompensa avec usure, par sa miséricorde, celle qu'elle exerçait envers les siens, lui donnant la grâce de faire une fin si chrétienne, que, si elle eût sujet de porter envie à d'autres durant sa vie, on en eût davantage de lui en porter à sa mort. »

Les Mémoires de la reine de Navarre, dont les parties principales seront insérées dans notre collection, furent écrits sous la forme d'une lettre à Brantôme. On y reconnaîtra un chef-d'œuvre de narration vive, spirituelle, dramatique, un écrit d'une grâce toute française. Ils ont été publiés, ainsi que la correspondance, dans la collection de la Société de l'Histoire de France, par les soins de M. Guessard.

Mémoires du duc de Bouillon.

Henri de la Tour-d'Auvergne naquit le 18 septembre 1555 et mourut le 25 mars 1623. Il fut connu pendant trente-six ans sous le titre de vicomte de Turenne. En 1591 il épousa Charlotte de la Marck, héritière de Bouillon et de Sedan, qui mourut bientôt, lui laissant tous ses titres et ses biens; il se remaria alors avec Charlotte de Nassau. Les débuts de sa vie sont remplis par l'ambition et l'intrigue, mais aussi par de hauts faits militaires et politiques. Petit-fils du connétable de Montmorency et appartenant par sa religion au parti calviniste, il prend part au siège de la Rochelle dans l'armée du roi, passe ensuite dans la faction des Malcontents, et devient plus tard lieutenant général des armées du roi de Navarre, aux côtés duquel il se distingua à la bataille de Coutras. Maréchal de France en 1591, il contribua par son énergie à pousser les opérations du roi Henri IV contre Paris et fut chargé de diverses missions importantes, en Angleterre auprès de la reine Elisabeth, en Allemagne et en Hollande auprès des princes protestants.

Henri IV, une fois affermi sur le trône, ne trouva plus



dans le duc de Bouillon un serviteur aussi fidèle. Il fut en effet compromis dans la conspiration de Biron et forcé de se retirer à Genève. Il ne rentra en grâce auprès du roi qu'en lui cédant la ville et le château de Sedan, que lui rendit bientôt Henri IV. Sous la régence de Marie de Médicis il joua un rôle des plus équivoques. Caressant l'espoir de se faire déclarer chef du parti des calvinistes, on le voit tantôt affecter de protéger la reine, tantôt faire cause commune avec les princes révoltés et favoriser leurs menées du haut de la forteresse de Sedan. Il s'attacha ensuite à Marie de Médicis en haine du connétable de Luynes et mourut au moment où Richelieu allait prendre définitivement possession du pouvoir. De son second mariage il eut deux fils, dont le premier, Frédéric-Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, après avoir servi avec distinction en Hollande sous ses oncles maternels les princes d'Orange, se distingua par son hostilité contre Richelieu, dut livrer la forteresse de Sedan, et prit part aux troubles de la Fronde. Le second fut le célèbre maréchal de Turenne.

Les Mémoires du duc de Bouillon, qui s'arrêtent à l'année 1586 et qui furent écrits à Sedan en 1610, peu de temps avant la mort de Henri IV, sont d'un style lourd et sans éclat. Ils présentent un certain intérêt pour les débuts de la carrière agitée de ce personnage.

Mémoires-journaux de L'Estoile.

Pierre de l'Estoile naquit à Paris en 1546 et y mourut en 1611. Son grand-père et son père avaient été présidents aux enquêtes du Parlement de Paris, et sa mère était fille de François de Montholon, président au Parlement, puis garde des sceaux. Il fit ses études à Bourges et vers 1569 acheta une charge d'audiencier à la chancellerie. Depuis 1574 il collectionna avec amour lès livres rares et précieux, les placards curieux, les pasqueils ou fadèzes, toutes les nouvelles et bruits de la cour de Paris et de la France. D'un caractère prudent, il ne se déclara

pour aucun parti; cependant sa liberté fut plusieurs fois menacée et il allait être proscrit lorsque Henri IV fit son entrée à Paris. L'Estoile se défit de sa charge, espérant vivre tranquille au milieu de ses livres et de sa nombreuse famille, composée de douze enfants, quatre d'un premier et huit d'un second mariage. Mais des affaires embarrassées, la mort de son fils aîné Louis devant Doullens, où il fut, dit son père, « vendangé des premiers », rendirent sa vieillesse chagrine. On n'a sur L'Estoile, dont le nom n'est pas même cité dans les Mémoires de l'époque, d'autres détails que ceux qu'il nous a laissés, mais il se met peu en scène. Quant à ses goûts, ses principes, ses habitudes, son caractère, voici comment il se peint lui-même : « Mon âme est libre et toute mienne, accoutumée à se conduire à sa mode, non toutefois méchante et maligne, mais trop portée à une vaine curiosité et liberté dont je suis marri, et à laquelle toutefois qui me voudrait retrancher, ferait tort à ma santé et à ma vie, parce que, si je suis contraint, je ne vaux rien, étant extrêmement libre et par nature et par art, et me suis logé là avec le seigneur de Montagne (mon *Vade mecum*), que, sauf la santé et la vie, il n'est chose pourquoi je veuille me ronger les ongles et que je veuille acheter au prix du tourment et de la controverse. » Son *Journal*, ainsi que le titre l'indique, a été écrit au jour le jour; c'est le récit de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il entend; on y trouve de précieux détails sur les mœurs, les usages et la vie intérieure des habitants de Paris; les affaires de l'État sont mêlées à celles de la famille du chroniqueur; les faits divers, le prix des denrées, les anecdotes, la naissance de monstres, les accidents, les procès, les jugements sur les ouvrages remarquables, les bons mots, les crimes, les exécutions, tout cela est ensemble, sans ordre, sans méthode, mais présenté en un style libre, naturel, annonçant la probité et la candeur de l'écrivain, son zèle pour le bien public, son amour et sa fidélité pour le souverain. Aucun ouvrage ne fait mieux connaître le Paris des XVIe et XVIIe siècles que le journal de Henri III et de Henri IV. La pre-

mière partie de ce journal a été d'abord publiée seule en 1621 sous le titre de : *Journal des choses advenues durant le règne de Henri III, roi de France et de Pologne*, par Louis Servin, Paris, in-4°. Le *Journal de Henri IV* n'a paru qu'en 1719; c'est Denis Godefroy, docteur de la Chambre des comptes de Lille, qui, le premier, l'a fait connaître en réimprimant le *Journal de Henri III* sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce royaume depuis 1574 jusqu'en 1611*, Cologne, 2 vol. in-8°. Réimprimés depuis, notamment dans les collections Petitot et Michaud, les *Mémoires-Journaux* de l'Estoile ont fait récemment l'objet d'une publication savante et intégrale en 12 volumes, édités à Paris chez Jouaust, librairie des Bibliophiles, 338, rue Saint-Honoré.

Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand, l'exemplaire des rois, le prince des vertus, des armes et des lois et le père en effet de ses peuples françois, et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidents, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des Français, dédiés à la France, à tous les bons soldats et tous peuples françois.

Tel est le titre singulier de l'ouvrage le plus étonnant que la préoccupation de graver sa propre physionomie dans l'histoire ait jamais inspiré à un soldat ou à un homme d'État. Maximilien de Béthune, né en 1560, marquis de Rosny et plus tard duc de Sully, après avoir été dès son enfance attaché à la personne du jeune roi de Navarre Henri, et pris une part des plus actives aux événements politiques et militaires qui amenèrent ce prince sur le trône de France, resta son conseiller intime

et son ministre presque universel avec les titres de surintendant des finances, de grand voyer, de grand maître de l'artillerie, de gouverneur de la Bastille, jusqu'à la fin de ce grand règne. Écarté des affaires dès le commencement de la régence de Marie de Médicis (1610), il entreprit et poursuivit jusqu'à la fin de sa vie (1641) l'œuvre dont on a vu plus haut le titre solennel et compliqué.

Pour en comprendre seulement la forme, il faut se représenter dans une salle du château de Villebon ou de Sully quatre hommes de plume qui viennent tour à tour, après avoir passé de longues journées à feuilleter notes, relations, lettres, mémoires ou états entassés dans une armoire, lire au ministre déchu, lequel écoute, approuve ou reprend, le récit de ce qu'il a vu, fait, dit et entendu. Ce n'est peut-être là qu'un artifice d'écrivain à la recherche de l'originalité, mais il est certain que, en dehors de tout ce que cet ouvrage renferme de renseignements et de documents précieux, la façon même dont il est rédigé ne peut manquer d'éveiller la curiosité et l'intérêt.

On a peine à se figurer, en parcourant cet immense travail, que la tâche imposée à ceux qui l'ont écrit était d'abord d'abréger et de réduire, et pourtant ce qui nous a été laissé ne serait, au dire du rédacteur, qu'un extrait de plus amples mémoires recueillis au fur et à mesure des événements, presque depuis la naissance de Maximilien de Béthune jusqu'à la mort de Henri IV : les mémoires primitifs étaient l'ouvrage de trois secrétaires, dont il ne restait plus qu'un seul au service de l'ancien surintendant. Celui qui était demeuré fidèle et qui parle souvent en son seul nom s'était associé trois rédacteurs domestiques de nouvelle date, pour la compilation qu'il avait à faire.

L'ouvrage fut commencé plusieurs années après la mort de Henri IV; les quatre rédacteurs ne furent pas longtemps à travailler ensemble; deux seulement s'en occupèrent avec assiduité, les deux autres en furent détournés « pour avoir trouvé des emplois plus profitables ». La besogne fut ainsi poussée jusqu'à la composition de

ıux parties du livre, s'étendant de 1570 à l'année 1605. ì les deux rédacteurs firent une pause, disant que le mps leur manquait pour arriver au terme de leur tâche, ce qu'ils désespéraient d'achever ni bientôt, ni entière-ent »; ils adressèrent au duc un épilogue ou plutôt un ınégyrique, lequel embrassait toute son administra-on et même sa retraite, de telle sorte que, le recueil istorique venant à faillir par le manque de temps pour ı réunir les matériaux, la part de l'éloge du ministre :teignît du moins sa perfection.

Les noms des secrétaires rédacteurs des *Économies yales* sont restés à peu près inconnus. Tout ce que ɔn peut conjecturer, c'est que les frères Arnauld, dont s aînés furent secrétaires du duc de Sully et dont le lus jeune devait être le célèbre janséniste, transmirent ux autres secrétaires, parmi lesquels il faut sans doute ompter un certain Legendre, toutes les communica-ons et tous les documents nécessaires à leur service 'historiographes.

Les formes de la publication des deux premiers livres es *Économies royales* furent aussi étranges que les pro-édés employés pour la rédaction. Dans le château de ully fut appelé un imprimeur d'Angers auquel on livra manuscrit pour le reproduire sous les yeux du maître t sous la garde des serviteurs. Au lieu de ne mettre ur le frontispice ni lieu d'impression, ni nom d'impri-ıeur, suivant l'usage des publications clandestines, on ffubla de noms grecs deux prétendus imprimeurs d'Ams-ɛrdam, sous le couvert desquels étaient placés les deux olumes in-f° de l'édition princeps, qui n'eut qu'un petit ombre d'exemplaires, confiés à des mains sûres. C'est n 1638 qu'il faut placer cette première apparition des eux premiers livres des *Économies*. En 1649 à Rouen, en 1652 à Amsterdam, l'ouvrage fut réimprimé et livré une publicité plus étendue.

Sully avait cependant survécu au moins trois ans à mpression des deux premiers livres de ses Mémoires, r il mourut le 15 décembre 1641. La rédaction de ses émoires et la compilation des documents restés en sa

possession avaient continué par les soins de nouveaux secrétaires. Le savant Jean le Laboureur obtint la permission de publier cette continuation, restée manuscrite et qui forme 1 volume in-f°, 1662. On y trouve, outre l'achèvement du règne de Henri IV et les débuts de la régence jusqu'au mois de février 1611, époque à laquelle le duc de Sully fut mis hors de ses charges, « plusieurs manuscrits de ces temps-là ramassés par les mêmes secrétaires parmi les papiers qui étaient en confusion dans le cabinet de leur maître et qu'ils transcrivent sans ordre, remettant à ceux qui voudront les lire le soin de les ranger ». Ce sont les discours du roi Henri le Grand, projets de règlements, états de recette et de dépense, états des armées, etc.

Tout cet ensemble d'histoire et de documents a été réimprimé plusieurs fois, en 1603, in-12, en 1664, in-f°, et en 1715 à Trévoux dans le format petit in-12, puis dans les collections Petitot et Michaud.

Sully ne disparut pas complètement de la scène après sa disgrâce. Grand officier de la couronne, gouverneur de plusieurs provinces, chef et conseil du parti protestant, possesseur de biens considérables, il fut plusieurs fois sur le point de reprendre le pouvoir; en 1634 le cardinal de Richelieu le fit maréchal de France, pour lui retirer la grande maîtrise de l'artillerie. Mais sa vie politique avait réellement pris fin avec la mort de son maître. C'est dans la juxtaposition de l'existence de ces deux hommes, unis à la fois par tant de contrastes et d'affinités pendant une partie de notre histoire si pleine de grands événements et animée de si nobles figures, que réside l'intérêt des *Économies royales*. Violent, grondeur, jaloux, mais passionné pour le roi et pour l'Etat, sans cependant faire tort à sa propre fortune, tel nous apparaît Sully dans la prolixité d'un style lourd et exubérant au milieu d'un fatras d'archives et d'une accumulation de souvenirs parmi lesquels tous les documents ne sont pas d'une authenticité incontestable ni tous les jugements, et il s'en faut même de beaucoup, d'une impartialité digne de l'histoire.

Histoire de d'Aubigné.

Théodore Agrippa d'Aubigné naquit en 1521, au château de Saint-Maury, près de Pons-en-Saintonge. Zélé calviniste, il se lia de bonne heure avec le jeune roi de Navarre, dont il devint l'un des favoris. Le roi le fit son écuyer ou aide de camp et le nomma dans la suite maréchal de camp, gouverneur général d'Oléron et de Maillezais et vice-amiral de Guyenne et de Bretagne. Il est un de ceux qui contribuèrent le plus par leur valeur à placer Henri IV sur le trône; mais sa rude franchise, sa verve mordante, son attachement profond pour le calvinisme, qui semblait la condamnation de l'abjuration de son maître, firent qu'il n'eut qu'une médiocre part aux faveurs de Henri IV. Éloigné de la cour après la mort de ce prince, il composa dans sa retraite de nombreux écrits. Le principal est son *Histoire depuis 1550 jusqu'en 1601*, Maillé, 1616-1620 et 1626, 3 vol. in-8°. — On remarquera, dans les extraits que nous donnons de cet ouvrage, l'énergie, la concision, l'âpreté et souvent l'éclat du style, en même temps qu'une étonnante hardiesse. Cette histoire ayant été condamnée par le Parlement, d'Aubigné se retira à Genève (1620); il y mourut en 1638. On a de lui des mémoires autobiographiques sous le titre d'*Hist. de Théod. Agrippa d'Aubigné par lui-même*. C'est à lui qu'il faut attribuer les *Aventures du baron de Fœneste*, 1617, et la *Confession catholique du sieur de Sancy*, satires mordantes contre plusieurs personnages de son temps. Il avait aussi fait des vers dans sa jeunesse et notamment le long poème satirique des *Tragiques*, dans lequel respire une singulière vigueur. D'Aubigné est le grand-père de la célèbre Mme de Maintenon, fille de son second fils Constant d'Aubigné, qui encourut la disgrâce paternelle en abjurant le calvinisme et en révélant même les secrets du parti.

TABLE DES MATIÈRES

II. — La cinquième guerre de religion. — Évasion d'Alençon et de Navarre. — La paix de Monsieur. (Mars 1575-juillet 1576.)

III. — Les commencements de la Ligue.
(Juillet-décembre 1576.)

IV. — Les premiers États de Blois. (Décembre 1576-février 1577.)

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD et GALLOIS.

